



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Bernard COMBES : « Bonsoir à toutes et tous.

On va essayer de ne pas retarder le démarrage de ce Conseil Municipal puisqu'il est assez conséquent.

En ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, ce sera Clément VERGNE qui va le faire comme à l'habitude.

Ensuite, est-ce que le Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2025 appelle de votre part des remarques, des modifications, des demandes particulières ?

Non ? On le considère comme approuvé et je vous en remercie.

On va commencer ce Conseil Municipal, à la demande notamment des membres de l'Opposition municipale, par une présentation par la cheffe de service de la Police Municipale et du Domaine Public, Zouiahia YEMELOUN, du bilan de la Police Municipale.

C'était quelque chose qui était attendu et souhaité.

Bien sûr, il y aura les questions au gré des besoins.

Michel BOUYOU en charge de ce secteur en tant qu'adjoint pourra aussi répondre à vos questions et compléter toutes demandes. »

-Police Municipale – Bilan

Cf document en annexe

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous présenter ce soir le bilan du service Sécurité Domaine Public sur l'année 2024 et vais recontextualiser les missions de la Police Municipale au sein de la commune de Tulle.

Nous avons un service qui comporte trois unités : le SPIC Parkings, la Police Municipale et le Domaine Public.

Nous avons cinq agents de surveillance de la voie publique, quatre Policiers Municipaux, un agent d'accueil et trois agents du SPIC parkings. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je précise juste que concernant le Médiateur urbain, comme le Médiateur social, ils sont rattachés à un autre pôle que celui de la sécurité publique. Donc, que ce soit Monsieur Didier PEUCH en tant que Médiateur urbain ou Martine MAISON en tant que Médiateur social, ils sont rattachés au Pôle I – services à la Population, la médiatrice sociale est sous la responsabilité de la Directrice du CCAS et du Pôle social avec Sylvie CHRISTOPHE. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Une petite précision bien que ces personnes soient rattachées à des services différents, on a des moments de travail en commun qui sont extrêmement fructueux et importants. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Pour l'année 2024, 850 arrêtés municipaux ont été rédigés à 80% par une seule personne qui est notre chargée d'accueil.

2 000 panneaux d'interdiction de stationnement ont été posés. C'est tout ce qui permet de réserver des emplacements pour des déménagements, des travaux ou des manifestations qui se déroulent sur la Ville qu'elles soient culturelles, récréatives ou autres.

C'est également l'accompagnement de plus de 500 professionnels sur la Ville par la prise d'abonnements.

Nous avons un rôle important sur l'analyse de l'offre de stationnement sur la commune. Par nos actions, nous essayons de dynamiser un peu ce stationnement pour favoriser les commerces et éviter les véhicules dits « ventouses » et qui stagnent sur la commune.

Le cœur de notre mission, pour les Policiers Municipaux, sur la Ville de Tulle en complémentarité avec les ASVP, est de la police de proximité. Nous allons faire exclusivement de la prévention. Nous sommes à l'écoute et nous accompagnons les personnes qui se présentent à nous. Et si elles ne se présentent pas à nous, c'est nous qui allons vers elles. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il faut peut-être préciser aussi, concernant les véhicules « ventouses » qui sont parfois signalés par la population comme étant là depuis longtemps avec des pneus plus ou moins gonflés, qu'il est procédé à un marquage des véhicules par le Domaine Public ou la Police Municipale et ensuite on regarde pendant quinze jours si le véhicule a bougé à travers les traits posés entre le pneu et la route et s'il n'y a pas eu de mouvement, on peut demander l'enlèvement. C'est la Police Nationale qui a la charge de l'enlèvement des véhicules.

Comme c'est coûteux, ils sont plutôt enclins à faire attention à ne pas en déplacer trop et la Ville n'a pas pris cette compétence. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Sur les véhicules « ventouses » on les identifie. On essaye de prendre contact avec les propriétaires en expliquant un peu la réglementation mais surtout ce qu'ils encourent en termes financiers parce que la fourrière cela représente quand même une certaine somme.

Nous sommes passés sur l'année 2023, en comparatif, de 70 relevés à 36 sur l'année 2024. Il y a quand même une diminution du nombre de véhicules « ventouses » sur le secteur de Tulle. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est quand même important. Ça veut dire que vous avez des endroits notamment sur les parkings réservés à Corrèze Habitat où vous avez des véhicules qui sont placés là et qui ne sont jamais enlevés.

Cela arrive dans les parkings vers le Chandou, le Centre Hospitalier, pas l'Hôpital lui-même parce que c'est contraint et très surveillé mais dans d'autres espaces.

Il y a ensuite les espaces privés où les gens peuvent laisser leurs véhicules s'ils le souhaitent et ne pas s'en occuper. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Il faut savoir qu'il y a deux compétences. Nous pourrions faire du relevé de stationnement abusif que sur du domaine public, ouvert à la circulation.

Pour tout ce qui privatif, cela arrive que nous ayons des appels, nous ne le traitons pas et renvoyons les appels sur le Commissariat parce que tout simplement ce n'est pas de notre compétence.

On ne laisse pas les riverains sans réponse, nous les orientons vers les bons services et veillons au suivi des affaires.

La gestion et la sécurisation de l'ensemble des manifestations qui se déroulent sur la Ville de Tulle représentent une grosse partie de notre activité. Vous avez, sur le PowerPoint présenté, les grosses manifestations et vous pouvez constater qu'il y en a quasiment tous les mois.

Tous les mois, nous sommes au service de la population, des administrés mais aussi des autres services de la Ville avec lesquels on travaille en partenariat.

Cela représente, pour certaines, de grosses journées. Je pense notamment à la Foire de la Saint Clair. Les effectifs embauchent à 4 heures du matin et ne débauchent qu'à 22 heures.

Tant qu'il y a du monde et que c'est convivial, nous restons et nous sécurisons.

En ce qui concerne les actions que nous menons sur le terrain, toujours en complémentarité des ASVP, nous participons à la sécurisation aux abords des écoles. C'est la mission qu'effectuent les ASVP le matin.

Les Policiers Municipaux prennent le relais sur le midi et à la sortie scolaire à 16 heures 30 – 17 heures. Là, nous sommes plus aux abords des collèges et des lycées où nous avons quelques petites problématiques de consommation d'alcool et de produits stupéfiants.

Nous prenons contact avec les jeunes et nous faisons beaucoup de prévention.

Nous continuons cette sensibilisation après au cours de la journée avec les adultes où, du coup, nous faisons beaucoup de prévention en contrôle vitesse notamment sur certains axes qui roulent un peu. Je pense à l'Avenue Ventadour.

Nous avons fait un point routier il n'y a pas si longtemps que ça : 60 véhicules interceptés et nous avons fait zéro verbalisation.

On ne verbalise quasiment jamais. On fait beaucoup de prévention là-dessus.

La partie répressive concerne plus les motards de la Police Nationale sur le secteur de Tulle et qui ont gardé cette compétence.

Nous effectuons beaucoup de patrouilles pédestres dans le secteur du Trech avec prise de contact systématique avec les commerçants et également prise de contact avec les administrés. C'était une initiative qu'on a prise au tout début de la Police Municipale, où c'étaient les agents qui allaient au-devant des commerçants et la tendance s'est inversée.

Maintenant lorsque nous passons en voiture, que nous la stationnons et que nous commençons notre pédestre, les commerçants sortent de leurs magasins pour venir nous voir.

Comme l'a souligné Madame Sylvie CHRISTOPHE, nous menons des actions communes avec différents services de la Ville. Les principaux sont forcément le CCAS et Didier PEUCH, le Médiateur avec qui nous avons des échanges quotidiens.

Nous avons également des actions communes avec les services partenaires tels que la Police Nationale et Corrèze Habitat, notamment sur des conflits de voisinage ou autres.

Nous avons des réunions et faisons du partage d'information assez régulièrement pour essayer de régler au mieux les problématiques rencontrées.

En ce qui concerne l'activité de la Police Municipale en termes de rapports et d'interpellations (MAD), vous avez les chiffres de 2022, 2023 et 2024.

Les rapports sont simplement des rapports d'information judiciaire. Ce sont des faits que nous faisons remonter au Parquet ou aux Officiers de Police Judiciaire.

On constate que nous avons une augmentation de ces rapports et de ces interpellations non pas qu'il y ait plus de délinquance mais tout simplement parce qu'en 2022, cela faisait deux ans que la Police Municipale était créée et qu'elle n'était pas au maximum de ses capacités et de ses effectifs. Nous avons eu un peu de changements d'effectifs mais surtout elle n'était pas ancrée dans le décor aux yeux de la population

On constate entre 2022 et 2024, une augmentation tout simplement parce que les gens viennent vers nous. On est accepté de la population et nous avons de bons retours et forcément, nous avons plus de remontées de faits. Donc, ce n'est pas parce que la situation s'est dégradée. »

Monsieur Bernard COMBES : « En revanche, cela reste des chiffres. C'est à reporter à une mensualité. Entre 5 et 7 par mois. C'est pour donner une indication. Les graphiques c'est toujours un peu particulier. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Concernant les interpellations, que ce soit sur l'année 2023 ou 2024, on est beaucoup sur du délit routier : conduite sous alcool, conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

On est sur de l'ivresse publique et manifeste.

On a très peu de vols et très peu d'agressions. On n'a pas forcément de très grosses interpellations. C'est vraiment à la marge. »

Monsieur Bernard COMBES : « En sachant que la Police Nationale s'occupe des cambriolages.

Et la conduite sans permis, un petit peu ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Oui, il y en a quelque uns. »

Monsieur Bernard COMBES : « Et défaut d'assurance ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Oui aussi.

On en aura moins voire plus du tout parce que c'est dépenalisé maintenant et ce n'est plus une interpellation mais une amende de 600 €, je crois.

Le stationnement gênant est aussi une partie du travail que l'on effectue sur le terrain. Je vous ai mis également le comparatif entre 2022 et 2024. On peut constater que l'on a pas mal réduit le stationnement anarchique sur la commune de Tulle du fait de notre présence accrue sur le terrain. »

Monsieur Bernard COMBES : « Les gens se garaient n'importe comment en ne tenant pas compte des indications du Code de la route ou du marquage au sol.

Cette forme de travail qui consiste à relever ces stationnements gênants fait qu'il y en a de moins en moins et cela facilite aussi la vie de tous les autres usagers.

Ça c'est vraiment un travail de police de proximité. C'est très important de le dire parce que cette diminution est quand même remarquable.

On voit bien que les gens font davantage attention. La « peur du gendarme » peut-être mais aussi le fait que l'espace public n'est pas un espace où on se meut à son désir, à son bon plaisir, sans s'occuper de la façon dont les autres l'utilisent.

Je pense que c'est un sujet qu'il faut continuer à creuser. C'est encore beaucoup 676 et il faut travailler à le réduire encore. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Sur ces types de stationnement, on est exclusivement sur du stationnement trottoir, passage piétons et surtout entrée et sortie de garage.

Ce sont des administrés qui nous appellent parce qu'ils ne peuvent plus sortir de leur garage et donc c'est problématique.

En ce qui concerne les FPS (Forfait Post Stationnement), ce sont les personnes qui ne vont pas payer à l'horodateur. On est sur un nombre qui est assez constant. En 2023 c'est en

baisse parce que simplement nous avons eu des problèmes de maintenance d'horodateurs. Donc quand l'horodateur ne fonctionne pas, nous sommes informés et nous ne verbalisons pas sur la zone concernée. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est un chiffre assez important parce que cela accrédite la thèse. On connaît toutes et tous des personnes qui nous disent « moi, je ne mets jamais d'argent à Tulle. Je n'en mets pas. Au bénéfice de la chance, peut-être que j'y échapperai. »

Peut-être qu'ils y échappent parfois mais il vaut peut-être mieux mettre 50 centimes à un moment donné plutôt que d'avoir un FPS qui s'élève à 25 euros.

S'ils veulent continuer à jouer au « loto du stationnement », ils peuvent mais il se peut aussi qu'ils perdent.

Je précise que cet argent-là ne va pas directement dans les caisses de Monsieur SIBLOT. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Il y a ensuite nos actions en tant que police de proximité avec la présence dans les écoles, pas forcément en sécurisation mais également sur du partenariat.

Cette année c'est la deuxième édition du permis piéton.

On va être sur la troisième édition du « café police » où la première édition a été faite une fois dans l'année.

On l'a fait deux fois l'année dernière et cela a été apprécié. On avait même invité Monsieur le Procureur à se joindre à nous sur ce type de manifestation avec Monsieur le Maire.

On a eu énormément de bonnes remontées. Beaucoup de personnes se sont arrêtées.

C'est ce qu'on va reproduire cette année. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est aussi de la démocratie participative. Il n'y a pas qu'une manière d'en faire. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « On travaille également avec les services de la Préfecture sur tout ce qui est prévention routière. On mène des actions sur le terrain en fonction des lieux qui ont été ciblés soit comme accidentogènes soit avec beaucoup de remontées, notamment concernant les trottinettes où là, on mène quelques actions en partenariat avec la Préfecture.

On accompagne les commerçants, notamment les nouveaux commerçants qui veulent s'installer. Je pense au « Bar'Jo » où à la personne qui va reprendre le bar « le 5 » qui se sont présentés directement à nous.

On va les accompagner dans la mise en place de leur projet.

Ensuite, forcément nous créons le lien entre les différentes institutions par la présence sur le terrain, les remontées d'informations que l'on a et surtout le bon relationnel que l'on a avec le public. On a su créer des liens qui sont très importants notamment pour le partenariat.

Je pense au CCAS mais aussi à la Préfecture avec qui on a de bons rapports, le Département et les écoles.

Nous travaillons beaucoup avec le Lycée René Cassin dans lequel nous faisons des interventions pour les BAC Pro « Métiers de la sécurité ».

Nous prenons aussi des stagiaires. Nous en avons accueilli plusieurs, il y a deux ans.

Là, j'ai dû en refuser parce qu'il y a une forte demande et nous ne pouvons pas tous les accueillir malheureusement. »

Monsieur Bernard COMBES : « Juste une précision concernant l'accompagnement des commerçants. C'est très important parce que les établissements dont a parlé Zouiahia YEMELOUN, ce sont des bars.

Le « Bar'Jo » c'est celui qui est situé Avenue Victor Hugo, presque en face de l'ancien Cinéma et quand c'est un jeune propriétaire qui arrive, vous savez bien qu'il faut essayer de donner de bonnes habitudes à l'établissement et ne pas attendre que s'installent des personnes qui vont profiter du bon caractère du nouveau pour utiliser à mauvais escient l'établissement. C'est une chose très importante.

Et pour ce qui est du « 5 », nous avons rencontré le repreneur avec Michel BOUYOU, le « 5 » qui est sur les quais a eu des interdictions administratives de fonctionner à plusieurs reprises parce que c'était un bar qui ne respectait pas à la fois les règles horaires, avec fermeture à 1 heure du matin, et des ébriétés qui finissaient sur les quais.

Donc, sur ce quai qui est passant il n'y a pas la possibilité de générer une sécurisation. Quand vous sortez et que vous titubez cela peut être extrêmement dangereux.

Il y avait des désordres réguliers ce qui fait qu'au bout d'un moment la Police Nationale a indiqué qu'elle souhaitait que l'exploitation s'arrête avec ces personnes-là.

La nouvelle personne qui arrive, je crois, est parfaitement consciente des enjeux. On a rappelé aussi dans quelles conditions il fallait exercer cette fonction.

Un bar de nuit c'est important pour Tulle. Cela fait la jonction, notamment sur les périodes de soirées d'été avec le night-club « l'Omnia ».

Ce qui fait qu'il y a des gens qui font une soirée en plusieurs étapes et ça peut passer aussi par « le 5 ».

On a besoin aussi de ces établissements-là dans la Ville car il y a beaucoup de gens qui ont envie de se distraire dans de bonnes conditions de sécurité et d'agrément. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Pour en revenir sur la fermeture du « 5 », ce n'est pas faute de les avoir accompagnés. On les a reçus à de multiples reprises. Que ce soient nous au bureau, que ce soit Monsieur Michel BOUYOU ou que ce soit Monsieur le Maire ».

Monsieur Bernard COMBES : « Trop souvent ! »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « On s'est présenté chez eux. On a décalé nos horaires de service pour pouvoir les accompagner, pour voir comment se passaient les sorties du bar. C'était une mauvaise gestion de leur part.

L'accompagnement ne se fait pas que sur nos horaires de service. Dès qu'il y a nécessité, on prend en compte la problématique et on décale nos horaires. Cela n'a jamais posé de problèmes à aucun des agents du service. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce sont des missions un peu transverses.

Les citoyens ne savent pas forcément que les élus font ce genre de choses, même si on est amené à les faire et qu'on doit les faire. La question n'est pas de se gratifier. C'est de dire qu'il y a des sujets comme ça toujours un peu complexes qu'il faut traiter d'une manière différente.

Il faut accompagner parfois parce que ça va à l'encontre de l'exploitation.

Il faut bien être clair. Moins vous vendez de boissons dans un établissement de boissons, moins vous gagnez d'argent. Moins vous contrôlez les gens qui boivent, mieux c'est pour votre porte-monnaie ou pour votre tiroir-caisse. Mais ça finit toujours très mal.

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est le moment d'en poser. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Bonsoir à tous et bonsoir Madame.

Monsieur le Maire, je voulais d'abord vous remercier pour nous avoir donné ce temps de présentation que nous vous demandions depuis au moins quatre à cinq mois.

Nous sommes très sensibles au fonctionnement de la Police Municipale car nous avons été aussi à l'initiative et nous avons porté dans notre précédent programme la volonté de doter la Ville de Tulle d'une équipe qui puisse aller au contact de la population, récolter de l'information et, bien sûr, assurer la sécurisation de cette Ville qui connaît de temps à autres des tensions qui sont certainement plus liées à des individualités qu'à des phénomènes sociaux mais qui, quand même, restent prégnants, qui marquent la population car bon nombre de tullistes n'ont pas été habitués à ce type de comportements sur la voie publique .

On a en mémoire quelques cas retentissants de personnes qui ont été laissées pour mortes, agressées en d'autres temps où ici la Majorité ne voulait pas le voir.

Souvenez-vous de ce vieux monsieur du Trech qui avait été sauvagement agressé et dont un membre de la Majorité avait laissé supposer que la seule hypothèse plausible pouvait être qu'un membre de l'Extrême Droite qui ait pu attenter à sa santé.

En d'autres temps, on ne voulait pas le voir mais je crois qu'aujourd'hui la responsabilité d'être élu dans cette collectivité, comme ailleurs, c'est de regarder le réel.

Vous êtes les premiers yeux de la collectivité.

Il est évident que vous êtes parfois confrontés à des situations de tension et qu'il faut du professionnalisme, du flegme, un savoir technique aussi parce que je ne sais pas si vous êtes allés jusqu'à appréhender des individus lors de débordements physiques. Pour l'instant nous n'en avons pas eu l'écho mais c'est peut-être le cas.

Vous avez, bien sûr, la lecture, de cette Ville qui est liée à votre activité professionnelle et au temps qui est le vôtre sur la voie publique. Malheureusement vous ne circonscrivez pas toutes les réalités des faits délictueux ou des agressions verbales, physiques mais je pense que là on est encore dans une autre dimension.

Je prends pour exemple un prêtre qui a été agressé verbalement au sortir de sa maison derrière la Cathédrale par trois jeunes garçons, certainement des adolescents, qui ont été appréhendés après par la Police Nationale.

Donc, il y a des débordements sur la voie publique.

J'aimerais aussi avoir votre éclairage sur des réseaux de prostitution et des réseaux de consommation de cannabis. Il y a deux réseaux de prostitution qui ont été démantelés. Un qui était dans l'immeuble qui recevait anciennement la boutique CLEO et qui a pu fonctionner pendant une année et demie si ce n'est pas trois au vu et au su de tout le monde.

Pourquoi la Police Municipale n'a-t-elle pas vu ces va et vient ?

Et après nous avons un autre établissement, si vous me permettez l'expression, qui était chez « FARJOUNEL », où il y avait un réseau de prostitution très conséquent.

Là aussi je m'étonne qu'il n'ait pas été dénoncé plus tôt.

Et puis après, autour des établissements scolaires, il est évident qu'il y a une vente continue de drogue. J'ai été une ou deux fois le témoin de ces conduites qui sont sans aucune inhibition. Vous avez des jeunes gens qui séparent leurs pochos de drogue.

Je prends pour exemple le passage qui est sous l'ancienne clinique en face du Lycée.

Il y a une réalité et je voulais savoir comment vous la preniez en charge. Il ne faut pas que l'on soit dans une logique du « tout est au mieux dans le meilleur des mondes ». Il faut aussi nommer le réel et c'est aussi une exigence que nous vous posons en termes d'élus.

Après, je suis très sensible à cela parce que c'est très compliqué d'avoir à gérer la violence et je pense qu'une collectivité se doit d'assurer la sécurité maximale pour ses agents. Vous êtes confrontés à une réalité qui peut parfois être violente. On a bon nombre d'exemples en France de Policiers Municipaux qui ont été agressés, tués. Il faut dire les choses comme elles sont.

Vous êtes dans un métier qui est très exposé. Est-ce que vous jugez utile de vous donner un taser ? Est-ce que vous jugez utile de vous donner une arme qui vous permettra de vous défendre ? Pas forcément d'attaquer mais qu'au moins que vous ayez la possibilité, en situation de légitime défense, de pouvoir offrir une résistance qui vous permettra de sauver votre vie tout simplement ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Pour répondre à vos interrogations, je viens de Limoges avant d'arriver sur la commune de Tulle où j'ai exercé pendant huit ans.

J'ai exercé en Brigade de journée en tant que gardien stagiaire où j'ai fait mon école et ensuite j'ai fait mon année de stagiairisation sur le terrain.

J'ai basculé ensuite en Brigade des quartiers pendant deux ans où je n'ai tourné que dans le secteur de la ZUP de Beaubreuil et de la Bastide. Nous étions sectorisés et je ne faisais jamais de centre-ville.

J'ai vécu des situations compliquées. J'ai reçu un cocktail molotov à Beaubreuil.
J'ai connu des interpellations houleuses mais pas à Tulle.

Avec mon regard de policière municipale, le passé que j'ai eu et les huit années à Limoges, il y a de la délinquance sur Tulle mais c'est de la petite délinquance et c'est à la marge.

On n'est pas sur ce que l'on peut voir à Brive où on a des quartiers et on n'est pas sur ce que l'on peut voir à Limoges où ça se dégrade de jours en jours. Il y a des attaques au couteau en pleine après-midi. Je suis intervenue sur une rixe avec un sabre et un coupe-coupe un soir à 22 heures sur le Champs de Juillet.

On n'est pas du tout sur cette dimension-là.

Pour répondre à votre question concernant la prostitution, nous, en tant que Policiers Municipaux, arrivons aux limites de nos compétences. Ce n'est pas que nous ne l'avons pas vu. Nous avons fait remonter au moyen d'un rapport d'informations.

Nous faisons remonter tous les faits délictuels qui relèvent de l'enquête aux services de l'enquête, au Parquet et en Préfecture via les rapports d'informations.

Nous faisons remonter toutes les informations que nous avons pu recueillir sur le terrain, tout ce qui nous paraît suspect et qui n'est pas anodin et également tout ce dont les personnes nous font état. C'est naturellement en anonymat.

Nous faisons remonter en rapport d'informations et c'est directement traité par les services d'enquête.

Je pense, notamment au gros sujet de la Chataigneraie, au réseau de prostitution qu'il y a eu dans le Trech, aux cambriolages que nous avons eu en fin d'année 2024 sur le secteur du Trech. Tout cela part de nos rapports d'informations.

Ce n'est pas que la Police Municipale ne fait rien et qu'elle ne le prend pas en compte mais elle agit en fonction de ses compétences. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que c'est très important de le préciser.

Qui est destinataire des rapports que vous établissez au quotidien ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Je les transmets en fonction de la problématique.

Quand il s'agit d'une question judiciaire, je transmets au Parquet directement et au Commissariat au Pôle Police Judiciaire.

Ça nous arrive de faire des signalements inquiétants sur des personnes vulnérables que je transmets au Parquet et au CCAS.

En fait, en fonction de la problématique, il y a toujours des transmissions d'informations. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y a un mode de groupement d'informations qu'il faut aussi entre le Commissariat et les services. C'est le Groupe de Pilotage Opérationnel (GPO) qui traite les questions régulièrement. Je ne connais pas la régularité. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Nous faisons une grosse réunion entre partenaires tous les deux mois. Il y a le CCAS, le Médiateur Urbain, la Police Nationale. On peut joindre également d'autres partenaires tels que Corrèze Habitat, l'assistante sociale du département. Les assistantes sociales de l'Hôpital ont aussi été invitées parfois.

On va avoir une réunion en juin où on a invité les greffières du Tribunal pour faire un point judiciaire sur la commune.

En fonction des problématiques que l'on a à traiter, on invite des partenaires différents.

Quand il y a un fait important, nous n'attendons pas la réunion des deux mois et nous déclenchons une réunion en urgence. Nous l'avons fait à de multiples reprises. »

Monsieur Bernard COMBES : « Qui est destinataire des rapports que vous établissez et que je transmets, en fonction de leur importance, aux élus, notamment Michel BOUYOU, l'élue en charge de la sécurité ?

Je suis destinataire de tous les documents, en lecture, en fonction de mes missions de Maire.

Concernant la prostitution, on a déjà eu des situations comme celle-là. Je n'avais pas connaissance de celle dont vous avez fait état.

On a plutôt eu des observations sur le airbnb et les locations qui bougent dans la Ville et qui permettent parfois d'installer des prostitués de manière temporaire. Cela arrive effectivement.

C'est une prostitution qui est, en fait, itinérante avec un proxénétisme organisé sur les petites et moyennes villes. Ils passent quelques jours et s'en vont.

C'est rare qu'il y ait des périodes longues mais c'est arrivé à deux reprises à Tulle.

Sur ce qui peut se passer, vous m'avez posé la question la dernière fois Monsieur CHAUMEIL, concernant la personne qui était supposée avoir été agressée au couteau. Il s'avère que cette personne avait inventé son agression. Elle avait raconté qu'elle avait été blessée une fois devant BOGOTA et à une autre reprise.

Le Commissaire BREZEL m'a appelé quelques jours après pour me dire que, bien entendu, cela avait été classé sans suite puisqu'il n'y avait pas d'agresseur. C'était une auto-agression.

Quand j'ai demandé au Commissaire s'il pouvait y avoir une information aux médias, il m'a répondu que c'était de la compétence du Procureur que de le demander. Donc, je n'ai pas eu de retour sur cette demande.

Effectivement, il me semble que c'est important quand vous avez des situations comme ça qui mettent le feu aux réseaux et c'est bien pratique parce que, du coup, il y en a plein qui s'amuse à les utiliser à cette fin et qu'en plus c'est un fake, c'est quand même ennuyeux !

Du coup, on en revient à des choses qui sont un peu délicates. C'est le cas d'hier où il y a eu un décès derrière la Place Clément Simon, dans les escaliers qui remontent derrière l'établissement « Ô P'tits oignons ».

Il a été retrouvé une personne morte. Les pompiers se sont déplacés et il s'avère que cette personne est décédée de mort naturelle, d'un arrêt cardiaque.

Je le dis aussi parce que c'est toujours le même problème. Quand on ne sait pas on peut toujours tirer des conclusions.

Je connais le nom de cette personne, que je ne donnerai pas. Je connais son âge. Il est né en 1969 et il n'y a pas eu d'obstacles médicaux légaux à ce qu'il soit conduit à la morgue ou dans un établissement funéraire.

Je le dis parce que c'est important. On peut, effectivement, se poser la question. On meurt encore de mort naturelle à Tulle, en France ou ailleurs.

Ça peut arriver et ça n'est pas forcément un meurtre. Ça n'est pas forcément quelqu'un qu'on a poussé.

Je le dis parce que quand on est élu, on « prend tout dans la figure » et il y a des moments où on se dit que ce n'est pas possible d'entendre des choses pareilles. On est capable de vous dire que cela s'est passé comme ça et même si on n'y était pas.

C'est la vie d'aujourd'hui. On apprécie ou on n'apprécie pas. C'est vrai qu'on se dit de temps en temps qu'il ne faudrait pas que tous ces gens qui agissent sur les réseaux sociaux aient le pouvoir réellement parce que ça serait quand même très inquiétant pour les collectivités qui seraient gérées par des gens comme ça.

Mais observons-le et tenons en compte. Et puis, c'est à nous de procéder aux justifications, aux remises en perspective de tout ça.

Quand on a des Comités Locaux de Sécurité Publique qui sont organisés deux fois par an sous l'égide du Procureur et du Préfet de la Corrèze, à chaque fois qu'un commissaire arrive, ils ont tendance à nous dire « arrêtez de vous plaindre » parce qu'ils viennent d'ailleurs mais ce n'est pas pour ça que nous, nos habitants, n'avons pas des perceptions différentes, des vécus différents, des manières d'interpréter ce qui se passe.

Je reviens deux minutes sur la question des tasers. Vous n'avez pas répondu Zouiahia. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Vous m'avez demandé si j'étais favorable à ce que l'on soit dotés de tasers.

En toute sincérité, je vous dirais que non parce qu'en fait ce n'est pas du tout fiable. C'est contraignant. La procédure est lourde.

Bon exemple ou pas bon exemple, je ne sais pas. Cela n'a pas fonctionné à Brive. Sur d'autres communes, cela ne fonctionne pas non plus.

Ça fonctionne en mode shocker mais, selon le Code de la Sécurité Intérieure, la Police Municipale ne peut pas utiliser ce mode. Pour nous, ce sera sur la distance avec des ardillons. La distance est de plusieurs mètres et les ardillons vont partir de tous les côtés. S'il y a un peu de monde autour, je ne suis pas favorable. »

Monsieur Bernard COMBES : « Pour compléter votre question parce que je pense qu'elle est derrière et qu'elle est dans les esprits, on ne va pas se le cacher. On parle d'armer la Police Municipale.

Est-ce que cette question-là est posée par vous Monsieur CHAUMEIL ou elle peut être posée par moi : est-ce que vous souhaiteriez que la Police Municipale de Tulle soit armée ?

Je pose la question directement comme ça. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Si on parle d'armes léthales, si c'est là où on veut en venir, je pense que c'est nécessaire et que nous serons obligés ou pas en fonction de l'avis politique.

Concernant la délinquance, c'est au plan national que cela se dégrade mais si on veut répondre au mieux, se protéger au mieux et protéger les administrés au mieux, je pense qu'on devra y arriver à un moment donné.

Il faut savoir que les policiers municipaux, dans leur réglementation, tirent plus de cartouches à l'année que les policiers nationaux.

J'ai été armée à partir de 2011 jusqu'en 2023 et je suis ensuite arrivée à Tulle à la fin de l'année 2023. Nous tirions plus de 100 cartouches par an pour 50 pour les gendarmes et policiers nationaux.

Il faut savoir que sur Tulle, Monsieur le Maire l'a validé et je l'en remercie, nous avons des séances d'entraînement deux fois par semaine sur tout ce qui est gestes techniques d'intervention professionnelle où on revoit le cadre légal. On retravaille sur des séances d'entraînement obligatoire.

Pour vous donner un exemple, à Limoges nous n'en avons qu'une fois par semaine en encore quand nous avons le créneau. »

Monsieur Bernard COMBES : « Tout simplement ce que je veux dire par là c'est que la demande peut émaner des services et l'analyse émanera des politiques.

Ce que l'on sait d'ores et déjà parce qu'on a l'air d'être partis en élection depuis plusieurs mois, c'est que, dans les propositions des futures listes municipales, il y aura forcément et naturellement des propositions qui pourront être différentes selon les listes. Sans

doute dans certaines listes, vous aurez la proposition du port d'armes pour les policiers municipaux.

Il faudra, à ce moment-là, que chacun établisse sa position très clairement et que les Tullistes en aient la connaissance.

Ce ne sont pas des sujets qu'on cache derrière des choses et qu'on fait venir à la fin.

J'ai toujours lancé des listes aux municipales avec des objectifs qui étaient posés.

Je pense à la vidéoprotection. Elle a été mise en œuvre comme cela a été indiqué dans le mandat 2020-2026 « J'aime ma Ville ».

Je n'ai pas changé d'avis et il n'y a pas de raison d'en changer. Il y a des élus qui sont partis au début du mandat parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec cette proposition-là. Elle était pourtant inscrite dans le programme mais on le déploie à une allure qui est insuffisante à mon goût parce que c'est coûteux, complexe et parce que les services informatiques de la ville n'ont pas souhaité que cela soit géré par le Wi-Fi parce que souvent on s'est rendu compte que cela posait des problèmes de sécurité de données et de fiabilité. Toutes les caméras sont connectées de manière filaire et c'est donc pour cela que c'est plus long.

Il y a des villes comme Egletons, puisque Monsieur GENESTE y était avant Directeur des Services Techniques, où on a procédé de manière différente. Je pense que si nous avions fait en non filaire nous aurions été plus vite. Est-ce que ça se justifie ? Je ne crois pas.

En tous cas, pour l'instant, nous en sommes à tout le quartier haut du Trech, puis autour de la Cathédrale. Ensuite cela sera déployé sur les quais. Normalement la trentaine de caméras sera déployée à la fin de l'année 2025, conformément aux engagements qui ont été pris par la liste.

Je rappelle que ces caméras de protection sont à enregistrement. Il n'y a pas de système de supervision. Ça sera aussi une des questions qu'il faudra relever dans la prochaine mandature. Le Département a un système de supervision auquel il est possible de se rattacher et donc moins coûteux qu'un centre de supervision municipal autonome. Là aussi, il s'agit de poser clairement le débat démocratique de ce type de centre de supervision qui permet d'aller beaucoup plus vite parce que là on interroge la caméra.

Par exemple, la dernière fois qu'un camion est passé sur les escaliers de l'hôpital, la place Maschat a été prise à rebours, on a trouvé le camion grâce aux caméras sinon on n'avait pas de moyens de le repérer. C'est un camion qui n'était pas assuré : Comme ça c'est bien, on prend les escaliers avec un camion pas assuré et puis on peut penser qu'on peut sortir de l'hôpital sans danger et sans problème.

Du coup, sans doute que Monsieur se sera assuré et paiera les dégâts des escaliers.

Une ville, c'est ça. Il faut aussi se rendre compte combien c'est compliqué de gérer de l'humain et de respecter tout le monde à la fois dans ce qu'il croit et ce qu'il pense et ce qu'il vit.

Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser à Zouiahia YEMELOUN ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Concernant l'armement, vous donnez une réponse un cran au-dessus de celle que j'attendais. Je ne pense pas que ce soit un positionnement d'ordre idéologique. C'est très difficile de gérer la violence d'autrui. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai ».

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « La police municipale a tout un encadrement, toute une codification de la gestion de cette violence mais je me mets du côté de l'agent. Qu'est-ce que la collectivité lui donne comme capacité de défense ?

Il ne faut pas renverser la nature du propos.

Que donne-t-on à l'agent pour se défendre quand il est dans une situation conflictuelle où il risque sa vie ? ».

Monsieur Bernard COMBES : « C'est posé. Vous avez raison. On est d'accord Monsieur CHAUMEIL. D'ailleurs dans un CCAS où on peut être agressé à tout moment par une personne et il n'y a pas de moyens à part des moyens techniques classiques d'un bouton de porte qu'on ouvre ou pas en fonction de ce qu'on voit à la porte et qui ne garantit en rien ce qui va se passer ensuite.

De la même façon qu'ici on a sécurisé l'étage des élus. S'ils veulent absolument rentrer, ils rentreront. Et ça vaut pour toutes les situations où il y a des agents d'accueil municipaux ou même les services, je pense à d'autres établissements qui reçoivent du public très nombreux et qui maintenant contrôlent leurs entrées. On le voit bien, parce que c'est nécessaire, parce que la société change.

Là où vous avez raison, c'est la protection de l'agent qui est vitale, essentielle mais il ne faut pas que ça entraîne des risques sur la population et il faut trouver l'équilibre.

C'est en ça qu'il y a une posture idéologique. Ce n'est pas, là aussi, une question de Droite ou de Gauche. Il y a des villes avec des policiers municipaux armés de Droite et puis d'autres de Gauche armés aussi et ainsi de suite. C'est l'analyse fine de ce qui est nécessaire de faire plutôt qui doit nous mobiliser et poser un raisonnement qui soit calibré. Le tout sécuritaire, je n'y crois absolument pas. Ce sont aussi de graves dérives de liberté publique qui sont posées à travers ça. L'équilibre entre la liberté et la sécurité, ça a toujours été le débat, y compris le débat de la Droite et de la Gauche mais je pense qu'il mérite d'être posé en continu.

C'est comme ça que l'on travaille, je crois, à Tulle avec les élus qui cherchent à comprendre, qui cherchent à s'adapter. La Police Municipale ça n'a pas été évident tout de suite pour l'installer. La vidéoprotection non plus et aujourd'hui on progresse parce qu'on voit bien qu'il y en a besoin tout simplement. Il faut être en position de réagir quand c'est nécessaire à la violence de la société qui monte ».

Madame Ana-Maria FERREIRA : « J'avais une petite question qui m'intéresse parce que j'ai vu que le chiffre au niveau national, c'est-à-dire les accidents sous stupéfiants sont en augmentation considérable. C'est devenu très dangereux. Nous même sommes exposés lorsque nous sommes au volant, vu les chiffres entendus.

Avons-nous une action municipale ? Qu'en est-il ? Comment est-elle faite ? Qu'est-ce qu'il en résulte ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Ça commence par de la prévention dans les lycées où nous intervenons. Nous sommes dotés à Tulle de kit de dépistage aux stupéfiants et nous les sensibilisons.

C'est notre côté prévention dans les lycées parce qu'ils ne sont pas très loin de passer le permis de conduire et ça permet de sensibiliser là-dessus.

Sur notre phase répressive, parce qu'il en faut une à un moment donné et qu'on ne peut pas passer que par de la prévention non plus, nous le faisons sur du contrôle de stupéfiants en

contrôle routier. Soit nous le faisons de façon coordonnée avec la police nationale, soit nous le faisons à notre initiative parce que nous nous sommes dotés, avec l'accord de Monsieur le Maire, de kits de dépistage de stupéfiants.

Il faut savoir que sur la commune de Tulle, l'achat de ces kits est très onéreux, et nous sommes dotés de 20 kits à l'année et sur les 20 kits utilisés, les 20 étaient positifs.

Quand nous faisons notre contrôle basique routier, nous faisons le contrôle alcoolémie dans la foulée et le contrôle stupéfiants. S'il est positif, on rend compte à l'officier de police judiciaire. Le véhicule est soit mis en fourrière, soit immobilisé et on transporte l'individu au commissariat. Il est tout simplement interpellé. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Juste par rapport à ces aspects de prévention, il y a aussi le camion d'Addiction France qui stationne très régulièrement et la médiatrice de rue accompagne des personnes que nous connaissons et qui sont sous addictions diverses.

Nous avons un travail extrêmement précis et accompagné par cette association qui vient et stationne dans un endroit un peu discret mais quand même visible et repérable. Les actions sont coordonnées et vont vers différentes populations aussi de la Ville. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Ce qui m'intéresse, en plus de la prévention en amont auprès des écoles, je pense que c'est quelque chose à renforcer si on en a la possibilité et si les horaires le permettent parce que justement le dernier incident qu'il y a eu était assez grave.

La personne avait consommé trois jours avant et ne savait pas qu'elle était, en fait, encore sous drogue et elle a été condamnée. Je pense qu'il faut avertir nos jeunes au plus vite et avoir des séances importantes. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Nous intervenons beaucoup au niveau du lycée René Cassin et au collège Clémenceau.

On rappelle aussi que cela reste au niveau de la salive jusqu'à plus de 48 heures. Mais dans le sang et les urines, c'est plus longtemps.

Nous faisons beaucoup de rappels là-dessus notamment quand on prend contact avec des jeunes, notamment dans le Trech où on fait beaucoup ce rappel. »

Monsieur Bernard COMBES : « Des questions ? »

Monsieur Pascal CAVITTE : « J'avais juste une question sur l'alcoolémie parce qu'un des problèmes que l'on a aussi c'est l'ivresse publique. Un arrêté a été pris pour interdire la vente d'alcool après 21 heures mais il y a quand même ce problème avec des jeunes ou des moins jeunes qui se promènent avec des grandes canettes qu'ils achètent. Je voulais savoir comment vous constatez ça ? Voyez-vous une évolution là-dessus sur la voie publique ?

C'est vrai que là aussi les pouvoirs du Maire sont réduits sur cette question à part de prendre un arrêté. On sait très bien qu'il y a cette consommation. Souvent ce sont des gens qui ont des vies cabossées et c'est aussi le signe que plus on est inséré dans la vie et moins on est tenté par ces choses-là mais ce n'est pas le débat de la police municipale. C'est aussi ce qu'on fait dans l'accompagnement social.

En tout cas, cette alcoolémie que l'on voit et qui pose problème voyez-vous une évolution là-dessus ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « On fait également de la prévention notamment au début des beaux jours où on prend contact avec les « réguliers », parce que ce sont souvent les mêmes individus que l'on rencontre.

Après nous passons à une phase dite répressive où on verbalise à l'arrêté municipal. Si ça va plus et que la personne est en état d'ébriété sur la voie publique, pour sa sécurité et pour celle des autres personnes, et pour éviter un trouble à l'ordre public, on va l'extraire de la voie publique, on va l'interpeller pour ivresse publique et manifeste. Quand on l'interpelle, on la conduit directement à l'hôpital où elle est vue par un médecin qui nous délivre un certificat de non-hospitalisation pour aller en cellule de dégrisement.

On a eu une problématique dans le Trech l'année dernière, notamment avec la consommation d'alcool au niveau de la Place Bertaud où malgré nos contraventions, en fait cela ne réglait pas la problématique. Ce sont des gens qui ne sont pas solvables, forcément cela ne leur fait pas grand-chose.

Du coup, en partenariat avec la police nationale mais aussi avec le CCAS on a demandé au Procureur de prendre de bonnes décisions.

On avait un gros trouble dans le Trech. Je pense à une dame en particulier qui créait des nuisances aux « Petits Oignons » tous les jours voire plusieurs fois par jour et on a mis en place une action commune avec les différents services.

Nous étions arrivés aux limites de nos compétences, c'est-à-dire verbaliser et transporter la personne pour ivresse publique et manifeste.

Après, j'ai d'autres pistes de travail là-dessus mais après ce sera une décision politique. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je voulais un peu rebondir sur ce qui vient d'être dit sur la police nationale. Ce qui a fait et qui voit se développer les polices municipales à travers le pays c'est le fait que l'Etat s'est désengagé d'une partie de ses missions pourtant régaliennes. »

Monsieur Bernard COMBES : « Y compris la prévention. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Il y a un Préfet en Corrèze qui vient de changer. J'avais participé grandement sur le mandat précédent au démarrage de la police municipale et on avait fait ce travail qui a été évoqué aussi, à savoir où est-ce qu'était finalement sur le territoire les « trous dans la raquette » en termes d'actions au quotidien et on avait bien repéré qu'il y avait, en effet, des manquements avérés sur la police de proximité, tout ce travail de lien avec la population.

Ma question est simple : quelle est la relation entretenue avec les services de la police nationale ? Est-ce qu'il y a des blocages avérés effectifs qui posent des soucis aux services de la police municipale parce qu'encore une fois tout est question de prérogatives, ce qu'on est en droit de faire va pas.

Il est nécessaire que chacun reste dans son périmètre d'action. Quel est l'état des relations et les éventuels points qui seraient à améliorer parce qu'encore une fois un nouveau Préfet vient d'arriver ? On peut compter aussi sur le fait qu'il puisse transmettre des messages pour actions auprès de ses services. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que le nouveau Préfet vient de Saint Barthélemy. Il avait des problématiques festives beaucoup plus « high level » si vous voyez ce que je veux dire. »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « Sur le partenariat que nous avons avec la police nationale pour répondre à votre question, nous avons des rapports qui se sont améliorés avec le temps. On part sur une police municipale naissante, avec une création en 2020 qui était nécessaire mais qui a pu, non pas créer de la crainte au niveau du commissariat, mais un petit doute. Pourquoi ?

Cela se voit au niveau de toutes les polices municipales de France et tous les commissariats de France, c'est en fait la charge de travail. C'était ça, en fait, qui posait problème au début. Ils se sont dit, et à juste titre parce que cela fonctionne comme ça et je l'ai vécu à Limoges, qu'on met en place une police municipale et du coup, les services d'enquêtes ne sont pas augmentés. Je pense souvent aux OPJ de quartier qui traitent les problématiques et les procédures de la police municipale. Ils n'ont pas augmenté en effectifs. Ils vont gérer, en fait, les procédures des policiers nationaux quand il y a des interventions et les nôtres.

C'est là où ça crée des tensions et c'est normal. Dans toutes les polices municipales de France, c'est comme ça. Ça a été de la communication, de l'entente et ça s'est fait ensuite naturellement.

Il faut être reconnus les uns et les autres. Il faut pouvoir s'identifier, se reconnaître et ça s'est fait dans le temps. Là, pour vous dire, nous avons une réunion hebdomadaire tous les mardis matin, une réunion officielle entre « grands chefs ».

Au-delà de ça, nous nous écrivons assez régulièrement. Les patrouilles communiquent entre elles, s'échangent des informations. Ils vont boire le café les uns chez les autres, poste à poste et nous avons vraiment une bonne entente et cela fonctionne bien. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est mieux que complément d'enquête ! Aujourd'hui, nous en savons plus que nous en savions hier.

Je rajoute les caméras-piétons dont on a équipé les policiers municipaux à leur demande et qui peuvent les mettre à disposition du SDP. La caméra-piéton a un avantage singulier c'est qu'elle fait se calmer assez vite l'agacé potentiel. Cela évite de monter davantage en gamme parce que tout est enregistré. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je me souviens de l'ancienne étude que vos services avaient produite et qui disait que pour les cas psychiatriques, sur une ville de notre importance, on était à 7 % - 8 % et que la Ville de Tulle avait une spécificité puisque nous étions entre 11 % et 12 %.

Est-ce que les cas psychiatriques vous posent problème sur la voie publique ? »

Madame Zouiahia YEMELOUN : « J'ai envie de vous dire oui. Mais, de ce fait, nous nous formons et rebondissons en conséquence. C'est une formation que je n'avais jamais faite avant d'arriver à Tulle et j'ai demandé à être formée en premiers secours en santé mentale. J'ai pu bénéficier de cette formation en arrivant. Mes premières interventions à Tulle, c'était du « Diogène ». Je n'avais jamais fait ça avant, sortant de Beaubreuil autant vous dire que le Diogène n'était pas du tout le genre d'intervention que je faisais.

En fait, l'ensemble des effectifs est formé à « premiers secours en santé mentale ». Nous avons des liaisons et des rapports assez constants avec les assistantes sociales, notamment de l'hôpital. On travaille beaucoup là-dessus en partenariat avec le CCAS et le tribunal aussi parce nous faisons beaucoup de signalements pour que les personnes soient placées sous protection juridique, sous tutelle ou curatelle. C'est vrai que nous communiquons beaucoup là-dessus.

Nous sommes vraiment au cœur du terrain et quand nous avons une personne qui est suivie médicalement et qui ne prend plus son traitement, nous le voyons directement. Quand c'est comme ça, nous faisons remonter l'information. Nous faisons des signalements et traitons le problème comme nous le pouvons à notre niveau ».

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Par rapport à la santé mentale, c'est quelque chose qu'on voit effectivement et qui est en nette augmentation. C'est quelque chose que l'on ne traite jamais tout seul. On ne le peut pas, c'est-à-dire que ça se traite avec la police municipale, la police nationale mais aussi avec les travailleurs sociaux qu'ils soient du département ou de la commune. Mais on ne peut pas faire sans les services de psychiatrie parce qu'en fait, et c'est pour cela qu'on entretient un bon relationnel avec le service, quand il y a besoin d'hospitaliser une personne, nous n'avons pas de lits à disposition et des entrées comme cela.

En fait, le travail se fait de façon coordonnée. Parfois lorsque nous avons remarqué une problématique et nous en avons eu une très récemment, il faut que l'on ait une excellente coordination avec les cadres de santé du service de psychiatrie et avec les psychiatres eux-mêmes pour arriver à une prise en charge hospitalière ou pas, parce qu'on n'hospitalise pas non plus les personnes à tort et à travers. Il faut qu'il y ait un cadre d'intervention. C'est vraiment ce travail très fin que l'on arrive à faire et qui est important ».

Monsieur Bernard COMBES : « Il faut savoir aussi que la psychiatrie libérale est sinistrée à Tulle et dans le territoire de Tulle. Il y a quelques psychiatres libéraux à Brive. Il y en a un qui arrive. C'est pour ça que je m'étais même posé la question de savoir s'il ne fallait pas étendre cette capacité au Centre de Santé Municipal même si cela peut poser d'autres problématiques que pour l'accueil, pour la prise en charge mais en tout cas avec des psychiatres qui seraient rémunérés par la ville dans le cadre du CDS.

On a essayé d'être précis, factuels, justes dans notre analyse. Ce qu'il était important de voir aujourd'hui c'est qu'on a des professionnels aguerris à ce poste et je remercie Zouiahia de nous accompagner au quotidien. C'est quelqu'un qui a beaucoup d'expérience. Les autres policiers municipaux qui l'accompagnent viennent de secteurs aussi où ils connaissent bien les difficultés. On a une belle équipe du domaine public aussi qui est capable de relayer ces besoins, deux médiateurs.

Je crois qu'on « met le paquet » sans tomber dans le tout sécuritaire, je l'ai dit, parce que je pense que c'est l'erreur qu'il ne faut surtout pas commettre mais l'angélisme et la naïveté n'ont pas leur place, non plus compte tenu de l'évolution de la société. Il faut trouver des équilibres pour qu'on vive bien aussi

Il faut qu'on continue à travailler. A l'année prochaine, pour un prochain bilan. »

Merci beaucoup Zouiahia. On va passer aux affaires à délibérer. »

AFFAIRE A DELIBERER

- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Monsieur Pascal CAVITTE : « Nous avons, lors du DOB, largement évoqué ces questions financières. Je voudrais faire une petite intervention parce qu'on a été pointé du doigt sur la sincérité du budget dans l'article de nos amis de l'Opposition dans le dernier Tulle Mag.

On a présenté en DOB un budget sérieux. Je crois que c'est le cas et il a été construit sous le pilotage politique des élus et par les services qui, d'ailleurs, l'ont très mal pris. Ils se sont sentis mis à l'index de leur travail.

La sincérité d'un budget c'est la loi. Un budget doit être sincère. S'il ne l'est pas, il faut l'attaquer devant le Tribunal Administratif. Je rappelle qu'un budget doit être annuel. Le nôtre l'est. Il doit être universel, c'est-à-dire que toutes les recettes doivent couvrir les dépenses. Il doit être unitaire, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un document unique et qui doit être pédagogique.

Je crois qu'on a fait beaucoup de progrès pour présenter les choses de façon pédagogique. Il y a une série de graphiques qui sont très riches. Je remercie de nouveau les services qui passent beaucoup de temps pour effectuer ce travail.

Il doit être sincère, c'est-à-dire qu'il doit être fidèle à la réalité. Ce terme d'insincère, honnêtement, a été très mal vécu par les services. Je voudrais à nouveau leur rendre hommage et leur dire que nous sommes tout à fait mécontents de ce terme. Qu'il soit critiqué politiquement c'est normal et c'est même sain dans le débat démocratique, politique sur le budget.

Par contre, le définir comme ça, ça sous-entend qu'il est synonyme de « magouilles », qu'il se passe des choses pas claires et c'est une chose que nous acceptons mal et qui n'est pas, je crois, à la hauteur de notre débat habituel. Cela dit le CA 2024, sur le fonctionnement vous l'avez vu dans les documents, s'élève en dépenses à hauteur de 20 207 470 € réalisés. C'est un peu moins que le prévisionnel et en recettes à 21 675 195 €. C'est un peu moins également que le prévisionnel. Je vais assez vite puisque nous l'avons détaillé dans le DOB. On a maîtrisé les charges à caractère général et ça n'est pas simple puisque nous avons toujours ces charges d'énergie, le gaz baisse mais l'électricité monte à 3 800 000 €.

En ce qui concerne le chapitre 012 – Charges de personnel – à 11 000 000 €. C'est un chapitre important puisqu'il représente 50 % du budget de fonctionnement et qui est à peine couvert par l'impôt local. Là aussi, je ne reviens pas sur la difficulté qui se pose à une collectivité comme la nôtre. On subit des compétences que les communes n'avaient pas à exercer et qu'elles doivent exercer aujourd'hui. On a parlé de la sécurité mais il y a aussi la santé, le social sur lequel il faut qu'on soit parce que c'est un service à rendre aux habitants.

Il y a des compétences qui relèvent normalement de l'Etat et puis, en même temps, on a des recettes qui baissent sans arrêt. Le produit de l'impôt c'est 10 000 000 € et cela finance la moitié du fonctionnement de la collectivité et il faut financer tout le reste, plus l'investissement.

Vous voyez, les marges de manœuvre sont extrêmement réduites et la liberté d'exercer de la collectivité est extrêmement réduite aussi. Vous avez tous les chapitres qui sont détaillés ligne par ligne. Nous sommes également très vigilants sur les charges de gestion courante.

Ce sont les participations aux budgets annexes : on verse 221 000 € pour équilibrer la restauration, 26 000 € pour le centre de santé et 500 000 € au CCAS, 65 000 € à la caisse des écoles. Nous maintenons les charges financières. Vous savez que nous sommes dans une démarche de désendettement. Nous en parlerons tout à l'heure dans le budget 2025.

L'encours de la dette était à 19 000 000 € en 2023. Il est à 17 000 000 € à la fin de l'année 2024 et nous dégageons un excédent de fonctionnement qui nous permet de financer l'investissement.

Les recettes de fonctionnement : 21 600 000 €. Il y a dedans, comme je le disais, les impôts, les impôts et taxes c'est donc la compensation de l'Agglo qui paye à la mairie les services qu'elle effectue pour son compte. Il y a également les dotations de l'Etat de fonctionnement qui ne cessent soit d'être stables dans un contexte d'inflation, soit de baisser. Il y a ensuite les redevances qui sont payées pour les services de la Ville. Il ne faut pas oublier les dotations telles que la DSU et la dotation de péréquation qui sont moins pires que ce que nous aurions pu craindre.

Les dépenses d'investissement s'élevaient en 2024 à 14 000 000 €. C'était une année d'investissements importants puisqu'il y a eu les travaux de la Place Maschat. Il y a également eu l'acquisition du centre 19000 à hauteur de 568 000 €. Beaucoup de travaux ont été réalisés sur l'éclairage public pour lequel on attend beaucoup de baisse de dépenses en fonctionnement. Enfin, il a eu des travaux de voirie, de signalétique et la fin des travaux à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

Dans les recettes, c'est 14 000 000 € financés par des subventions, de l'autofinancement. C'est très important parce que si nous ne dégageons pas du « cash » sur la section de fonctionnement, on ne peut pas faire de l'investissement dans une collectivité comme la nôtre ou alors on est obligé d'emprunter, donc de s'endetter et faire payer nos enfants. Ça on ne le veut ni les uns, ni les autres.

En pourcentage, vous avez vu que les services généraux représentent 30 % du fonctionnement en 2024, culture-loisirs-sport-vie sociale c'est 28 %, les écoles 16 % et les aménagements 9 %. Sur les investissements, 61 % pour l'urbanisme et la voirie, c'est pour la place Maschat – Roosevelt et une série d'aménagements dont on a parlé la dernière fois.

Les indicateurs sont plutôt bons avec une épargne totale à 3 300 000 € et une épargne nette, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement soit l'épargne totale moins la dette, à 1 200 000 €. On aimerait mieux mais c'est déjà pas mal dans le contexte que nous connaissons.

La dette s'élève à 17 000 000 €. Je vous rappelle qu'on n'a pas fait d'emprunt cette année.

Le budget d'une collectivité est annuel et l'analyse du budget doit se faire dans le pluriannuel. Donc on maintient cette trajectoire de désendettement avec une capacité de désendettement à 6,6 années ce qui n'est pas mal. Un déficit d'investissement qui est couvert par nos excédents de fonctionnement.

Sur les budgets annexes, vous voyez le centre de santé où nous avons un léger déficit et une épargne nette à 34 000 € qui est financé par l'excédent de fonctionnement antérieur. En ce qui concerne le budget restauration, 682 000 € de fonctionnement à la fois de dépenses et de recettes. Un excédent antérieur qui permet également de financer un léger déficit. Sur le stationnement, c'est un peu moins bien que l'année dernière : 273 000 € en fonctionnement avec un investissement déficitaire. Donc une épargne nette à 31 000 € que nous finançons également par l'excédent du budget antérieur. »

Monsieur Bernard COMBES : « Des remarques ? Des questions ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL « Oui, je voudrais réagir aux propos liminaires de Monsieur CAVITTE.

Je connais Monsieur SIBLOT depuis que nous sommes enfants donc je sais qui il est et il sait qui je suis.

Je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Il sait discerner ce qui est de l'ordre d'un discours politique de ce qui est de l'ordre d'une accusation.

Il est vrai que vous connaissez une crise dans la Majorité et moi j'ai pris écho des propos qui ont été portés par un élu qui était le second sur la liste de « Vivre ma Ville », qui était le quatrième adjoint et qui parle d'une gestion plus transparente.

Je l'ai dit précédemment, au regard des nécessités et impératifs en termes de gestion de la collectivité, il y avait ici une critique tacite. Dans le Tulle Mag, on passe notre temps à commenter les articles de l'Opposition, mais ce sont seulement des hypothèses d'une précaution qui avait été donnée, peut-être d'une alarme, d'une alerte, je ne sais pas, mais ne me tenez pas rigueur de profiter d'une dissension qui existe dans votre groupe et qui a ouvert sur une crise presque Stalinienne puisque vous avez été jusqu'à la destitution.

Des réflexes que l'on trouve facilement à Gauche mais vous avez été moins rapide ou début de ce mandat pour vous défaire et il est toujours en ces lieux symboliquement de cet adjoint, de ce joker à la sécurité qui a posé des tas de problèmes et qui était un escroc fini. On peut le dire en ces lieux. Vous aviez fait preuve de moins de précipitation.

Je n'ai pas véritablement à m'insurger contre le choix qui avait été le vôtre collectivement mais j'ai toujours été sensible à la diversité des positionnements politiques, des propositions politiques.

Je vois que cette Ville a trop longtemps été dans une logique d'adversité Droite-Gauche. Elle n'a pas su sur les décennies précédentes trouver d'autres champs, je dirais, pour pouvoir s'exprimer et je pense que cette diversité d'opinions est importante parce qu'elle montre la vitalité de notre collectivité.

Vouloir la restreindre ce n'est peut-être pas le bon timing non plus pour les candidatures. Il y a une erreur de timing mais vouloir la restreindre de façon aussi violente, je pense que ce n'est pas servir l'image de notre collectivité. Vous êtes les premiers à dépeindre Tulle comme une Ville accueillante, hospitalière, tolérante et là vous avez des réflexes qui sont d'un autre temps, qui sont des réflexes de partis. Vous n'êtes plus encartés, vous n'êtes plus dans ces logiques d'appareils mais il y'a des réflexes reptiliens qui restent et qui sont, peut-être archaïques. Je ne sais pas.

Le Macronisme a peut-être consacré une nouvelle ère mais ce sont des réflexes d'un autre temps. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est bien de prendre la défense de ceux qui ne sont pas attaqués. Alors peut être des réponses ciblées sur les reptiles et sur les archaïques ?

Vous avez peut-être des choses à dire qu'il sera nécessaire de dire ? Je ne sais pas.

Peut-être, Stéphane PERRIER qui a liberté de parole ici et tout le temps et toujours. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Juste pour répondre sur la question de la transparence qui a été mal comprise dans ce qui avait été dit. Ce n'est pas le budget qui était attaqué dans sa justesse. Il y a effectivement un gros travail qui est effectué dessus.

Il n'y a rien à dire de ce côté-là. C'était plus dans l'aspect communication plus claire envers la population puisque ça reste des choses assez obscures et la population se pose des questions souvent quand il y a des travaux, des investissements qui sont faits et se demande combien ça coûte. C'était une question de communication. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que c'est vrai.

D'autres réponses sur l'unanimité de notre posture que je n'ai pas demandée, je le rappelle, que j'ai souhaitée ou attendue ? Non ?

Comme dirait Sandy LACROIX « on ne va pas faire trente réunions sur la même question », mais en même temps, ça reste posé quand même. Je pense qu'il y a ici suffisamment de gens libres de leurs opinions et de leurs postures pour pouvoir se justifier de ce qu'ils ont décidé de faire.

C'est, je rappelle, à bulletin secret que les choses se sont passées pour permettre à chacun d'avoir une expression totalement libre d'appréciation. C'était important.

Cette réponse m'a d'ailleurs, assez surpris, positivement parce que ça veut dire qu'à un moment donné la blessure n'est pas que personnelle. Quand on s'engage avec quelqu'un est qu'on fait de Stéphanie PERRIER sa deuxième sur la liste et sa quatrième adjointe, ce n'est pas par hasard.

On peut se tromper de personne. Ça m'est arrivé. En trois mandats, sur trois fois trente personnes, on peut se tromper. Ça fait à peu près 2% et ce ne sont pas les mêmes erreurs. Elles ne sont pas de même nature.

Je voulais simplement dire à Stéphanie que c'est quelqu'un avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Stéphanie à son caractère. Les autres aussi ont le leur.

Je suis dans la gestion des caractères.

En ce qui concerne les frustrations, j'ai dit que nous étions tous frustrés de ne pas pouvoir répondre à toutes les attentes de la population, de ne pas pouvoir donner les réponses qu'ils ont parfois attendues mais de tendre vers. C'est notre objectif.

Et je pense qu'en matière d'environnement, il y a du travail de fait. Peut-être pas suffisamment aux yeux de Stéphanie, ce qui l'a engagé sur d'autres voies mais sincèrement je pense qu'un certain nombre de choses ont été faites et vous n'avez pas toujours été accorte sur les décisions qui ont été prises quand elle nous les faisait piloter comme le vélo à l'envers sur l'avenue Victor Hugo qui a déchainé absolument la moitié de la Ville.

Ensuite, sur le 30 km/h qui ne se trouve pas non plus de grâce aux yeux.

Et puis comme dirait Yvon DELCHET l'autre jour « On est même allé jusqu'au poulailler municipal pour faire plaisir à Stéphanie »

Je pense aussi à d'autres mesures qui ont été prises. Peut-être pas autant d'arbres plantés qu'elle l'aurait voulu. Pas autant d'aménagements qu'elle l'aurait souhaité. C'est vrai.

Je pense au Quai Baluze. Je pense à la Place Gambetta ou on avait pensé à un parc public et qu'on n'a pas réussi à faire. On le sait. J'en suis conscient et je pense qu'à chaque fois qu'il y a eu des marges de progrès réalisées par les écologistes dans cette mandature, et il y en a eu de nombreux, à commencer par Philippe BERNIS en son temps et d'autres ensuite, il y a toujours eu progrès grâce à eux.

Je pense que si j'ai pu accompagner autant que nécessaire les actions de Stéphanie, je l'ai fait avec courage aussi parce ça n'a pas été facile quand on vient vous voir en disant « elle te fait vraiment du mal cette adjointe. Le vélo ça ne passe vraiment pas. Ça te coûtera cher ».

Je ne sais pas à qui ça coûtera cher et combien ça coûtera cher en voix.

A un moment on devient paralytique de l'action politique. Si on ne fait rien parce que ça déplaît à tout le monde, à ce moment-là ce n'est pas la peine de faire élu. Quand on fait élu, on prend des risques. On se fait critiquer. On se fait mal voir et parfois aussi on se fait féliciter. Ça peut arriver aussi.

Je voulais dire à Stéphanie qu'elle a toute ma confiance. Elle reste dans cette Majorité de Gauche. Simplement le caractère régalien de la délégation de Maire a du sens et un moment donné, il fallait aussi clarifier cette position.

Je crois qu'on connaît tout le monde, vous connaissez tous ceux qui ont pris cette décision. Ce ne sont que des Ayatollahs. Ce ne sont pas des gens qui sont dans des partis. Je pense qu'il doit y arriver trois encartés au grand maximum dans cette liste, alors arrêtez votre histoire de nef Socialiste. Ils ne sont même pas Socialistes.

S'ils l'étaient ce ne serait pas un problème. Ce serait peut-être même bien.

Il y en a même un qui l'est et qui le revendique et qui a raison.

Ça va aussi de tirer sur les socialistes. Ça va bien moment et ils ont fait aussi des choses les Socialistes et les autres avec.

Donc, au bout d'un moment, il faut aussi dire les choses comme elles sont.

Je me suis posé la question. Je n'ai pas dormi toutes les nuits. C'est tout autre chose que ce qu'on croit d'être Maire d'une Ville comme Tulle. On peut penser qu'on a des honneurs, des positions mais ce n'est rien ça.

Ce sont les problèmes des gens qui comptent, la sécurité, la santé des citoyens, la manière de se mouvoir dans la Ville, c'est l'accompagnement associatif, c'est l'accompagnement environnemental, culturel. C'est tout ça qui fait une Ville. Chacun doit participer autant qu'il est possible.

Je me suis posé la question et je n'ai pas trouvé la réponse. Je me suis dit qu'à un moment donné dans la génétique de l'écologiste, il y avait peut-être, finalement caché, le désir de toujours aller voir si l'herbe n'est pas plus verte ailleurs. C'est tout ce que j'ai trouvé comme réponse.

Madame Sandy LACROIX : « Je voulais simplement rappeler que c'était une décision collective et qu'il ne fallait pas mélanger, parce que vous avez parlé de position Stalinienne, de mesures Staliniennes.

Un collectif doit être soudé et quand on a une atteinte à cette volonté-là, c'est le collectif qui répond de manière unanime. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Le distinguo que je ferais Madame, c'est que vous avez fait le choix du bulletin secret. »

Madame Sandy LACROIX : « Vous ne vous attaquez pas à la bonne personne parce que, pour moi, il n'y avait pas de difficulté à procéder à bulletin ouvert. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il n'y en avait pas. Je pense que j'ai voulu mettre tout le monde à l'aise.

Surtout le résultat, on aurait mieux fait de le faire à la main levée.

Ce sont nos processus. Je pense qu'ils sont autant démocratiques que les vôtres. Je ne connais pas les vôtres. Je ne sais pas comment vous fonctionnez et comment vous fonctionneriez si vous étiez Maire. Mais en tout cas, j'ai fait ce que je pensais devoir faire et croyez bien que cela ne m'amuse pas du tout. J'aurais bien aimé que l'on finisse le mandat avec Stéphanie PERRIER comme avec les autres et on le finira, je l'espère, avec Stéphanie. PERRIER qui a des missions. Elle n'est plus adjointe mais elle est dans la Majorité de Gauche.

On ne peut pas jouer sur tous les tableaux. A un moment donné on est en marge d'un groupe et on se met en marge. La liste citoyenne qui s' imagine et qui veut travailler, a le droit d'exister, a un devoir d'exister et j'espère qu'il y aura d'autres listes citoyennes mais qu'est-ce qui différencie notre liste citoyenne de toute autre liste citoyenne ? On est qui à part des citoyens ? Je vous le demande.

On est juste des citoyens élus. C'est la différence aujourd'hui mais peut être que demain ce sera autre chose et vous savez, le budget, l'action sociale, toutes les obligations qui incomberont demain à ceux qui conduiront les affaires à partir de mai 2026, auront les mêmes tâches, les mêmes difficultés. Le budget ne va pas devenir magique.

Si on vous enlève les investissements parce qu'on veut faire des choses ailleurs et autrement, il faudra l'expliquer.

Le prochaine Majorité ne sera pas en train de faire l'avenue Victor Hugo ? Il faudra m'expliquer ce qu'elle fera à la place !

La prochaine Majorité supprimera le Conservatoire de Musique ? Très bien. 1400 000 € d'économies. On va faire sans Conservatoire. Et ainsi de suite...

70 personnes au Centre Technique Municipal qui vont, tout d'un coup s'envoler et ne plus être payées ?

Et les subventions que l'on donne aux associations, ce n'est pas du budget participatif ? C'est facile.

A partir de 2026, je me représente et éventuellement je gagne et je dis que ce sera un budget participatif. Voilà, vous avez 550 000 €, vous avez 200 associations, alors on y va !

Ça c'est du participatif !

Je pense que le participatif on l'a fait avant. Quand on s'est présenté devant les citoyens et qu'on est allé leur dire qu'on allait mettre entre 500 000 € et 600 000 € sur les associations parce qu'elles ont besoin de vivre ici pour améliorer le vivre ensemble. C'est ça le participatif. Il n'y en a pas d'autre.

Vous pouvez discuter avec les uns et les autres, à 50 € près, à 200 € près, mais ça ne changera rien. Donc il faudra dépenser l'argent qu'on n'a pas et le dépenser de manière scrupuleuse et là je voudrais dire à Laurent SIBLOT qu'il a toute ma confiance.

La Cour des Comptes l'a dit parce qu'il n'y a pas toutes les communes avec les difficultés de Tulle qui ont des rapports de la Cour des Comptes comme on a eu.

Vous savez, je fais très attention à l'argent municipal.

Vous pouvez aller chercher dans les frais de missions ou ce que vous voulez. Vous verrez ce que, pour une Ville de 15 000 habitants, l'on fait.

L'argent est scrupuleux et c'est vrai, et je pense que vous vous êtes servi et ce n'est même pas Stéphanie PERRIER qui l'a dit. Cela a été repris comme un propos qui pouvait être repris. Pourquoi pas ! La transparence ça veut dire quoi ?

On dépense 5 000 000 € ici, c'est marqué. On dépense l'argent qu'on a à dépenser.

Je voulais vous dire que ça m'a fait de la peine. J'aime les gens. Les gens que j'ai essayé d'amener sur la liste s'aiment et s'apprécient. Ils se respectent et ça n'a amusé personne de voter ce retrait de délégation. Ça n'a amusé personne et j'en suis bien certain.

Chacun a pris ses responsabilités. Ça ne change pas le regard qu'on porte sur les uns et les autres et la valeur qu'on leur donne.

Simplement, il y a des règles et la règle c'est d'être ensemble et de ne pas se donner des « petits coups de canif ». C'est tout. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Monsieur le Maire, je vais vous poser une question. Quel sera le prochain Maire-adjoint chargé de l'environnement car nous avons quand même en suspens une rencontre qui devait être organisée avec l'Architecte des Bâtiments de France pour savoir quel pouvait être le devenir du Cloître ? Cela fait six mois que nous attendons vainement.

Je remarque, et cela me donne une occasion de le dire, que le cloître est toujours fermé. Je ne comprends pas qu'une collectivité ne donne pas la possibilité de découvrir ce joyau aux touristes qui viennent à Tulle. Je ne comprends pas. »

Monsieur Bernard COMBES : « Mais ce sera un motif de dépenses supplémentaires après 2026. Vous aurez donc la solution.

Vous verrez, elle est très facile à trouver. On engagera quatre agents parce qu'il en faut deux à chaque fois plus un cinquième parce qu'il y a des arrêts maladie et des congés.

On mettra cinq personnes au Cloître et qui attendront que les personnes passent. Cela va se passer comme ça et puis cela sera très bien. Ce sera formidable.

Et bien non, nous avons une autre idée. On a l'idée plutôt que l'Office de Tourisme puisse regagner ce lieu. Nous sommes en pourparlers depuis un an et demi avec les structures qui gèrent cet espace qui, je vous le rappelle, n'est pas municipal.

Vous nous mettez en joue avec « on ne visite pas, on ne visite pas ! » mais ce n'est pas chez nous. Quand il y a un mariage et que l'on veut faire des photos, il faut que je demande à trois personnes : à l'Architecte des Bâtiments de France, au Préfet et à je ne sais pas qui pour aller prendre des photos à 16h00 quand il fait encore jour.

On en est là dans ce monde d'aujourd'hui, Monsieur CHAUMEIL. Vous le connaissez ce monde. Vous ne l'analysez peut-être pas comme il est vraiment mais c'est ça la réalité.

Donc l'Office de Tourisme partira à cet endroit-là après que l'Etat ait décidé de comment est sécurisé cet espace mais ce n'est pas à la Ville de mettre des agents à cet endroit

parce qu'elle n'en a pas les moyens. Ou alors je retire les balayeurs et après vous « faites le beau » en disant que c'est sale. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je pense que l'Office de Tourisme a la possibilité de faire visiter aux touristes qui viennent à Tulle.

C'était le cas, je crois et c'est maintenu, il me semble. Il y a donc une possibilité pour les touristes de découvrir les lieux en attendant, effectivement, qu'ils y entrent, ce qui serait quand même une super opportunité. »

Monsieur Bernard COMBES : « En attendant la Ville de Tulle met à disposition des saisonniers pour ouvrir l'été. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On n'achète pas le Centre 19000 300 000 € ou 200 000 € de plus que ce qu'il aurait pu être acheté. »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous croyez ça ? Avec 200 000 € de charges en attente ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Non. On pourrait revenir sur un historique, sur les propositions qui ont été faites au Président de la CAF. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il n'est pas venu.

Les PEP ne sont pas venus non plus. C'est un dossier de deux ans et où on a demandé aux propriétaires de ne pas relouer leurs locaux pour permettre aux PEP de venir s'installer et de construire leur projet. Ils nous ont « amusés » pendant deux ans.

Et puis, parce que les gens n'avaient plus les ressources des loyers, ils ont arrêté de payer les charges et quand on se retrouve avec 70 personnes, téléconseillers à la CAF, qui peuvent être licenciés, on n'achète pas ?

Si, on achète. On prend ses responsabilités parce que vous auriez été le premier à dire « Comment ! les emplois ! Ils partent là-bas à Brive !

Qu'est-ce qu'il fait le Maire ? »

Il ne fait rien ! Il achète le Centre 19000 et il l'achète au bon prix. Je peux vous le certifier parce qu'il y avait une dette qu'il a fallu juguler et, en plus, cette affaire ne sera pas mauvaise et personne ne voulait du Centre 19000 il faut bien que quelqu'un le prenne en charge parce qu'il y a quand même un CCAS et d'autres structures.

C'est la facilité : dénoncer, analyser et dire que nous avons dépensé de l'argent pour rien.

Mais non parce que je sais très bien que ces emplois-là étaient menacés à tout moment.

C'est moi qui ai créé ce centre d'appels en 2010. Je m'en souviens très bien car on a commencé avec 20 téléconseillers. Aujourd'hui, il y en a 70.

Et quand les gens ont été mis en télétravail on sait très bien ce qu'il s'est passé.

Rien que pour ces 70 emplois, je vous le dis, il fallait le faire et demain vous verrez qu'on trouvera des solutions pour le Centre 19000 et qu'on trouvera des solutions parce qu'on s'y attachera.

Je n'ai pas construit le Centre 19000 avec son TOPCO, ce magnifique établissement brutaliste et que tout le monde adore ! C'est moi qui l'ai construit ?

On y revient à chaque fois mais ce n'est pas moi qui l'aie fait avec mes équipes. Nous n'avons pas fait des choses épouvantables comme ça dans la Ville. Alors aujourd'hui qu'on ne vienne pas nous ennuyer avec les histoires de rachat parce que c'est contre terrier et que personne ne veut y aller.

J'y ai amené le Commissaire de Police et lui ai dit de mettre sa cellule de dégrisement contre terrier. Ce n'est pas bien grave.

Non, il faut voir le jour !

Oui c'est vrai quand on est en prison et quand on est dans une salle de dégrisement, il faut voir le jour et c'est tant mieux parce qu'on protège aussi les gens qu'on met en salle de dégrisement ou en cellule.

Donc voilà, on ne peut pas installer le Commissariat donc on va installer le Commissariat ailleurs.

La vraie vérité c'est que rien n'est jamais facile. Cela fait trois ans qu'on attend de démolir le Cinéma Le Palace. Cela fait trois ans que j'attends de démolir l'entrée de l'Hôpital mais c'est comme ça parce que cela fait trois ans que la CPAM a mis du temps pour se décider après le COVID à partir.

C'est tout comme cela. Si vous voulez on peut tout débrancher. Je veux bien mais il y aura un bilan à la fin du mandat. Ce qui est fait, ce qui n'est pas fait et ce qui aurait pu être fait, ce qui sera mieux fait par les autres, je n'en doute pas et les Tullistes jugeront.

Le participatif n'est pas la clé de la réussite démocratique. C'est tout ce que j'ai à dire. »

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

1-Approbation des comptes de gestion 2024 du comptable

Monsieur Pascal CAVITTE : « ce sont les comptes du comptable.

Vous voyez qu'ils correspondent à ceux de l'ordonnateur, donc aux nôtres. »

a- Ville

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

b- Restauration

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

c- Parkings couverts

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

d- Centre de Santé Municipal

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

2-Vote des comptes administratifs 2024

a-Ville

-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

b- Restauration

-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

c- Parkings couverts**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024**

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

d- Centre de Santé Municipal**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024**

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

3-Affectation des résultats 2024

L'affectation des résultats est la méthode permettant de faire apparaître les excédents et déficits de l'exercice en fonctionnement et en investissement et de les cumuler aux excédents et déficits antérieurs afin d'inscrire au budget suivant les soldes obtenus

Après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2024, il convient d'affecter les résultats bruts comme suit :

A - Ville**Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	437 317.89	
--	------------	--

Déficit d'investissement antérieur (001)	-1 914 887.50	
--	---------------	--

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	14 179 590.77	
---------------------------	---------------	--

Recettes d'investissement	14 331 796.98	
---------------------------	---------------	--

Solde d'exécution de l'exercice		152 206.21
---------------------------------	--	------------

Déficit ou excédent antérieur	-1 914 887.50	
-------------------------------	---------------	--

Apurement du 1069 sur 10 ans (cf délib 3 du 21 février 2023) => 1/10	-50 497.22	
--	------------	--

Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)		-1 813 178.51
---	--	---------------

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	628 186.40	
--------------	------------	--

RAR recettes	885 542.67	
--------------	------------	--

Solde des Restes à Réaliser		257 356.27
-----------------------------	--	------------

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 813 178.51	
------------------------------------	---------------	--

Rappel du solde des restes à réaliser	257 356.27	
---------------------------------------	------------	--

Besoin de financement total		-1 555 822.24
-----------------------------	--	---------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	21 675 194.99	
----------------------------	---------------	--

Dépenses de fonctionnement	20 020 747.09	
----------------------------	---------------	--

Résultat de l'exercice	1 654 447.90
Excédent ou déficit antérieur	437 317.89
Total à affecter	2 091 765.79

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	1 555 822.24
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	535 943.55

Monsieur Pascal CAVITTE : « Sur la Ville, nous avons un déficit d'investissement de 1 813 178,51 €, des restes à réaliser de 257 356,27 € et un excédent de fonctionnement qui nous permet de couvrir tout cela, un excédent de 1 654 447,90 € auquel on rajoute 437 317,89 € d'exercice antérieur ce qui fait que nous avons 2 091 765,79 € à affecter.

Nous avons un besoin d'investissement à couvrir à hauteur de 1 555 822,24 €. Donc nous terminons et affectons un excédent pour l'année 2024 de 535 943,55 €.

Ce qui fait que dans un contexte tel qu'il est aujourd'hui, n'est pas si mauvais et nécessite encore un fois beaucoup d'ingéniosité. Je remercie encore la Direction Générale et le service des Finances parce qu'il y a une vision des choses mais il y a aussi des opérations qui nous permettent d'arriver à ce résultat.

Cet excédent nous permettra de financer une partie de l'investissement sur l'année.

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

B - Restauration

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	70 738.50
Excédent d'investissement antérieur (001)	29 577.63

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	66 523.65	
Recettes d'investissement	31 768.39	
	Solde d'exécution de l'exercice	-34 755.26
Déficit ou excédent antérieur	29 577.63	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-5 177.63

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	10 336.79
--------------	-----------

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-5 177.63	
Rappel du solde des restes à réaliser	-10 336.79	
Besoin de financement total		-15 514.42

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	683 728.34	
Dépenses de fonctionnement	682 674.35	
	Résultat de l'exercice	1 053.99
	Excédent ou déficit antérieur	70 738.50
	Total à affecter	71 792.49

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	15 514.42
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	56 278.07

Monsieur Pascal CAVITTE : « Pour le budget Restauration, on affecte 56 278,07 €. On affecte 41 516,86 € pour le budget Parkings et 2 878,44 € pour le budget Centre de Santé Municipal. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'ai une petite anecdote. L'autre jour j'ai eu un appel d'un entrepreneur de Tulle, dont je ne préciserai pas les fonctions et qui a une centaine d'employés. Il a un projet immobilier commercial assez important à la sortie de Tulle, de 5 000 000 € qu'il a investi en tant qu'entrepreneur.

Il a aussi acheté deux immeubles dans Tulle, des immeubles à rénover, notamment dans le Trech, dans la petite rue qui montent après les clampes. Il y a de très beaux édifices, de belles maisons à reprendre.

Et puis, il a décidé d'améliorer sa maison et de construire une maison sur une colline de Tulle. Et bien, il a un avis de permis non conforme et donc, bien sûr, son architecte dit « Qu'à cela ne tienne, va faire ta maison à Brive ! »

Il n'y a pas de collines, c'est déjà moins difficile.

Voilà où j'en suis d'un service d'Urbanisme qui instruit un dossier qui reçoit un avis négatif pour une maison qui n'était pas une maison qui déparerait de tout ce qu'on a pu rencontrer sur les collines de Tulle et ailleurs et il s'en faut.

Je me pose la question de savoir quel est finalement mon rôle.

Ou aussi, j'en ai une autre, j'ai un habitant de Tulle, un ancien conseiller municipal, qui se propose de mettre des panneaux photovoltaïques dans sa propriété qui n'est pas en centre-ville.

C'est bien de produire son électricité ? On nous a tous dit qu'il fallait qu'on fasse cet effort.

Il a reçu un avis négatif au motif que sans doute à un endroit peut être de la Ville, on pourrait voir la moitié du quart d'un de ces panneaux photovoltaïques.

Pour l'instant, je n'ai pas encore appelé cette personne mais je vais la rappeler pour la rassurer en disant que j'espère trouver une solution et puis le Préfet organise un déjeuner avec les gens bien placés qui prennent des décisions comme ça pour essayer de faire avancer les dossiers.

Quand vous êtes un porteur de projet comme ça et il n'y en a pas cinquante mille à Tulle comme ça, que vous avez envie de faire quelque chose pour votre ville, que vous savez que vous y êtes bien et que vous savez pourquoi vous y êtes bien et pourquoi à Tulle on mérite d'investir autant qu'ailleurs et peut être mieux d'ailleurs et que vous êtes empêché comme ça, je me demande à quoi je sers très sincèrement, moi, es-qualité, dans mes fonctions.

Je ne sers à rien. C'est tout.

Et s'il faut aller jusqu'au Préfet de région pour autoriser la construction d'une maison individuelle qui ne dépare pas avec tout ce qu'on a vu et tout ce qu'on verra, je me pose vraiment la question de ce rôle.

C'est comme ça. C'est la vie d'aujourd'hui et les enduits que l'on pose sur les bâtiments doivent être comme ça et pas autrement.

Et si vous voulez installer une extension pour un petit restaurant Rue Jean Jaurès pour installer 16 ou 20 places de plus à la belle saison et bien votre équipement ne répond pas au devoir d'alignement des bâtiments et donc peut-être que vous ne pourrez pas le faire.

Enfin au bout de six mois de négociations, on arrive à ce que cet équipement puisse être réalisé.

Voilà ce qui se passe dans la vraie vie des élus d'aujourd'hui.

Ou quand un investisseur, lui-même élu dans la Ville, met 700 000 € dans la rénovation d'un hôtel, je dis bien 700 000 €. Qui a pris le risque de dépenser ici cette somme à Tulle ?

Quel pari ? Le même que tous les autres qui font des choses.

Et que quand il faut poser l'enseigne, qu'elle a 4 centimètres de trop, qu'elle dépasse de 20 de l'autre et qu'elle est trop rétro-éclairée par rapport à ce que l'on admet, je dis juste à quoi je sers ?

Je dis à la personne « tu ne sais pas, tu vas l'installer et après on verra si c'est démonté ».
Voilà où j'en suis. Voilà où nous en sommes.

Alors, que l'on fasse attention au territoire. Que l'on ne fasse pas n'importe quoi en termes de construction, je pense que c'est vrai que ça a été suffisamment fait. Les pages urbaines ont été tournées. Elles sont toutes superbes !

Mais franchement aujourd'hui, on devrait nous laisser un peu tranquilles, nous laisser un peu travailler et nous ne sommes pas obligés de dire à la personne qui fait une maison neuve qu'il y a des maisons anciennes à retaper à Tulle et que ce n'est pas une bonne idée de faire une maison neuve, parce que là, on est un peu dans l'idéologie. On est un peu au-delà de ce qui est nécessaire

de faire même si moi, je ne suis qu'un petit Maire de la Ville de Tulle avec des élus tous les jours qui se « collent » au service Urbanisme à dire aux gens « Non, vous ne pouvez pas faire votre toit de garage comme ça parce que ce n'est pas du matériel qui est recevable. Vous ne le ferez pas en ardoises ».

« Vous ne savez pas, je vais laisser pourrir le toit du garage puisque je ne peux pas mettre d'ardoises ».

Est-ce qu'on cherche une solution avec un toit noir comme l'ardoise qui y était avant et qu'on ne peut pas remplacer ?

Qu'est-ce qu'ils pensent les gens quand ils viennent nous voir et qu'on a un refus ? Ils disent quoi ?

Ils disent que la prochaine fois ils ne feront rien.

C'est qui l'ABF ? parce que les gens disent la BF. Je dis ça mais ce n'est pas elle qui est attaquée parce qu'il y en a eu toujours. Mais c'est qui cette Madame la BF ?

C'est quelqu'un qui garantit qu'on n'abîme pas davantage un territoire mais je vois, par ailleurs, dans toutes les communes autour des choses épouvantables se faire, avec des toits de toutes les couleurs, des vérandas épouvantables, des piscines avec des cages partout, des toits photovoltaïques partout. Mais franchement, ils ne sont pas inquiétés ces maires-là !

Ils sont réélus 17 fois. Elle est belle la vie ! »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il s'avère que je sais exactement où est le terrain et je sais où est l'emplacement.

C'est vrai que le vis-à-vis est plutôt assez restreint puisque c'est une vue sur la vallée et qu'il y a très peu de riverains qui donnent face à cette maison.

Je pense qu'elle a dû être refusée par ce qu'elle était sur un profil de toit terrasse, de maison contemporaine. »

Monsieur Bernard COMBES : « Même pas. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce qui est étonnant aussi c'est que l'architecte qui est mitoyen de ce terrain a été lui-même reconnu dans un magazine d'architecture. Il avait reçu un prix pour sa maison dans les années 85-90 et à l'époque, bien sûr, sa structure était vraiment novatrice et aujourd'hui elle marque un temps de l'architecture Tulliste. On ne peut pas dire que le produit se soit désagrégé. C'est plutôt une maison qui avait été bien conçue initialement.

Elle se voit bien qui plus est et certainement plus que celle de Monsieur X.

Et c'est vrai qu'ici nous savons tous et nous en sommes tous convaincus que la France meurt de ces prérogatives de petits chefs, de garde chefs et c'est vrai qu'on étrangle les ardeurs et les enthousiasmes. Et vous avez raison, il suffit de se promener dans les périphéries de Tulle pour voir croître des architectures disparates, hideuses et qui elles, n'ont pas de difficultés à s'installer parce qu'on n'a pas la même perception.

Passé le Pont de Peyrelevade, on remonte au Pouget, direction Saint Mexant, c'est hallucinant le nombre de maisons qui ont été construites.

Vous avez aussi un exemple tangible avec le nouveau lotissement à Naves qui est hideux dans son implantation. On a pourtant un site historique très prégnant.

Voilà. Deux poids, deux mesures !

Après, je ne sais pas s'il faut faire fléchir les architectes, s'il faut les contraindre, s'il faut les séquestrer mais il est évident qu'ils ont beaucoup trop de prérogatives et qu'ils font souffrir, c'est évident, par, il faut bien en convenir, leurs inepties. »

Monsieur Bernard COMBES : « Le problème c'est qu'on croit que c'est vous qui dites non. On pense que vous pouvez dépasser ça. »

Monsieur Henry TURLIER : « Vous pouvez bien passer au-dessus de ces prérogatives ?

Monsieur Bernard COMBES : « Je demande à chaque fois et on me répond que non, sinon je signe demain. »

Monsieur Henry TURLIER : « Si. Il faut voir avec votre service de l'Urbanisme mais c'est possible. »

Monsieur Bernard COMBES : « Et bien alors vous m'expliquerez et je signerai. »

Monsieur Henry TURLIER : « On ira voir avec les archis qui ont déposé le permis. »

Monsieur Bernard COMBES : « Avec plaisir Monsieur TURLIER »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

C - Parkings Couverts

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	62 495.16
Excédent d'investissement antérieur (001)	59 470.00

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	74 569.18	
Recettes d'investissement	28 433.18	
	Solde d'exécution de l'exercice	-46 136.00
Déficit ou excédent antérieur	59 470.00	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	13 334.00

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	0.00	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	13 334.00
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	252 172.58	
Dépenses de fonctionnement	273 150.88	
	Résultat de l'exercice	-20 978.30
	Excédent ou déficit antérieur	62 495.16
	Total à affecter	41 516.86

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	0.00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	41 516.86

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

D - Centre de Santé Municipal**Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	36 817.17
Excédent d'investissement antérieur (001)	62 420.10

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	6 955.75	
Recettes d'investissement	6 764.62	
	Solde d'exécution de l'exercice	-191.13
Déficit ou excédent antérieur	62 420.10	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	62 228.97

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	0.00	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	62 228.97
------------------------------------	-----------

Rappel du solde des restes à réaliser

0.00

Besoin de financement total

0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	557 012.58	
Dépenses de fonctionnement	590 951.31	
	Résultat de l'exercice	-33 938.73
	Excédent ou déficit antérieur	36 817.17
	Total à affecter	2 878.44

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	0.00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	2 878.44

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

4-Vote des budgets primitifs 2025 :

a-Ville

a1- Vote des taux d'imposition

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Il met en place un mécanisme de compensation de la disparition de taxe d'habitation basé sur le taux de taxe d'habitation adopté par le conseil municipal en 2017.

Pour parvenir à cette compensation, les communes ont bénéficié à compter de 2021 d'un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale perçus par l'Etat.

Pour mémoire, ce mécanisme a eu un impact direct sur le taux de la taxe foncière à adopter par la Ville de Tulle en 2021 mais pas pour le contribuable. En 2021, la Ville de Tulle a maintenu son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau de celui voté en 2020 soit 28,24%. A ce taux s'est ajouté celui adopté par le conseil départemental en 2020. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la Ville de Tulle voté pour 2021 correspondait donc à la somme du taux communal et du taux départemental votés en 2021 soit 49,59 % (28.24% + 21.35%).

Pour 2024, la Ville souhaite maintenir sa volonté de « gel » du taux de ses taxes foncières (TFB et TFNB).

Le taux de taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires ayant été gelé jusqu'en 2023, il est donc nécessaire de voter désormais un taux pour la taxe d'habitation.

Pour l'année 2025 la collectivité doit donc voter les taux suivants :

- taxes foncières sur les propriétés bâties : 49,59 % conformément aux éléments indiqués ci-dessus
- taxes foncières sur les propriétés non bâties : 79 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,89 %

Il est demandé au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2025 susmentionnés.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Vous savez comment cela marche depuis que cela a changé en 2021.

Les bases, c'est l'Etat. Cela a augmenté de 16 %, de 7% puis de 3% cette année. Certes, cela nous fait une ressource supplémentaire mais cela fait une facture qui est salée pour les Tullistes.

En tout cas, les taux municipaux ne changent pas cette année encore. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

a2- Communication de l'état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII du CGCT

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifie le Code Général des Collectivités Territoriales en le complétant par l'article L 2123-24-1-1 qui stipule que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état des indemnités est joint en annexe au présent rapport.

Il est demandé au conseil municipal d'acter la communication de cet état.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Cela représente en totalité, je voudrais le dire aussi, 150 000 € sur le budget de la commune. C'est 0,7% du budget de fonctionnement, c'est-à-dire pas grand-chose. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est le prix du travail. »

ELU		Mandat	Indemnités Brutes Versées au titre de leurs mandats		
		Forme juridique	Syndicat	Syndicat	Mairie
		COLLECTIVITE →	Coiroux	Puy des Fourches	VILLE DE TULLE
COMBES	Bernard	Maire			2 219,68 €
SPINDLER	Jacques	Adjoint au Maire			837.72
CHRISTOPHE	Sylvie	Adjoint au Maire			837.72
PERRIER	Stéphanie	Adjoint au Maire			837.72
MARTHON	Fabrice	Adjoint au Maire			837.72
LACROIX	Sandy	Adjoint au Maire			837.72
NOVAIS	Jérémy	Adjoint au Maire			837.72
MAGRY	Christiane	Adjoint au Maire			837.72
BERTHOMIER	Stéphane	Adjoint au Maire			837.72
BOUYOU	Michel	Adjoint au Maire			837.72
BROQUERIE	Patrick	Conseiller			246.63
CAVITTE	Pascal	Conseiller			246.63
HULPUSCH	Serge	Conseiller			246.63
FAUGERES	Gérard	Conseiller			246.63
BOUYER	Anne	Conseillère			98.65
BRAZ	Sébastien	Conseiller			98.65
BREUILH	Michel	Conseiller			98.65
CHAUMEIL	Raphaël	Conseiller			98.65
COMBE	Christine	Conseillère			98.65
COURSAT	Christèle	Présidente / Conseillère	499,02		98.65
DEFFONTAINE	Christine	Conseillère			98.65
DELCHET	Yvon	Conseiller			98.65
DESJACQUES	Pierre	Conseiller			98.65
FERREIRA	Ana - Maria	Conseillère			98.65
FOURNIER	Yvette	Conseillère			98.65
GENEIX	Micheline	Vice-Présidente / Conseillère		420,92	98.65
HAMZAOUI	Fatma	Conseiller			98.65
RAZOUKI	Aicha	Conseillère			98.65
TARI	Aysé	Conseillère			98.65
TURLIER	Henry	Conseiller			98.65
VERGNE	Clément	Conseiller			98.65
LASCAUX	Dorian	Conseiller			98.65
HUGUE	Gregory	Conseiller			

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

a3- Vote du budget 2025

-Présentation brève et synthétique

Monsieur Pascal CAVITTE : « Donc nous avons un budget de 31 231 000 € qui vous est aujourd'hui soumis au vote.

En fonctionnement, nous avons 21 200 000 € et en investissement, moins que l'année dernière. Nous réduisons la voilure sur l'investissement à hauteur de 9 900 000 € au lieu des 14 000 000 €.

Il y a eu des gros projets sur l'année précédente que nous venons de terminer. Il y aura toujours des investissements mais plus mesurés.

Ça veut dire qu'il faut à nouveau dégager de l'excédent sur le fonctionnement et il faut une capacité d'autofinancement pour financer cet investissement et également pour fonctionner.

Je ne reviens pas sur le contexte de tensions car nous en avons beaucoup parlé. Les charges d'énergie baissent mais trop peu. Comme je l'ai dit, le gaz baisse mais l'électricité monte. On est dans un contexte tellement incertain que l'on ne sait pas ce qu'il en sera le mois prochain.

Dans les nouvelles recettes de fonctionnements, on a la taxe foncière sur les résidences secondaires dont on attend à peu près 100 000 €. Cette recette sera affectée directement ainsi que les friches commerciales qui seront affectées sur des opérations ciblées d'aménagements urbains ou des opérations commerciales.

Les charges à caractère général s'élèvent à 4 300 000 €. On est confronté à une hausse terrible des frais de maintenance en particulier en informatique et des contrats d'assurance. Cela devient une catastrophe pour les collectivités.

Vous pouvez constater sur le tableau qu'il y a une explosion exponentielle des contrats d'assurance. Nous avons plutôt de la chance car nous avons réussi à trouver une police d'assurance ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Sur le 012, on maintient la masse salariale à 11 300 000 €. Elle était à 11 000 000 € en 2024. Je ne reviens pas non plus sur les évolutions qui nous sont imposées. En particulier, on va avoir une augmentation de 12% de la cotisation à la CNRACL.

Je ne reviens pas sur les autres évolutions. Certaines ont été décidées avec les agents dans le cadre d'un dialogue social mais pour 80% ce sont des hausses qui nous sont imposées par l'Etat. Encore une fois là aussi, on a un bel effet ciseau parce qu'on nous impose des hausses et on nous diminue les participations.

Les participations Ville à la Caisse des Ecoles et au CCAS restent à la même hauteur. Les intérêts de la dette sont stables à 613 000 €.

Si vous regardez la répartition des dépenses de fonctionnement : 60% c'est le personnel, 24% les charges générales, 3% les charges financières et 12% pour les participations Ville aux différents organismes.

Concernant les recettes, l'impôt représente 10 000 000 €. Cela couvre 39% seulement des dépenses de fonctionnement. Comme je le disais, on a la liberté, si je puis dire, de maîtriser nos recettes pour la moitié uniquement des recettes de fonctionnement. C'est de plus en plus compliqué pour « boucler » une année budgétaire.

Les subventions représentent 15,5%.

Il y a également les participations de la Communauté d'Agglomération sur le fonds de péréquation, la Dotation de Solidarité communale.

Les produits de service sont prévus à 8% sur les recettes de fonctionnement.

Nous allons équilibrer la section avec la reprise de l'excédent antérieur. Il était, je vous le rappelle nous l'avons voté tout à l'heure, à 535 000 €.

On permet avec cette section de fonctionnement de participer à l'investissement à hauteur de 1 400 000 €.

On emprunte un peu. Cet investissement de 9 900 000 €, nous allons le financer pour 37% par de l'autofinancement, 27% de subventions car nous avons toujours une politique active de recherche de subventions partout où on le peut, 26% par de l'emprunt et par de l'excédent de fonctionnement. Nous sommes obligés chaque année, chaque jour je dirais, d'aller chercher des marges de manœuvre dans le fonctionnement à hauteur de 1 400 000 €.

Qu'allons-nous faire en 2025 en investissement ? Nous allons finir le haut du Trech pour 395 000 €, faire la nouvelle entrée de l'Hôpital pour 390 000 €, faire les abords de la Tour de Souilhac, prévoir un nouveau parking qui est tant attendu dans le haut du Trech en achetant le bâtiment de la CPAM, j'espère qu'on pourra le faire cette année, pour 400 000 €, les opérations « Cœur de Ville », démolition-reconstruction pour 645 000 € et puis de grosses opérations de voirie, en particulier l'avenue de la Bastille où les travaux vont se terminer, à hauteur de 1 100 000 €.

On continue notre politique de rénovation et de rachat de matériel et sur l'éclairage public nous faisons des économies en éteignant la nuit mais aussi en remplaçant tout le matériel par du matériel à faible consommation.

Les aménagements urbains représentent 40% de l'investissement donc il se passe des choses, l'habitat représente 15%.

La dette est prévue à hauteur de 19 000 000 € donc on remonte un peu sur notre endettement. On était à 17 700 000 €, souvenez-vous de ce qu'on a voté tout à l'heure.

On maintient malgré tout, je le disais, sur du pluriannuel la trajectoire de baisse de la dette.

Je vous rappelle qu'en 2013-2014, on avait 35 000 000 € de dette et aujourd'hui nous en sommes à 19 000 000 €.

Vous avez les ratios à la page 39. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 200 € par habitant. C'est un tout petit peu plus que l'année dernière mais on reste quasiment au même niveau.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 300 € par habitant. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

b- Restauration

-Vote du budget 2025

-Présentation brève et synthétique

Monsieur Pascal CAVITTE : « Il s'élève à 747 000 € pour le fonctionnement couvert par les recettes. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

c- Parkings couverts
-Vote du budget 2025
-Présentation brève et synthétique

Monsieur Pascal CAVITTE : « On l'a construit avec beaucoup de prudence. Il s'élève à 258 000 € de fonctionnement dont 126 000 € pour le personnel et 83 000 € pour les charges à caractère général.

Voilà, pour ce budget sérieux et sincère. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

d- Centre de Santé Municipal
-Vote du budget 2025
-Présentation brève et synthétique

Monsieur Pascal CAVITTE : « Il s'élève à 667 000 € pour le fonctionnement.

Vous voyez là aussi la grosse charge pour le budget du Centre de Santé, ce sont les charges salariales soit 612 000 €. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

5-Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 553 200 € répartis comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Subv.normale	Montant Subv.Except.	Montant total
AS Haltérophilie	200		200
Cercle des boxeurs tullistes	2 200		2 200
CDOS	700		700
Centre Médico Sportif	800		800
Cercle d'escrime	500	500	1 000
Cercle laïque de Tulle	800		800
Club des archers tullistes	800	1 000	1 800
De la source aux nuages		200	200
Ecole tulliste de judo	1 400	3 100	4 500
Gym entretien tulliste	600		600
Handball club tulliste	1 200		1 200
Kayak club tulliste	3 000		3 000
La Tulliste	3 300	2 600	5 900
Les fous du volant	500	700	1 200
Profession sport	1 500	2 000	3 500
Spéléo club tulliste	300		300
Sporting club tulliste	49 000		49 000
Team cms19	350		350
Tulle Athlétic club	2 200	13 550	15 750
Tulle Corrèze Tennis	1 500	1 000	2 500

Tulle Cyclisme Compétition	1 500	1 500	3 000
Tulle cyclo nature	300		300
Tulle football Corrèze	24 000	4 000	28 000
Tulle grimpe	700		700
Tulle Roller skating	500		500
Tulle sentiers	300		300
Tulle triathlon	500		500
UST basket	18 500	9 000	27 500
Volley Tulle Naves	3 000		3 000
TOTAL SPORT	120 150	39 150	159 300
ACEDEC	700	500	1 200
Alice Guy	500	800	1 300
Air de jeux	1 100	3 500	4 600
Collège Clémenceau	1 500		1 500
Ligue enseignement FAL	4 000	1 000	5 000
Mission locale insertion jeunes	3 100	3 100	6 200
Outil en main	250		250
Unicef	500		500
TOTAL JEUNESSE	11 650	8 900	20 550
Cantou	200		200
Maquette 19	200		200
association radiocommunication secours	100		100
Club Radioamateur	100		100
Club de GO	200		200
Tarot club	1 000	1 500	2 500
TOTAL LOISIRS	1 800	1 500	3 300
DDEN Délégués dép éducation nationale	250		250
TOTAL SCOLAIRE	250		250
A tous cirk	500		500
Ass amis du musée du cloître	500		500
Autour du 1er mai	2 000		2 000
Biennale Européenne	4 000		4 000
Bottom théâtre	3 000		3 000
Balad'oc		1 500	1 500
Bal d'à Côté	500		500
Cercle laïque	350		350
Chorale Tulla Voce	250		250
Compagnie art en soi	1 500		1 500
Cour des arts *	21 000	2 000	23 000
Corrèze art	250		250
Coryphée	250		250
Croc Festival		700	700
Diffusion et Renouveau du Poinct Tulle	4 500		4 500

Du Bleu en hiver	3 500		3 500
Elizabeth my dear *	13 000		13 000
Enfants de Tulle*	5 000	2 500	7 500
France Proche Orient	300		300
L'Echo des Muses	500		500
Le Rancho	200	200	400
Les Lendemain qui chantent *	129 200	1 000	130 200
Maison Rohmer	3 500		3 500
Merveilleux prétexte	2 000		2 000
Peuple et culture	13 500		13 500
Photo club ASPTT Tulle	1 500		1 500
Chœur des Pays de Tulle	250		250
Sté historique et régionaliste du bas limousin	1 000		1 000
TOTAL CULTURE	212 050	7 900	219 950
ADOT 19	100		100
ADHAJ	2 500		2 500
ASAPES	200		200
Addictions France	300		300
Ass donateurs de sang	500		500
Familles de France de la Corrèze	200		200
As Paralysés de France	500		500
Banque alimentaire de la Corrèze	1 300		1 300
CIDFF Ctre rl informat.doc.femmes familles	500		500
Coquille de nacre	400	1 000	1 400
Comité Œuvres Sociales	62 000	5 000	67 000
Conférence St Vincent de Paul	500		500
Croix rouge française	3 000	2 000	5 000
Comité Ligue contre le Cancer	1 200		1 200
Echo Tulle	150		150
Espoir Corrèze UNAFAM	200		200
France Alzheimer Corrèze	150		150
Indecosa	200		200
Maison accueil famille détenus	200		200
Planning familial de Tulle	200		200
Polysson	300		300
Ecoute et soutien	500		500
Restaurant du cœur de la Corrèze	6 000		6 000
Secours catholique	2 000		2 000
Secours populaire	6 000		6 000
Sos VIOLENCES CONJUGALES	300		300
Tulle Accueil	500		500
Voir ensemble	100		100
Rotary		400	400
TOTAL SOCIAL	90 000	8 400	98 400
Vivre en Pays de Tulle	28 000	3 000	31 000
Comice Agricole de l'arrondissement de Tulle	150		150

TOTAL ECONOMIE	28 150	3 000	31 150
Amicale des anciens marins de la Corrèze	150		150
ANACR Tulle	200		200
ATAMA	100		100
Comité des martyrs	500	2 000	2 500
ONAC Off NI Anciens Comb Bleuet	500		500
Retraités militaires et veuves militaires	100		100
Souvenir Français	450		450
Union Nationale des Combattants	300		300
UNPRG CORREZE	150		150
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	2 450	2 000	4 450
Comité de jumelage Tulle Schorndorf Dueville	1 500	4 000	5 500
Comité de jumelage Tulle Smolensk	250	200	450
TOTAL JUMELAGES	1 750	4 200	5 950
A bicyclette	2 500		2 500
TOTAL ENVIRONNEMENT	2 500		2 500
Colline des Fages	6 400		6 400
Jeunesse et culture Virevialle	1 000		1 000
TOTAL DEMOCRATIE LOCALE	7 400		7 400
TOTAL GENERAL	478 150	75 050	553 200

Monsieur Bernard COMBES : « On essaye de tenir là aussi notre rang. Une Ville qui accompagne le milieu associatif de manière prégnante quand même. En faisant un gros effort parfois au détriment d'autres structures de fonctionnement qui pourraient être améliorées évidemment parce qu'on sait que les clubs sportifs ont besoin de moyens, que les associations culturelles ont besoin de moyens, que les structures qui fédèrent notre territoire ont besoin d'exister. Elles apportent une plus-value au territoire tous les jours et une qualité de vie à toutes celles et tous ceux qui habitent Tulle mais aussi bien au-delà de Tulle.

Là aussi la Ville de Tulle participe grandement à la vie culturelle, associative et sportive de l'Agglomération de Tulle. A ce propos, je voulais dire aussi que « l'agglomérée » avait été une très belle épreuve, Monsieur le Président, et que cette manifestation est en train de prendre toute sa place dans le territoire. Elle fédère beaucoup les acteurs, les sportifs qui ont trouvé leur compte et la Ville de Tulle participe aussi avec des heures supplémentaires pour faire fonctionner le service des sports, le service de sécurité. Le Département le fait bien volontiers aussi.

Tant qu'il y aura un budget comme ça pour les associations, on pourrait faire mieux et je pense à un club comme le club de boxe de Tulle qui vraiment, je le dis tout net, amène à gérer un public difficile et qu'il forme de manière incroyable.

Parfois on dit qu'il faudrait une plus-value pour des clubs comme ça, des associations comme ça qui apportent une plus-value culturelle ou sportive par l'intégration.

On va plutôt travailler sur l'aménagement et l'amélioration de la vie de cette structure et puis, tant qu'on pourra l'aider aussi financièrement. Ça pourrait être du participatif plus plus, c'est-à-dire de donner quand même un peu plus à ceux qui s'engagent davantage.

Il y a parfois des associations qui ne font pas grand-chose de l'argent qu'on leur donne mais qui ne le gaspillent pas non plus.

Il faut que chacun ait sa place. Mais en tout cas, c'est une politique municipale qui n'a jamais été désengagée et qu'on maintient pour le vivre ensemble ».

APPROUVE par 27 voix pour
Madame Sylvie CHRISTOPHE, Madame Ayse TARI, Madame Stéphanie
PERRIER et Monsieur Serge HULPUSCH, intéressés par cette affaire, ne
participent pas à la délibération et ne prennent pas part au vote

6-Approbation de conventions liant la Ville et les associations bénéficiant de subventions municipales définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées à ces dernières :

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Cette obligation résulte des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La convention devient une pièce justificative des paiements.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à intervenir avec les associations et organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2025, d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 euros. Il convient en outre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.

Les associations et organismes avec lesquels il convient de souscrire ces conventions sont les suivants :

- Secteur culturel :

a- Elizabeth My Dear

APPROUVE à l'unanimité

b- Peuple et Culture

APPROUVE par 30 voix pour

Monsieur Serge HULPUSCH, intéressé par cette affaire, ne participe pas à la délibération et ne prend pas part au vote

c- Des Lendemain qui Chantent

APPROUVE à l'unanimité

d- La Cour des Arts

APPROUVE par 30 voix pour

Madame Sylvie CHRISTOPHE, intéressée par cette affaire, ne participe pas à la délibération et ne prend pas part au vote

e- Les Enfants de Tulle

APPROUVE à l'unanimité

Il est précisé que la collectivité a souhaité qu'une telle convention soit conclue avec les associations appartenant au secteur culturel bénéficiant d'une subvention dont le montant est égal ou supérieur à 7 500 €.

- Secteur sportif :

f- Sporting Club Tulliste

APPROUVE à l'unanimité

g- UST Basket

APPROUVE à l'unanimité

h- Tulle Football Corrèze

APPROUVE à l'unanimité

- Secteur Social

i- Comité des Œuvres Sociales

APPROUVE à l'unanimité

-Secteur Economie

j- Vivre en Pays de Tulle

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Pascal CAVITTE : « C'est donc la convention qui nous lie avec les associations qui touchent une subvention supérieure à 23 000 €. C'est la loi, mais nous avons décidé de signer une convention avec les associations qui touchent également une somme égale ou supérieure à 7 500 €, ce qui nous permet de faire de la proximité avec les associations.

Je voudrais dire effectivement que concernant le club de boxe, avec peu c'est un club qui travaille avec des valeurs tout à fait intéressantes, avec un public qui n'est pas facile. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il faut noter quand même l'attention que vous avez pu avoir parce que les subventions ont un petit peu augmenté.

Monsieur Bernard COMBES : « C'est le coût de la vie. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il fût un temps où elles étaient un peu délaissées, il faut le dire.

Quand je vois que l'association ACDEC se voit donner une somme qui est la moitié de celle du cercle des Boxeurs Tullistes, je me dis que là il n'y a quand même pas d'équité.

Monsieur Bernard COMBES : « Ils ne rendent pas les mêmes services, je suis d'accord avec vous Monsieur CHAUMEIL. Ce n'est pas à nous de contrôler. Il y a Jeunesse et Sports qui doit travailler. Ce n'est pas nous. »

Madame Sandy LACROIX : « Juste par rapport à cette association, la subvention a été réduite au fil des années. Cela étant, ils assurent l'aide aux devoirs avec l'Ecole Turgot. A chaque Conseil d'Ecole, il est souligné l'importance et la nécessité de cette association parce qu'ils sont réellement en difficulté. Il y a des manques. Il y a des enseignants spécialisés qui ne sont pas remplacés dans cette école et c'est une école avec des publics très fragiles.

Et encore, lors du dernier Conseil d'Ecole cela a été souligné.

La Ville doit pouvoir apporter son soutien pour cette aide particulière. »

-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME –

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

7-Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 11 mars 2025, la Ville de Tulle a prescrit la Révision Générale de son PLU, dont les objectifs sont les suivants :

- conforter et articuler les différentes fonctions et usages de la Ville (logements, commerces et services, équipements,...) pour soutenir son dynamisme ;
- élargir l'offre en logements et permettre le parcours résidentiel de chacun : répondre aux besoins de personnes seules, des familles, des jeunes ménages, des personnes âgées, des étudiants, ...pour toutes les catégories sociales ;
- densifier les espaces déjà urbanisés : réduire le vacant, réinvestir les friches, recycler les bâtiments existants peu ou plus utilisés ;
- harmoniser développement des zones de vie et mobilités, en particulier pour les déplacements du quotidien ;
- poursuivre les actions d'intensification de la nature en ville : l'aménagement d'espaces végétalisés est un enjeu essentiel pour maintenir le bien être des habitants mais de plus en plus aussi pour leur santé, en adaptant la ville aux évolutions du climat ;
- prendre en compte l'ensemble des risques et nuisances dans l'organisation du développement urbain ;
- mettre en œuvre les objectifs de développement des énergies renouvelables définis pour l'ensemble du territoire de Tulle Agglo : la révision Générale du PLU sera l'occasion de spatialiser les actions envisagées par le PCAET en cours d'élaboration ;
- organiser l'urbanisation future en adéquation avec les capacités des réseaux et protéger les ressources, en particulier l'eau ;
- protéger les terres agricoles, les espaces boisés et les secteurs naturels du territoire communal en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols qui en découle ;

Par décision de Monsieur le Maire, la mission sera confiée à un prestataire dans le cadre de la centrale d'achat du RESAH. Cette centrale d'achat ouverte aux collectivités leur permet d'acquérir des missions de conseil en matière de planification territoriale ayant un impact positif sur le cadre de vie des habitants, la transition écologique et énergétique, la santé et le bien-être des populations.

Le budget prévisionnel s'élève à 119 775 € TTC, pour une mission qui débutera au printemps 2025 et s'achèvera à l'approbation du document prévue au premier trimestre 2028. Elle se déroulera en six phases :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic et état initial de l'environnement (date prévisionnelle de validation des documents : fin de l'année 2025)
- Phase 2 : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (date prévisionnelle du débat du document en conseil municipal : l'automne 2026)
- Phase 3 : élaboration du dossier de révision du PLU (Orientations d'Aménagement et de Développement Durable, règlements, Annexes, finalisation du Rapport de Présentation, évaluation environnementale du projet de PLU) : date prévisionnelle de validation des documents début 2027
- Phase 4 : mise en forme du dossier d'arrêt et présentation aux personnes publiques associées (date prévisionnelle d'arrêt : mai 2027)
- Phase 5 : enquête publique (fin de l'année 2027)
- Phase 6 : approbation au cours du premier trimestre 2028

Le Conseil Départemental de la Corrèze pouvant apporter une aide financière pour la révision générale des documents d'urbanisme, **il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une subvention auprès de ce dernier**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document s'y rapportant**

Monsieur Fabrice MARTHON : « Nous continuons notre déclinaison de délibérations par rapport au P.L.U. »

Monsieur Henry TURLIER : « La question que je me posais c'est plus au niveau de la procédure qui a été mise en place pour pouvoir sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre. Je ne comprends toujours pas pourquoi on est passé par une centrale d'achat hospitalière. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Le recours à cette centrale d'achat qu'on peut utiliser et qu'on a utilisé dans d'autres domaines, nous permet de gagner du temps mais aussi des frais. Les mises en concurrence sont déjà faites en amont par la centrale d'achat et ensuite la possibilité est ouverte aux collectivités de choisir le prestataire sur catalogue, présélectionné en amont.

On a recours de façon ponctuelle à ce type de centrale. Pour l'acquisition notamment de certains véhicules. Il s'agit de l'UGAP.

C'est la même chose sauf que là c'est dédié à des démarches en lien avec le règlement d'urbanisme, en l'occurrence le P.L.U.

Le prestataire qui a été choisi c'est CITADIA qui fait partie du groupe de la SCET qui est elle-même une filiale à 100% détenue par la Banque des Territoires. Ça nous a paru aussi

avoir du sens parce qu'on a mené ces dernières années pas mal d'études et on a été très accompagnés par la Banque des Territoires dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

Donc on sait que CITADIA a pu mener à bien des P.L.U notamment sur les villes limitrophes de Brive et d'Aurillac avec qui on a pu échanger. Le travail fourni par rapport à la prestation et aux démarches qui sont dans chaque phasage paraissait être très compétitif et qualitatif et donc voilà pourquoi on a eu recours à cette centrale d'achat.

Après, la dénomination hospitalière, je n'ai pas de réponse particulière à vous apporter. Elle se nomme comme ça. »

Monsieur Henry TURLIER : « C'est parce que c'est une centrale d'achat hospitalière mais ça veut dire que vous n'avez pas les services techniques nécessaires pour lancer des consultations de maîtrise d'œuvre. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Nous nous sommes appuyés sur « des sachants ».

Nous avons quand même recruté Gwenaëlle ORY dernièrement. Nous ne l'avons pas présentée au niveau du Conseil Municipal mais elle arrive de la Ville de Brive et elle a mené la dernière révision générale du P.L.U à Brive. On a quand même en interne des gens qui, techniquement, sont au point et calés sur ces démarches-là.

Après, voilà pourquoi on a utilisé encore une fois cette centrale d'achat parce que, quelque part, on a pu gager en temps et surtout en argent par rapport à des consultations en amont qui, souvent, coûtent cher quand il faut faire et refaire des diagnostics et puis faire des démarches d'appels d'offres, et puis être obligés d'examiner des pages entières d'offres comparatives.

Là ça nous a simplifié la tâche et nous nous retrouvons avec une offre très qualitative. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « On peut rajouter que nous avons la personne adéquate pour avoir la bonne expertise et la connaissance pour le choix de l'entreprise. C'est sérieux et le prix est très attractif par rapport à une révision d'un P.L.U. »

APPROUVE à l'unanimité

8- Cession d'une parcelle de terrain sise 40 Route de Brive

L'entreprise SCI ABC, représentée par Monsieur Lucas PEREIRA, a sollicité la Ville de Tulle dans le but d'acquérir une parcelle de terrain, cadastrée BT 194 (voir plan cadastral et courrier ci-joint).

Cette parcelle fait partie de l'emprise foncière d'un projet de création de deux bâtiments ayant obtenu l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires.

La SCI ABC propose à la Ville d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 25m² située en zone UX pour le montant d'un euro. Une condition particulière permettant le passage des réseaux à tout moment sur cette parcelle sera ajoutée dans l'acte notarial d'acquisition.

L'estimation des Domaines a chiffré ce bien à 120 € (cent vingt euros) plus une marge d'appréciation de 10%. Cependant il est à noter, d'une part, que cette transaction permettrait de finaliser l'ensemble du projet de construction et, d'autre part, qu'elle contribuerait au développement économique de la commune grâce à l'installation de nouveaux acteurs sur notre territoire.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser la cession de ce bien au profit de la SCI ABC, représentée par Monsieur Lucas PEREIRA, au prix d'un euro**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession.**

Monsieur Henry TURLIER : « C'est un ancien passage entre la plateforme du haut et celle du bas ? C'est ça ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui. »

APPROUVE à l'unanimité

9- Acquisition d'une partie de parcelle de terrain située Route de la Croix de Bar

Monsieur LEFLERS et Madame ALRIC souhaitent céder leur terrain au profit de la Ville de Tulle, correspondant à la parcelle cadastré BX 407, situé route de la Croix de Bar (voir plan).

Il s'avère que Monsieur LEFLERS et Madame ALRIC sont dans l'impossibilité de réaliser des travaux de construction sur leur terrain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et souhaitent s'en séparer au prix de 12 000 euros (prix de son acquisition en 2020).

Ce délaissé est potentiellement une emprise foncière constructible dans un quartier résidentiel dont une surface en bord de voie peut être utilisée pour l'installation d'un point d'apport volontaire dans une démarche de conventionnement avec Tulle Agglo. Le reste de la parcelle serait remise en vente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BX 407 au prix de 12 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Monsieur Henry TURLIER : « Je ne comprends pas bien cette démarche. Jusqu'à présent vous cherchez à vendre tous les terrains qui ne vous intéressent pas. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je vais vous dire et on va se « parler vrai. »

Monsieur Fabrice MARTHON « Je vais laisser Monsieur le Maire vous « parler vrai » mais je voulais vous dire qu'en ce moment il y a le déploiement des futurs emplacements qui nous impactent très fort en termes d'activité du service, dans le cadre du tri opéré par l'Agglo.

Il y a tout un tas de terrains et de parcelles à repenser parce que l'Agglo a fait l'acquisition de magnifiques camions sauf qu'ils ont quelques contraintes en termes de fonctionnement et il va y avoir quelques soucis de passage et d'aménagements sur les points d'apport volontaire actuels.

On a déjà ce sujet qui est hyper important sur un quartier résidentiel et nous avons l'opportunité au travers de cette acquisition de pouvoir régulariser et de traiter ça chez nous, pour nous et ensuite de remettre en vente le reste de la parcelle une fois que nous aurons fait les divisions en volumes nous permettant de procéder à ces installations.

Ça nous arrange et ça nous enlève une sacrée épine du pied dans un quartier qui posait souci en termes de détermination de lieu d'implantation des points d'apport volontaire. Ça c'est un premier sujet.

Le second sujet c'est que nous ne voulions surtout pas laisser cette parcelle sans rien dans ce quartier-là sachant qu'on avait déjà eu quelques arrivées de véhicules ou autres débris qui avaient été stockés sur cette parcelle.

On s'est mis d'accord avec les propriétaires pour, justement, régulariser très rapidement et leur demander d'évacuer ce qu'ils avaient commencé à entasser sur ce terrain. De toute façon, ils n'allaient rien en faire car ils ne pouvaient pas mener à bien le projet qu'ils souhaitaient réaliser.

Donc, on s'est mis d'accord avec eux sur le principe qu'ils vidant le terrain et de le leur acheter sans qu'ils perdent d'argent. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce n'est pas que ça nous amuse. »

Monsieur Henry TURLIER : « Je ne sais pas. Sur ce quartier juste derrière, vous avez déjà 20 000 m² qui appartiennent à la commune. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce sont des réserves foncières pour l'extension de la Ville. »

Monsieur Henry TURLIER : « Je pensais que c'étaient plutôt des bois à champignons réservés au Maire et aux adjoints !

Monsieur Bernard COMBES : « Je les trouve très mal.

Je pense qu'on évite un problème, si vous voyez ce que je veux dire. »

APPROUVE à l'unanimité

10- Participation à l'augmentation du capital de la SEM Enrèze

Par délibération du 2 juillet 2019, la Ville de Tulle entrait dans le capital de la SEM ENRèze à hauteur de 60 000 €.

Maîtriser les dépenses, œuvrer pour l'autonomie énergétique du territoire, se tourner vers les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre sont les principales motivations dans le recours à un réseau de chaleur alimenté en bois pour chauffer les bâtiments publics. Sur Tulle, la salle des Lendemains qui Chantent ainsi que le Centre Aqua récréatif seront raccordés au réseau de chaleur.

Afin de soutenir son projet de développement de réseaux de chaleur, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de voter la souscription de la Ville à l'augmentation du capital de la SEM ENRèze à hauteur de 30 000 € avec une délibération en 3 fois dont 15 000 € en 2025, 7 500 € en 2026 et 7 500 € en 2027.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir**

Monsieur Henry TURLIER : « On parlait d'énergie tout à l'heure et vous disiez que les énergies n'arrêtent pas d'augmenter. Là, sur ce quartier-là, il va y avoir effectivement une structure chaufferie collective.

Ce que je ne comprends pas c'est que n'aient pas été prises en compte la partie boulodrome et la partie salle des fêtes, surtout la partie boulodrome qui coûte très cher en énergie et en chauffage à la commune.

Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été pris en compte dès l'origine. »

Monsieur Bernard COMBES : « Qui répond sur le réseau de chaleur ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « La priorité était de pouvoir connecter le centre aquarécitatif et également la Salle des Lendemains Qui Chantent. Ce qu'on souhaite faire c'est mettre les choses dans le bon sens. Michel BREUILH pourra l'évoquer aussi.

On préfère ne pas faire des suréquipements, c'est-à-dire venir brancher des espaces qu'on ne pourrait pas forcément alimenter en termes de puissance par rapport à ce qui a été jaugé pour les équipements qu'on a cités et faire à l'inverse, c'est-à-dire au travers de la réfection qui est actuellement entamée, des travaux qui sont faits au niveau du centre aquarécitatif et il y a un volet isolation, thermique assez fort qui a été entrepris, c'est à ce titre là que Michel BREUILH pourra apporter des compléments, et on aura des gains énergétiques substantiels qui pourront, demain, être potentiellement reportés sur d'autres bâtiments du secteur.

Mais tant qu'on n'a pas eu la mise en service effective des équipements, il est compliqué, même si on a des estimations, d'être sur des « atterrissages » très précis et donc la décision qui a été prise dans un premier temps c'est le centre aquarécitatif et la Salle des Lendemains Qui Chantent et s'il s'avère qu'au niveau des consommations on peut continuer le linéaire bâtiminaire à raccorder, évidemment on ne s'en privera pas parce que, comme vous l'avez dit, le boulodrome est un équipement public qui consomme mais dans l'immédiat on souhaitait éprouver la chaudière sur les équipements qui avaient été initialement fléchés. »

Monsieur Henry TURLIER : « Oui mais le Boulodrome consomme plus que la Salle des Musiques Actuelles et je ne comprends pas pourquoi dans les études préalables ça n'a pas été pris en compte. »

Monsieur Michel BREUILH : « La SEM cherche des clients. S'il y a des clients, il faut qu'ils se déclarent donc le choix ça a été la Salle Des Lendemains Qui Chantent et le siège du KCT.

C'est quand même 40% d'économies d'énergie avec un verdissement, puisque ça sera de l'énergie renouvelable.

Ça va entraîner des économies substantielles pour l'Agglo au niveau du centre aquarécréatif puisque c'est un gros équipement mais on a raccordé la Salle des Lendemain Qui Chantent puisque c'est le client qui s'était déclaré et puis le canoë-kayak puisqu'il a souhaité être alimenté de façon récente.

Il y aura donc trois établissements qui seront alimentés par la chaufferie. »

Monsieur Henry TURLIER : « C'est vrai qu'au niveau énergétique, il y a des aberrations.

J'ai été énormément surpris par les consommations électriques où j'ai découvert que les stades municipaux coûtaient à peu près deux présidents. C'est l'équivalent des écoles de la Ville. Je suis étonné de ces montants faramineux. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai. Je ne sais pas si les services techniques ont des réponses.

La question concernait le montant des consommations d'énergie.

Pouvez-vous reformuler votre question parce qu'ils n'ont pas entendu ? »

Monsieur Henry TURLIER : « J'étais surpris du montant de la consommation des stades. Cela représente 120 000 € et pour les écoles cela s'élève à 140 000 €. C'est surprenant. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est beaucoup.

Toutefois les ampoules ont été changées. C'est du LED désormais. »

Monsieur Henry TURLIER : « D'accord. Et c'était plus avant ?

Monsieur Laurent SIBLOT : « Le programme de « relamping » a été démarré en 2024 et c'est le Stade Alexandre Cueille avec son annexe qui en a bénéficié en premier et on est en train de terminer sur toute la zone de la Cible.

Pounot a, bien sûr, été fait quand on a rénové entièrement le stade.

Il va falloir attendre encore un peu pour voir baisser la facture puisqu'on était sur des halogènes ou sodium. Je ne sais plus trop la technique utilisée.

Là, on est vraiment sûr du tout LED sur tous les espaces de grand jeu enherbés.

On verra les premiers effets l'année prochaine. »

Monsieur Henry TURLIER : « Oui, c'est ce qui est prévu dans le budget Monsieur CAVITTE ? Une baisse de 150 000 € en électricité ? »

Monsieur Laurent SIBLOT : « Non. Je me permets de rebondir. Sur la baisse électrique, on n'a pas volontairement utilisé d'extrapolation sur une baisse éventuelle parce que les tarifs sont quand même assez mouvants.

Nous avons une problématique qui est liée à la facturation par EDF qui est un peu calamiteuse jusqu'à présent et le service Financier a mis beaucoup de temps à remettre les choses dans l'ordre.

En gros, EDF facturait un peu n'importe comment et faisait des avoirs derrière ce qui fait que nous avons des consommations annuelles qui étaient complètement fausses avec des restitutions l'année suivante.

Là, nous sommes au clair et cela nous a permis de baisser le montant qui devrait être dépensé en 2025 pour EDF au regard de ce qui a été surfacturé en 2024 nous tablons aussi sur une baisse du tarif électrique puisque les ménages ont baissé de 15%, donc logiquement cela devrait aussi baisser sur les autres clients. Je dis bien logiquement parce que cela n'est pas certain. Tout ça est fait avec beaucoup de prudence et, bien sûr, il y a le volet « économies d'énergie » mais on l'a mis de façon très prudente.

Logiquement, on devrait avoir une bonne surprise à la fin de l'année mais tout dépend aussi de la rigueur de l'hiver. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « De toute façon, vous avez vu Monsieur TURLIER, que nous sommes obligés de présenter le Budget Vert. C'est la première année que nous avons ça. C'était techniquement impossible pour les services de le faire. Ils ont fait un tableau mais je n'en ai pas parlé parce qu'il n'est pas utilisable en fait.

Il y a des choses, bien sûr, mais il est difficile à analyser parce qu'il n'est pas complet. On prend deux axes sur les six.

L'idée est intéressante et on va avoir, je pense, dans les Conseils Municipaux à venir, une vision plus fine de justement tout ce qui est vert, économies d'énergie, transition énergétique. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Après, il faut dire aussi qu'on a des obligations et que nous ne sommes pas toujours dans l'idée du rapport et du combien parce que justement on a des obligations et qu'il faut se mettre en conformité par rapport à la loi. »

Monsieur Michel BREUILH : « A titre d'exemple, il y a la végétalisation des parkings qui est une obligation de 100 m² à plus de 10 000 m².

Nous sommes en train de regarder au niveau de la Communauté d'Agglomération parce que nous avons inscrit au budget deux ombrières autour de Thélis et une à la Montane.

On travaille sur de l'autoconsommation c'est-à-dire qu'à partir de ce qui va être produit en électricité, le principe c'est de ne pas l'injecter sur le réseau mais de l'économiser sur les dépenses d'électricité sur l'ensemble du patrimoine communautaire.

On peut, sur ces deux ombrières, économiser plus de 13% de la consommation électrique du patrimoine puisqu'on peut insérer jusqu'à 10 kilomètres les installations autour du site de production, sauf Tulle qui est en dehors des possibilités d'autoconsommation collective mais on a la chance que la station d'épuration de Mulatet soit sur Sainte Fortunade et donc on peut l'incorporer.

C'est quelque chose qu'il va falloir fortement développer d'où l'intérêt de produire du photovoltaïque parce que ça va économiser sur les dépenses électriques et comme les tarifs de rachat par EDF ont baissé, l'autoconsommation devient finalement le segment essentiel à porter. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Par exemple, comme l'a dit Michel, sur des parkings importants, si on ne s'engage pas dans le photovoltaïque on peut avoir des amendes très onéreuses.

J'ai vu qu'il y a des choses qui peuvent aller jusqu'à 40 000 € d'amende quand vous n'êtes pas à jour par rapport à des obligations.

C'est préparer l'avenir en fait quand il y a des choix de la sorte. »

APPROUVE à l'unanimité

11- Travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt à Tulle - Versement d'une indemnité supplémentaire à l'entreprise Al Za'atar Restaurant Le Liban 40 avenue Charles de Gaulle à Tulle et approbation du protocole transactionnel liant la Ville de Tulle et le commerçant

La Ville de Tulle a mis en place, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, une procédure d'indemnisation amiable des éventuels préjudices économiques liés aux travaux par la voie de la transaction.

Dans ce cadre, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2024 de valider une indemnisation d'un montant de 5 000 € à la société AL ZA'ATAR pour les préjudices économiques subis dans le cadre des travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt. Un protocole d'accord a été signé à cet effet.

Toutefois, lors des débats du Conseil Municipal du 10 septembre dernier au cours desquels il a été fait référence aux importants désagréments subis par cette entreprise située en plein cœur du chantier, il a été proposé d'augmenter l'indemnisation jusqu'au seuil des 8 000 € fixé pour un chantier de moins d'un an.

Il est donc proposé d'attribuer une indemnité supplémentaire de 3 000 € à la société AL ZA'ATAR.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette indemnité supplémentaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel passé entre la Ville et le commerçant.

Monsieur Bernard COMBES : « Monsieur CHAUMEIL vous aviez demandé plus la dernière fois et donc vous avez obtenu plus cette fois-ci. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je suis plutôt heureux de la fortune de cet homme et de ce restaurant dans la ville de Tulle, dans sa réception, dans le qualitatif qu'il apporte et je trouve que c'est un beau signe que lui envoie la collectivité.

C'est aussi simple que ça. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que vous l'aviez souligné la dernière fois.

C'est vrai que l'on fait toujours attention à l'argent mais au bout d'un moment il faut aussi soutenir l'activité quand elle est possible et donc on vous a écouté par rapport à ça.

Il faut dire les choses comme elles sont. On échange et on reçoit les observations et on n'est pas sourds à toutes les propositions. »

APPROUVE à l'unanimité

12- Acquisition de deux œuvres d'art - Approbation du contrat d'acquisition liant la Ville de Tulle et Monsieur Florent CORNATON

La Ville de Tulle procède à l'aménagement du quartier de l'Hôpital.

Elle a, dans ce contexte, et en lien avec l'ouverture de la Cité de l'Accordéon et des patrimoines, effectué l'aménagement des places Maschat et Roosevelt.

Elle souhaite, dans la continuité des travaux afférents, installer, sur la place Maschat, deux œuvres statuarires représentant les Présidents de la République, Jacques CHIRAC et François HOLLANDE.

Il est précisé que des mécènes ont manifesté leur souhait de soutenir financièrement cette opération.

La Ville devrait ainsi percevoir une recette couvrant l'intégralité de la dépense résultant de l'installation de ces statues.

Les conventions de mécénat seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Il est, à ce titre, demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat d'acquisition d'œuvres d'art afférent ci-annexé, le coût d'acquisition s'élevant à 140 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches s'y rapportant et à signer tout document à intervenir.

Monsieur Bernard COMBES : « Avant de passer au vote, il va y avoir au minimum une discussion qui va vous être présentée. Je remercie Nicolas GINER d'être resté aussi tard ce soir pour présenter cette opération qui est une opération patrimoniale que j'ai souhaitée et que j'ai présentée à la liste en tant que telle.

On peut la discuter. On peut, bien sûr, discuter de tout, du principe, des choix mais on doit avoir quand même un minimum d'informations relatives à cette création artistique puisqu'il s'agit d'abord de ça et peut être aussi une vision historique particulière.

C'est vrai qu'aujourd'hui on déboulonne beaucoup les statues mais à Tulle on n'a pas beaucoup de statues non plus et quand on enlève le socle de Lovy, on en entend parler pendant 5 ans donc voilà peut-être qu'à Tulle il y a une nouvelle offre statuaire.

On discutera, bien sûr, tout à loisir mais j'ai demandé à Nicolas GINER de retracer un peu à la fois l'œuvre artistique, son auteur parce que ce n'est pas n'importe qui, je le précise aussi, et ce n'est pas n'importe qui qui le représente. »

Monsieur Nicolas GINER : « Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

Il m'a été confié la tâche de présenter les statues présidentielles qui seront installées sur la place Maschat le 17 mai prochain.

Ces statues sont bien connues de bon nombre d'entre vous parce qu'elles sont présentes aujourd'hui devant la galerie de Florent CORNATON.

Avant de vous parler de l'œuvre, je vais vous parler de l'artiste. Il s'agit d'Augusto Daniel GALLO qui est un sculpteur Argentin de 41 ans. Depuis ses 21 ans, il a surtout été illustrateur et portraitiste de rue en Argentine puis, ensuite, il est parti en Italie se former et à partir de 2013 il s'est spécialisé dans le travail du fer.

L'idée, pour lui, c'est de travailler sur des sculptures monumentales. En 2014, il a d'ailleurs été lauréat du 1^{er} prix de l'exposition internationale ARTERO.

Aujourd'hui, c'est un artiste qui est réputé dans le monde entier. Evidemment le fait qu'il ait réalisé aussi les statues présidentielles a grandement contribué à sa renommée internationale mais c'est vraiment un artiste qui présente des œuvres partout dans le monde.

Je vais vous en montrer quelques-unes juste pour vous donner une idée de son travail. C'est difficile de faire un choix parmi tout ce qu'il a fait mais je vais vous montrer que ce qu'il a réalisé à partir des statues des présidents s'inscrit dans son travail et représente vraiment son talent et son travail artistique.

Cf Photographies en annexe

On reconnaît bien le même style que les statues présidentielles. Cette œuvre s'appelle Justicia et a été présentée à Bienno en Italie en 2023.

Là, c'est un Don Quichotte de la Mancha qui est très bien réalisé. On voit très bien le travail du fer qui est assez exceptionnel et qui a été présenté à Santa Cruz de la Sierra en Bolivie en 2019.

En 2024, c'est la famille royale de Bahreïn qui a fait l'acquisition de ce magnifique cheval cabré qui a été réalisé sur commande.

Et puis, il y a ce penseur qui est réalisé en 2019. Peut-être est-ce un présage, peut-être qu'Augusto GALLO est le futur RODIN ou le futur BOURDELLE pour faire écho à l'œuvre qui est aujourd'hui présentée à l'occasion de l'exposition temporaire à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines. Peut-être qu'Augusto GALLO sera un de ces grands artistes. Il est jeune. Il n'a que 41 ans.

Pour revenir aux statues présidentielles, en 2020, lors du confinement, Augusto GALLO se trouve à Treignac chez Florent CORNATON et ils vont demander à la population de Treignac et celle des alentours, lors de leurs petits temps d'autorisation de sortie, de venir déposer devant l'atelier de Monsieur CORNATON tout un tas d'objets en fer, d'objets du quotidien, d'objets traditionnels représentant notre culture Corrèzienne.

A partir de toutes ces pièces, il suffit de voir les statues en vrai et on retrouve très bien tous ces outils et objets du quotidien, il a effectué un travail assez remarquable afin de représenter ces deux personnages.

Je ne vais pas vous faire l'offense de vous présenter ces deux personnages-là, mais c'est vrai que ce sont, en tout cas, deux présidents qui sont nés politiquement en Corrèze à défaut d'être nés sur le sol Corrèzien mais ce sont malgré tout deux présidents qui ont marqué l'histoire politique nationale et locale.

Ces deux statues sont réalisées en fer et pèsent 700 kilos chacune pour une hauteur de 3 mètres à 3,30 mètres et une envergure de 2 mètres. Cela montre encore les proportions de ces statues e aussi le travail de l'artiste.

Aujourd'hui ces statues sont la propriété du galeriste Florent CORNATON qui souhaite les vendre à la Ville pour 140 000 €. Cette somme-là sera financée par le mécénat, par des partenaires qui sont soucieux de favoriser le développement culturel de notre territoire.

Ces statues seront installées Place Maschat, à 200 mètres de la Préfecture. Ce n'est pas anodin et on peut tous espérer qu'elles veilleront encore longtemps sur le fait que l'Etat garde un œil attentif sur la capitale Corrèzienne. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que c'était important d'avoir un regard un peu plus circulaire sur la question.

Après on peut, bien évidemment, discuter du choix, de l'opportunité. Ce que j'ai souhaité, tout simplement, en faisant cette proposition c'est que je savais que, de toute façon, ces statues partiraient quelque part dans le territoire et que je souhaitais qu'elles restent en Corrèze parce que ces deux personnages sont extrêmement importants pour notre département.

Il n'y a pas de départements qui ont « fabriqué » deux hommes qui sont devenus Présidents de la République et, au regard, de ce qui a été tracé dans l'exercice respectif de leurs mandats, je vois des choses très importantes et très essentielles. La démocratie a été très largement préservée et les totalitarismes ont été écartés, les choix de sociétés ont été profonds et avec des valeurs républicaines chevillées au corps même si derrière on avait des appréciations et des approches politiques différentes.

On aurait pu, bien évidemment, les mettre en proximité du Musée de Sarran. C'était une solution et j'en ai échangé, bien sûr, avec Pascal COSTE qui m'a dit qu'il me donnait la priorité et qu'il les donnait à la Ville de Tulle dans la mesure où, l'un avait été à la fois Maire de Tulle et Président du Conseil Général et un autre qui avait été à la fois Député de la Corrèze et surtout Président du Conseil Général siégeant à l'époque à l'Hôtel de Préfecture parce qu'il n'y avait pas de siège du Département.

J'ai voulu aussi les rapprocher d'un endroit où la République est présente, ça a été dit par Nicolas GINER, à travers la présence de l'Hôtel de Préfecture, à un endroit où la rénovation urbaine a été profonde, dans un quartier qui, lui-même, est très patrimonial et qui permet des circulations et près d'un Hôpital qui réalise plus de 150 000 consultations par an donc avec des gens qui vont les voir.

Je ne parle pas, bien sûr, des visiteurs du Musée ou des gens qui se promèneront pour aller voir cette curiosité architecturale, historique, patrimoniale.

Après, je vous laisse la totale liberté d'appréciation de cette opportunité. Je précise que la neutralité budgétaire est mon souci premier. Je sais que la Ville de Tulle n'a pas d'argent et qu'elle ne le dépense pas pour des choses qui pourraient paraître secondaires. Elle a des partenaires que j'ai sollicités et que je nommerai le moment venu, après le vote si c'est le cas, et de toute façon le jour de l'inauguration.

J'ai aussi lu, comme vous, sur les réseaux sociaux ce qui était dit. Il y a des choses qui m'ont profondément choqué mais ça fait partie des choses qu'il faut savoir admettre.

Ce que je voulais vous dire tout simplement c'est que j'ai peut-être une audace particulière en le faisant, que parfois être Maire c'est aussi avoir un peu d'audace. Je ne dis pas

beaucoup parce que je pense que je n'en ai pas eu tant que ça et que je ne voudrais pas non plus ce côté « fais des parkings et tais-toi ». J'en suis un peu fatigué.

Donc on va faire des parkings mais on va aussi faire autre chose parce qu'une ville ce n'est pas simplement un endroit où on « se parque » pour aller travailler ou profiter des choses. Il faut quand même avoir des choses à voir. Et le Musée et ça y participeront.

Je précise, bien sûr, que le Docteur Maschat trouvera sa place pas très loin. Il retrouvera sa place en face de sa maison un peu plus bas sur la place. Il sera réinauguré en même temps que ces statues.

La parole est à la Majorité et à l'Opposition. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je n'ai pas créé une nouvelle liste d'Opposition, que tout le monde se rassure à ce niveau.

Je m'abstiendrai et je vais essayer d'expliquer rapidement la raison de mon abstention. Nous en avons discuté et cela a été débattu entre nous. Il n'y a pas eu de faux-fuyants. Il y a eu échange et en plus, il date. Ce n'est pas un échange d'aujourd'hui parce qu'on profite d'une opportunité

Comme je viens de le dire, je n'ai pas envie de dire du mal de la Majorité à laquelle j'appartiens.

Ceci dit, je ne vais pas discuter de l'artistique parce que chacun se fait son propre avis. Par contre, il y a un côté monumental, si vous les avez vues et moi je les avais vues avant que Bernard ne me propose cette opportunité et je suis arrivée comme une naïve et il m'a demandé ce que j'en pensais. Je lui ai « non ».

Voilà, je dis tout. Effectivement, je trouve que le monumentalisme des statues me choque comme m'a choqué, lorsque j'étais enseignante en Histoire-Géographie et surtout en Histoire le fait de présenter aux élèves des pays où des statues monstrueuses étaient dédiées à des dictateurs et, du coup, c'est resté dans ma tête et c'est peut-être de l'imaginaire mais je ne crois pas dans cette idée de monumentalisme qui fraye avec des régimes autoritaires.

Bien sûr, je n'accuse ni Jacques CHIRAC, ni François HOLLANDE d'avoir été des dictateurs autoritaires.

Donc, ce qui m'a choqué effectivement c'est ce rapprochement avec des choses que j'ai vues dans les livres d'histoire à longueur cours dispensés auprès d'élèves.

Je voudrais dire aussi que mon abstention n'est absolument pas politique c'est-à-dire que vous auriez pu mettre n'importe qui à la place, j'aurais défendu la même chose. Je ne suis pas favorable à ce genre de chose donc je le dis ouvertement.

Mon souci n'était pas d'ordre politique. Par contre ce que je voudrais dire et ça m'est complètement personnel, je le dis parce que j'ai envie d'être claire par rapport à tout ça, c'est que ce sont des hommes providentiels et je maintiens qu'avoir des hommes providentiels partout dans un état, dans une ville, dans une région, dans une province peut parfois annihiler les énergies qu'ils voudraient construire et ça c'est quelque chose que je pense depuis toujours c'est-à-dire que ce n'est pas forcément quelque chose qui dope mais quelques fois cela peut arrêter les énergies constructives.

Donc, je m'abstiendrai sur ce point. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Christiane. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Moi c'est pareil, je m'étais exprimée lorsque cela a été annoncé. Effectivement, je reste sur l'abstention pour les mêmes raisons que Christiane. Cela me choque un petit peu mais voilà nous avons chacun nos sensibilités.

Ce que je ne voudrais pas c'est qu'on qualifie les gens qui s'abstiennent de ne pas avoir de goût artistique parce je pense qu'il y a un travail conséquent. Cela a été très bien présenté. Il y a un très beau travail mais je trouve que c'est monumental dans la représentation

Je ne sais pas si ça ne me choque pas de voir les deux côte à côte. Il y a quelque chose qui ne m'inspire pas et qui ne m'attire pas dans cette idée-là. Ce n'est pas du tout par rapport à l'esthétique et ça pourrait être n'importe qui d'autres. Ce n'est pas politique non plus.

Ayant fait une préparation à une école d'art, je peux vous dire que je suis sensible à ce que fait ce monsieur.

Ce n'est pas non plus une histoire de critère financier et ce n'est pas parce que c'est gratuit que c'est forcément adaptable. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Je m'abstiendrai aussi. C'est, pour ma part, un critère financier non pas par rapport au prix que ça a coûté aujourd'hui parce que c'est pris en charge par du mécénat mais sur le coût d'entretien futur parce que placées comme elles le sont, je m'inquiète des manifestations et des dégradations éventuelles. Bien qu'il y ait des caméras qui puissent éventuellement retrouver les auteurs.

Quid des agriculteurs qui ne sont jamais inquiétés parce que nous nous retrouvons avec des dépôts monstrueux de pneus, de plastiques en bord de rivière à la Cible et dont nous ne savons quoi faire et que cela va coûter très cher à la collectivité à faire retraiter derrière.

Quelles seront les sanctions envers les agriculteurs s'ils dégradent les statues ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Stéphanie. »

Madame Christèle COURSAT : « En fait, je ne savais pas quel serait mon vote. Est-ce que j'allais m'abstenir ? Est-ce que j'allais voter pour ?

En fait, j'ai pris la décision d'aller les voir et c'est vrai qu'au début elles m'ont un peu interpellée. Plus je descendais cette petite route, plus elles devenaient immenses. J'ai pris le temps de les regarder et je me suis posé la question suivante « Vu l'attractivité que ça a eu sur Treignac, vu le nombre de gens qui se sont déplacés pour aller voir ces œuvres, vu leur originalité, vu l'emplacement qui est un emplacement qui attire les touristes qui est dans un quartier ancien, je trouve que la décision de les faire venir sur Tulle est une bonne décision en termes d'attractivité du territoire, de visibilité du territoire selon un autre aspect.

Selon un aspect un peu différent, en fait, on n'a pas l'habitude dans les villes de poser de telles statues, être un peu original, sortir des sentiers battus. Je trouve qu'à la limite le caractère un peu novateur de cet artiste dans son travail m'a vraiment interpellé et j'ai envie de dire « Allez, osons le faire ! » parce qu'à ce niveau-là, à côté du Musée, à côté de cet espace entièrement rénové, notre Ville va avoir un autre regard. Cela va être une vision nouvelle. Oui, ça va choquer mais l'art est justement fait pour nous interpeller, pour poser les bonnes questions. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Christèle. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est vrai que dans un premier temps on a pu croire que c'était une blague du 1^{er} avril.

Je n'avais pas saisi que c'était dans la réalité et puis j'ai vu ces deux cubes qui sont supposément être les socles et je me suis dit « on transforme ces deux Présidents en gardes-barrières.

Vous aviez une continuité et Dieu sait si en d'autres temps j'ai attiré votre attention sur l'intention d'avoir une statuaire dans la Ville et combien elle marque des lieux et elle porte des symboliques. Je suis content d'apprendre que le Docteur Maschat va revenir et reprendre sa place.

Je pense qu'en termes d'implantation, je n'ai pas encore vue ces statues qui sont d'une balle facture, il y aurait eu plus d'intérêt à les mettre dans les langues de terre et de verdure que vous aviez construit dans cette continuité.

Je pense que là, en termes de cheminement pédestre, d'aller à la rencontre de ces statues c'était plus intéressant et peut-être qu'on aurait moins eu cette frontalité grilles contre fer. Vous avez voulu faire profiter de l'écrin du Musée, c'est votre choix mais je vois que la Place Maschat on pourrait déjà l'appeler la « place des paradoxes ».

Je reviens sur la formule qu'a utilisée Madame MAGRY sur les figures présidentielles. Vous avez d'un côté Jacques CHIRAC qui est un homme de Droite mais qui a le cœur à Gauche, qui a montrée dans son implication tout au long de ses mandatures en nous dotant de l'A20 et de l'A89 qu'il avait un vrai ancrage dans ce territoire.

Contrairement à ce qui a pu être dit, il est Corrèzien par sa filiation, sur le bassin de Brive certes, mais il a assez montré son implication avec l'achat du château de Bity qu'il a cherché à enrichir et à rénover.

Il n'y a aucune ambiguïté à ce qu'il a été, sur ce qu'il incarne en Corrèze. Il sera consubstantiellement lié à ce territoire.

Il n'a jamais pactisé avec l'Extrême Droite et il a, malheureusement, attenté à une unité nationale en supprimant le service militaire et je pense que ça a été pour la Droite, son leg et son avenir, un terrible supplice que ce soit un homme de Droite qui l'ait fait.

En vis-à-vis, il y a un homme supposément à Gauche mais qui a plutôt le portefeuille à Droite si on en croit la publication dans Marianne des 36 000 € qu'il touche par mois. Cet homme qui, au Salon du Bourget, a déclaré qu'il haïssait les riches et quand on lui a demandé ce que c'était un riche, il a dit que c'était quelqu'un qui touche plus de 4 000 €.

A la différence de Jacques CHIRAC qui invitait ses officiers de sécurité à sa table, lui il leur fait porter ses cabas sur le marché de Tulle. C'est une autre notion.

On aura tous en mémoire cette parole qui lui a été prêtée sur « les sans dents », sur le regard qu'il porte sur la plèbe, sur ce peuple dont il s'est détourné.

Il a préféré aller voir Théo sur son lit d'Hôpital, souvenez-vous, et il a abandonné la Police, il a abandonné l'Etat.

Nous avons deux figures.

Il n'a pas du tout été l'acteur du territoire qu'on aurait voulu qu'il soit avec le train pendulaire dont il se fait le défenseur et il a été ultimement élu avec des LFI qui soutiennent un groupe terroriste en Israël.

Voilà, je pense qu'on a vraiment deux symboliques qui s'opposent et qui feront certainement un dialogue riche.

Bien sûr, il y a une réalité aussi contemporaine. Vous donnez une statue à quelqu'un qui n'est pas décédé.

Comme le disait Henry avec beaucoup de malice, je pense que ces statues vont être emblématiques du XXIème siècle et d'une espèce de défiance, et vous l'avez un peu signifié à votre façon, du discours politique. Ces hommes qui sont élus avec des programmes et qui ne les tiennent pas. Ces hommes qui sont supposément ancrés dans le XIXème siècle, dans des oppositions Droite-Gauche et quand on voit leur mode de vie on découvre des figures de l'ancien régime tout simplement. L'ancien régime et des figures républicaines qui mentent à leur électorat et qui continuent de construire la trajectoire en renonçant à leurs valeurs, en renonçant, pour François HOLLANDE, à la laïcité, en renonçant aussi à lutter contre l'antisémitisme.

Je pense qu'on aura un lieu de projection, fort intéressant, qui marquera très certainement la Ville de Tulle.

Je pense que l'implantation n'est pas bonne et les symboliques, je laisse à chacun la gloire de les construire ou de les articuler devant ces statues. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Monsieur CHAUMEIL. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Pour être courte, je m'interroge sur la qualité de ces statues même si je suivrai un peu ce qu'a dit Christiane MAGRY et je m'interroge aussi sur l'intention de l'artiste et de son galeriste. »

Monsieur Bernard COMBES : « D'accord.

Est-ce que c'est bon pour les discussions ou les échanges ? »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je les ai également vues à Treignac. J'avoue que je ne suis pas fan.

Je trouve l'utilisation des vieux objets assez sympa mais, en revanche, la réalisation ce n'est pas mon truc mais je ne suis pas le meilleur spécialiste pour analyser cela.

Mais ce que je voulais dire c'est que je pense que tout ce qui est bon pour l'attractivité de la Ville, qui fait venir les gens, qui fait parler de la Ville car aujourd'hui nous sommes tous en concurrence les uns avec les autres, c'est important.

On voit que souvent on a une image négative et que les gens qui viennent à Tulle et qui se baladent dans le Trech même si ce n'est pas encore ce qu'on voudrait que ça soit, ils repartent avec plus de positif qu'ils ne pensaient en trouvant en arrivant.

C'est pour moi, plus que le côté artistique, un élément d'attractivité et je voterai donc pour cette raison-là. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Pardonnez-moi Monsieur le Maire mais je vais revenir sur un verbe qui est conjugué au conditionnel : devrait.

Je crois que si ce soir la Majorité s'engage à cette réalisation et à cet achat avec, il faut bien le souligner, des statues qui étaient en déshérence, qui n'avaient pas encore été achetées et dont on avait la difficulté, pardonnez-moi l'expression, à les « fourguer ».

Monsieur Bernard COMBES : « Non je ne crois pas. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'ai lu deux ou trois papiers où c'était compliqué. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr on peut toujours trouver mais je vous dis que non. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce soir vous devez offrir, parce que 140 000 € c'est quand même une somme, la certitude aux Tullistes que ça ne leur coûtera pas un euro et je pense qu'ils attendent parce que je pense que la réaction va être très partagée sur la réalité de leur Ville.

Après, vous allez dire que c'est toujours la même antienne, que je repars sur l'état de la Ville mais là vous avez une proposition sonnante et rébuchante. Elle va être analysée comme sonnante et rébuchante.

Je vous laisse aux réseaux sociaux. »

Monsieur Bernard COMBES : « De toute façon ce n'est pas grave. Je vous ai dit tout à l'heure que je ne serai pas qu'un Maire à parkings et donc ce n'est pas « fais des parkings et tais-toi » qui m'intéresse. Pour Tulle, j'espère avoir laissé avec mes équipes une autre image que ça.

Maintenant on peut ne rien faire. On peut faire. C'est toujours la même histoire. A un moment donné, il faut s'engager pour ce à quoi on croit. Je pense que ces deux hommes sont illustres et surtout sont Corrèziens. C'est le peuple qui les a élus et jusqu'à nouvel ordre c'est comme ça et je préfère cette élection-là à d'autres.

Je vais vous dire ce que je retiens de ces deux hommes : l'un sur la déclaration de responsabilité de l'Etat dans la Rafle du Vel d'hiv, l'autre sur la COP21.

Et ça devrait suffire à respecter ces deux personnages.

Après, le bilan chacun le fera à l'aune de ce à quoi il croit, de ce à quoi il tient.

Elles sont monumentales parce que l'art parfois peut l'être. Elles ne sont pas si monumentales que ça et on verra que là où elles sont placées, elles se noieront dans un espace important. Et puis, je ne les voyais pas sur des ronds-points. Je ne les voyais pas Place Brigouleix. Il y a plein d'endroits où on ne pouvait pas les voir parce qu'elles auraient représenté trop symboliquement ce qu'elles sont.

Voilà pour tout dire. 140 000 € tous frais compris, y compris frais d'inauguration, de transport. La prise en charge est à 100 %. Ce sera montré par les partenaires qui viendront et qui signeront les conventions.

140 000 €, je le rappelle, qui seront défiscalisés à hauteur de 66% pour les investisseurs puisque cela fait partie des dispositions fiscales qui permettent donc aux investisseurs de récupérer 66% de leurs dons.

C'est aussi la règle.

Le Tulliste n'aura que le plaisir ou le déplaisir de mesurer que cela ne lui a rien coûté fiscalement comme d'ailleurs depuis 30 ans. Aujourd'hui on peut fêter depuis 30 ans la stabilité des taux d'imposition de la Ville de Tulle.

1995, Raymond-Max AUBERT, ensuite François HOLLANDE puis nos équipes. 30 ans de non-augmentation des taux. Je n'ai pas dit non-augmentation des impôts mais vous ne trouverez pas beaucoup de villes vertueuses à ce point qui, pendant 30 ans, n'ont pas bougé leurs taux d'imposition

Ils avaient été trop augmentés avant ?

Peut-être. Je n'y étais pas et si ça a été fait c'est peut-être parce que c'était nécessaire à l'équipement de la Ville et aujourd'hui on a une ville qui est, je dirais, financièrement gérée avec sérieux.

Les statues ne coûteront pas un centime aux Tullistes. Elles seront installées le 17 mai à Tulle et ces deux hommes trouveront la place qu'ils méritent et chacun appréciera la portée de l'acte culturel et la portée de l'acte politique.

Je ne suis pas pour le culte de la personnalité, très franchement, sinon je me serais débrouillé autrement mais je pense que c'est beau pour Tulle et ils sont chez eux. »

APPROUVE par 25 voix pour et 6 abstentions

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à donner les noms des partenaires. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'attendrai que cela soit finalisé. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : Donc ce n'est pas après le vote ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Non, parce que c'était hors du vote mais, en revanche, je peux vous en indiquer un certain nombre. Il y a le Département de la Corrèze, les entreprises ANDROS, SOTHYS, EYREIN INDUSTRIES, POLYTECH et peut-être d'autres demain.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est pour répondre un petit peu à Madame MAGRY dans cette lecture de la statuaire.

Quand on voit François HOLLANDE, cela me fait penser au son premier voyage à l'étranger qu'il a effectué en tant que Président de la République, nouvellement élu.

Il a pris un avion qui a été outrageusement foudroyé.

Il en a pris un second et lorsqu'il est arrivé et a été reçu par la Chancelière Allemande, il avait énormément de mal à se déplacer dans l'espace et elle était toujours obligée de le cornaquer un peu et là, je retrouve l'attitude qu'il avait dans sa lecture du sol où il y avait des plates-bandes qu'il devait suivre avec beaucoup de maladresse.

Je trouve que l'artiste a très bien restitué cette hésitation dans les débuts de sa mandature. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je voudrais quand même dire une dernière chose c'est que j'ai interpellé François HOLLANDE un samedi au marché pour lui dire ce que je voterai et il y a bien longtemps de cela.

Je pense que je suis allée au bout, même de ça. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci à tous pour ce moment fort d'échanges et de positions et que tout le monde soit parfaitement respecté dans ce qu'il a décidé. »

13- Corrèze Ingénierie

- **Adhésion à l'agence départementale technique Corrèze Ingénierie**
- **Approbation des statuts**
- **Versement de la cotisation au titre de l'année 2025**

L'assemblée départementale a créé en 2013 une agence d'ingénierie dénommée Corrèze Ingénierie.

Cette structure créée sous forme d'établissement public administratif au sens de l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, a vocation à offrir à ses adhérents une assistance essentiellement sur le plan technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux mais aussi sur le plan juridique ou financier.

La Ville de Tulle souhaite adhérer à Corrèze Ingénierie afin de bénéficier de l'expertise et des conseils de cette agence.

Dans ce contexte, il convient d'approuver les statuts de Corrèze Ingénierie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'adhérer à Corrèze Ingénierie**
- **d'approuver les statuts de l'agence départementale technique Corrèze ingénierie**
- **de verser, au titre de l'année 2025, la cotisation correspondante soit 6 000 €**

Monsieur Pascal CAVITTE : « Monsieur TURLIER a demandé pourquoi nous souhaitons adhérer à cette agence. C'est parce que nous sommes en train de négocier ce qu'on peut faire avec eux.

Une des raisons pour laquelle nous n'y étions pas c'est parce que nous travaillions avec la SEM du Bas Limousin et TERRITOIRES ensuite qui assurait cette fonction. »

Monsieur Henry TURLIER : « Comme cela vous pourrez lancer des consultations de maîtrise d'œuvre et ils pourront vous aider. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Par exemple. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y a un coût quand même ! »

APPROUVE à l'unanimité

14- Décision relative à la cession des gradins métalliques à l'association « La Ligue de l'Enseignement - FAL 19 »

La Ville de Tulle possède des gradins métalliques dont elle n'a plus l'utilité.

L'association « La Ligue de l'Enseignement – FAL 19 » a montré un intérêt pour l'acquisition desdits gradins et a sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière les lui cède.

L'Association et la collectivité ont trouvé un accord pour une cession au cours du métal (150 €/tonne) avec un poids vendu de deux tonnes. Cela permet de donner une seconde vie à ces dispositifs plutôt que de les envoyer directement au recyclage.

Le matériel est cédé sans garantie de conformité et l'acquéreur fera son affaire des éventuelles vérifications techniques en cas de montage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession au prix de 300 € de gradins métalliques en faveur de l'Association « la Ligue de l'Enseignement – FAL 19 » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

15- Modification du tableau des effectifs

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et intégrée au sein de l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, prévoit la mise en place dans les collectivités des lignes directrices de gestion (LDG). Elles sont définies dans chaque collectivité territoriale ou établissement public, quelle que soit la strate démographique.

Les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales de la collectivité ou de l'établissement public :

- en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Depuis 2021, les Commissions Administratives Paritaires n'examinent plus les décisions en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

Ce sont les lignes directrices de gestion qui fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ;
- les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Le Comité Technique de la Ville de Tulle et de son CCAS a étudié les LDG relatives aux avancements de grade lors de sa séance du 4 février 2021 et un arrêté établissant les critères d'avancement de grade au sein de la Ville de Tulle a été établi en date du 8 février 2021.

Pour faire suite aux décisions d'avancements de grade validées par l'Administration au vu de ces critères, il convient de procéder à des transformations de postes en supprimant :

Au 30 juin 2025,

- un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- trois postes d'adjoint technique,
- cinq postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise,
- un poste de gardien brigadier.

Au 15 juillet 2025 :

- un poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe,

Au 31 octobre 2025 :

- un poste d'adjoint technique,
- un poste d'agent de maîtrise,

et en créant :

Le 1^{er} juillet 2025 :

- un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste de brigadier-chef principal.

Le 16 juillet 2025 :

- un poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe,

Le 1^{er} novembre 2025 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal,

- Dans le cadre du recrutement d'un agent conducteur d'engins polyvalent, il convient :
- de créer au 15 avril 2025 un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe,
 - de créer au 15 mars 2025 un poste d'adjoint technique principal de première classe.

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif d'un agent. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois, étant précisé que la collectivité possède déjà un poste d'adjoint technique vacant.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

- Afin de tenir compte de l'intégration suite à disponibilité d'un agent, il convient :
- de créer au 1^{er} septembre 2025, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet

- Afin de tenir compte de mobilités de personnels au sein du CRD, il convient de supprimer au 31 août 2025 :
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 10 h
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 6 h
 - Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 2 h
- Et de créer au 1^{er} septembre 2025 :
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 11 h 30
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 7 h
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps complet
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 12 h
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps complet
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 4 h 45
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 11 h
- Toujours au CRD, dans le cadre du recrutement d'un enseignant chargé de dispenser des cours de percussions, il convient :
 - de créer au 15 avril 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet 10 h,
 - de créer au 15 avril 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps non complet 10 h,

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif d'un agent. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades du cadre d'emplois.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.

APPROUVE à l'unanimité

16- Création d'emplois saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :

a- Sur le Budget principal :

Service	Emploi	Nombre	Période
Cité de l'accordéon et des Patrimoines	Adjoint du Patrimoine	1	1 ^{er} au 31 août 2025
Cloître	Adjoint du Patrimoine	1	16 juin au 15 juillet 2025
	Adjoint du Patrimoine	1	16 juillet au 15 août 2025
	Adjoint du Patrimoine	1	16 août au 21 septembre 2025
CTM	Adjoint Technique	1	1 ^{er} au 31 juillet 2025
	Adjoint Technique	1	1 ^{er} au 31 août 2025

APPROUVE à l'unanimité

b-Sur le Budget Centre de Santé Municipal :

Service	Emploi	Nombre	Période
Centre Municipal de Santé	Adjoint Administratif	1	15 juillet au 14 août 2025

APPROUVE à l'unanimité

17-Régime Indemnitare

a- Abattement du régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail

L'indemnisation des agents placés en congé de maladie évolue au regard des dispositions de la loi de finance pour 2025, celle-ci venant modifier l'article L822-3 du Code général de la fonction publique.

Cet article mentionnait jusqu'alors qu'en cas d'arrêt maladie, le fonctionnaire percevait pendant trois mois l'intégralité de son traitement.

A compter du 1^{er} mars 2025, l'agent sera indemnisé à hauteur de 90% de son traitement dès le second jour d'arrêt, le premier étant frappé par le jour de carence.

Un décret du 27 février 2025 formalise les règles de rémunération des agents publics placés en congés de maladie ordinaire.

Il est précisé que cette réduction de la rémunération du fonctionnaire pendant un congé de maladie ordinaire à compter du 1^{er} mars 2025 impacte le versement de certains éléments de rémunération dont le montant est réduit dans les mêmes proportions que le traitement notamment la NBI et le régime indemnitaire (IFSE, ISFE, ISOE) ainsi que le CTI.

En application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat qui prévoit que le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire – cf. article

1er du décret n°2010-997 du 26 août 2010, il n'est pas possible de prévoir un régime plus favorable.

En application de l'article L.243-2 du code des relations entre le public et l'administration, les collectivités sont tenues d'abroger expressément un acte réglementaire devenu illégal suite à des circonstances de droit postérieures, en l'espèce, la diminution du traitement des fonctionnaires de 100% à 90% à compter du 1er mars 2025.

Cela suppose de revoir les délibérations relatives au régime indemnitaire pour leur partie concernant l'attribution du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie, la base du montant du régime indemnitaire versé devant être de 90% dans ce contexte.

Les délibérations relatives à l'attribution du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité prévoient un abattement du régime indemnitaire à raison de 1/30^{ème} par jour à compter du 16^{ème} jour d'arrêt de travail.

Au vu du contexte susmentionné et afin de limiter les conséquences de ces dispositions sur la rémunération des agents, il est proposé de porter l'abattement du régime indemnitaire à compter du 31^{ème} jour d'arrêt et non plus du 16^{ème} jour tel qu'acté à ce jour et ce, pour l'ensemble du régime indemnitaire alloué au sein de la collectivité : IFSE, ISOE.

Les dispositions relatives à l'IFSE allouée aux agents de la filière Police Municipale font l'objet du rapport b.

Ce dossier a été soumis à l'avis du CST.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'acter l'abattement du régime indemnitaire à raison de 1/30^{ème} par jour à compter du 31^{ème} jour d'arrêt maladie**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir**

APPROUVE à l'unanimité

b-Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale - Indemnité Spéciale de Fonctions et d'engagement suite à la publication du décret n°2024-614 du 26 juin 2024 - Complément à la délibération n°26 du 5 novembre 2024

La délibération du 5 novembre 2024 a instauré l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour les agents de la filière police municipale.

Cette indemnité est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Le versement de cette indemnité est exclusif du versement de toute autre indemnité aux agents de la filière police municipale.

Pour mémoire, le taux de la part fixe de l'ISFE a été fixé à 27% du traitement indiciaire pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il s'avère que le Service du Contrôle de Légalité a demandé à la collectivité de compléter la délibération du 5 novembre 2024 afin que l'acte précise si le versement de l'ISFE est maintenu ou non en cas d'absence pour raisons de santé.

En cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congé de longue maladie ou congé de longue durée, une retenue sera opérée par application de la règle du 1/30^{ème} après un délai de carence de 31 jours sur l'exercice budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de compléter en ce sens la délibération n° 26 du 5 novembre 2024 instaurant l'ISFE

APPROUVE à l'unanimité

MOTION

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

18 - Motion relative à l'indemnisation des agents placés en congé de maladie ordinaire

La Loi de finance pour 2025 a prévu une évolution de l'indemnisation des agents placés en congé de maladie ordinaire.

Jusqu'alors, en cas d'arrêt maladie, le fonctionnaire percevait pendant trois mois l'intégralité de son traitement dès le second jour d'arrêt, le premier étant frappé par le jour de carence.

Depuis le 1^{er} mars 2025, les 3 premiers mois de l'arrêt maladie sont désormais indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire. En outre, cette réduction s'applique également au régime indemnitaire de l'agent.

Ces dispositions, qui s'appliquent obligatoirement à l'ensemble des fonctions publiques, impactent de manière importante la rémunération des agents en congé de maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Tulle

- **Déplore une nouvelle mise à mal du statut de la fonction publique émanant d'un cavalier budgétaire introduit dans la loi de finances pour 2025**
- **Demande au Gouvernement de revenir sur cette disposition particulièrement injuste pour les agents en cas d'arrêt de travail, notamment les plus modestes d'entre eux.**

ADOPTÉE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

19- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze pour la mise à disposition d'un dispositif de secours à l'occasion des cérémonies commémoratives du 9 juin 2025

La Ville de Tulle a sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze afin que ce dernier mette à sa disposition un dispositif de secours lors des cérémonies commémoratives du 9 juin 2025.

Une convention fixant les modalités d'organisation a été établie à cet effet.

Il est précisé que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

20 -Approbation de la convention constitutive de groupement de commande liant la Ville de Tulle et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la renégociation des marchés d'assurances

Les marchés d'assurances de la Ville de Tulle et du CCAS arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes entre les deux entités afin de rationaliser au mieux les coûts des assurances.

Le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé a notamment pour objet de :

- définir les modalités de fonctionnement du groupement,
- désigner le coordonnateur du groupement (en l'occurrence Tulle Agglo),
- désigner la commission d'appels d'offres du coordonnateur.

Une fois les plis remis et après analyse, les marchés seront attribués par la Commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement, conformément aux dispositions de la convention de groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes liant la Ville de Tulle et le Centre Communal d'Action Sociale pour les prestations de services d'assurances,**
- **de désigner Tulle Agglo comme coordonnateur du groupement,**
- **de désigner la commission d'appel d'offres**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY

21- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Participation à l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat » avec le musée d'Orsay

a- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le musée national Adrien Dubouché de Limoges pour le prêt de deux plats en terre vernissée

b- Approuve la convention liant la Ville de Tulle et le musée Labenche de Brive pour le prêt d'œuvres issues de ses collections

c- Approuve la convention liant la Ville de Tulle et Monsieur Franck Sekri pour le prêt d'une œuvre d'Eric Guglielmi intitulée « USA, Alabama, Montgomery, 2014 »

Chaque année, le musée d'Orsay sélectionne 100 œuvres de ses collections pour les diffuser à travers toute la France et mettre en avant un grand sujet contemporain. En 2025, la thématique proposée est celle du changement climatique.

La Cité de l'accordéon et des patrimoines a répondu à cet appel à projet et fait partie des 31 musées sélectionnés en région. Dans ce cadre, elle bénéficie du prêt d'une sculpture d'Antoine Bourdelle intitulée *Le Bélier rétif* (1909). Autour de ce prêt exceptionnel, la Cité propose du 15 mars au 13 juillet 2025 une exposition intitulée *Vivant ce qu'art nous dit*.

Elle réunit des œuvres variées : peintures, sculptures, céramiques, photographies et tapisserie dans une même intention : ouvrir le dialogue sur la relation de l'homme au vivant et à l'animal en particulier. Les œuvres présentées seront issues de ses collections propres sorties des réserves et enrichies par les prêts de musées partenaires.

Un contrat de prêt a été établi avec chaque institution prêteuse fixant les modalités en matière de transport, d'assurance et de conditions de conservation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et le musée national Adrien Dubouché de Limoges pour le prêt de deux plats en terre vernissée et la prise en charge des frais inhérents à ce prêt

- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et le musée Labenche de Brive pour le prêt d'œuvres issues de ses collections

- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et Monsieur Franck Sekri pour le prêt d'une œuvre d'Eric Guglielmi intitulée « USA, Alabama, Montgomery, 2014 »

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer

APPROUVE à l'unanimité

22-Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Régie-boutique - Réapprovisionnement d'ouvrages destinés à la vente

Dans le cadre de la régie-boutique, la Cité de l'accordéon propose une sélection de produits variés : articles griffés, petite papeterie, cartes postales, catalogues d'exposition, livres et livres jeunesse. Le mode de fonctionnement de la boutique est celui d'une régie de recettes acceptant le dépôt-vente et l'achat de stocks.

Certains albums jeunesse font partie de la sélection permanente de la boutique. Il est donc proposé pour les trois titres suivants de privilégier l'achat de stocks à la place du dépôt-vente, l'achat du stock se faisant avec une remise de 30% :

- **C. Auberger, *En avant les accordéons*, éditions Andantino**

Quantité achetée : 13 exemplaires - Prix de vente public : 14 euros

- **E. Angebault et R. Frier, *Adèle et la dentelle magique*, éditions Feuilles de menthe**

Quantité achetée : 8 exemplaires – Prix de vente public : 14,90 euros

- **C. Clément, *Le sheng amoureux*, (album avec CD)**

Quantité achetée : 8 exemplaires – Prix de vente public : 22 euros

Par ailleurs, la boutique souhaite proposer à la vente le catalogue de l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat », à paraître le 9 avril. Il est proposé d'en acheter 25 exemplaires auprès de la Réunion des Musées Nationaux, coéditeur de l'ouvrage avec le musée d'Orsay, et de fixer le tarif de vente à 35 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'achat des stocks des ouvrages ci-dessus listés**
- **d'approuver la mise en vente du catalogue de l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat » au prix public de 35 euros.**

APPROUVE à l'unanimité

23- Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Mise en vente d'affiches - Fixation du tarif de vente

La boutique de la Cité offre aux visiteurs une gamme de produits de papeterie : cartes postales, carnets, crayons. Pour répondre à la demande des visiteurs désireux d'acheter l'affiche de l'exposition temporaire en cours « *Vivant, ce que l'art nous dit* », il est proposé d'imprimer en interne 30 exemplaire au format A3 et de fixer le prix de vente unitaire à 1,50 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente dans le cadre de la régie de la Cité de l'accordéon et des patrimoines de 30 exemplaires de l'affiche de l'exposition temporaire au prix unitaire de vente d'1,50 euros.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je suis un peu surpris, déjà par le prix parce que ce n'est pas cher et puis vous pourriez sortir cette affiche à 200 exemplaires. Pourquoi s'être arrêté à un aussi petit nombre ?

En un week-end, vous la liquidez. »

Monsieur Bernard COMBES : « Et pour la transparence, 1,50€, financièrement ça va. C'est moins cher qu'un timbre en lettre verte.
C'est vous dire si c'est cadeau ! »

APPROUVE à l'unanimité

24- Demandes de subventions à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Corrèze pour la réalisation des différentes actions liées aux commémorations des 80 ans de la Libération de la France

a- dans le cadre des commémorations des événements de juin 1944 à Tulle.

Le service des Archives municipales dans sa mission de valorisation des archives et de la mémoire de la collectivité porte et accompagne plusieurs actions culturelles et mémorielles, dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération à l'occasion des commémorations des événements qui ont marqué la Ville de Tulle en juin 1944.

A l'heure, où la guerre n'a jamais été aussi proche de nos frontières depuis 80 ans, il est important d'accorder une place importante à la mémoire des événements dramatiques qui ont touché notre cité il y a 80 ans.

Ces actions sont les suivantes :

- Une exposition du photographe anglais David Rosen sur le parcours sanglant de la division SS Das Reich
- Pose de plaques de porcelaines au Haut Lieu de Cueille pour 7 morts pour la France en déportation du 10 juin 1944 oubliés et jusqu'alors non-inscrits sur le monument commémoratif et la réimpression des lutrins plexiglass du Haut-lieu de Cueille avec l'historique des événements de juin 1944
- Un Spectacle intitulé « Maquisard » de Jean-Philippe Bêche le 6 juin 2025 à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle
- Un cycle de conférences entre le 5 et 12 juin 2025
- Création d'un parcours numérique dans le quartier de Souilhac, concernant les événements de juin 1944
- Réalisation d'une signalétique vers la forêt du souvenir à Bourbacoup et la réalisation de totems historiques concernant Gabriel Péri, Martial Brigouleix et Pierre Souletie, sur les places correspondantes

Il est proposé de solliciter, pour cette opération qui s'élève à la somme de 22 300 euros, une subvention **à hauteur de 25%** du coût total de l'opération auprès de **l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19)**, soit la somme de **5 500 euros**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19) pour la réalisation des actions concernant la commémoration des événements qui ont marqué la Ville de Tulle en juin 1944, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération de la France,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

APPROUVE à l'unanimité

b- dans le cadre des commémorations de la Libération de la Ville de Tulle le 17 août.

Le service des Archives municipales dans sa mission de valorisation des archives et de la mémoire de la collectivité porte et accompagne plusieurs actions culturelles et mémorielles, dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération de la Ville de Tulle le 17 août 1944.

A l'heure, où la guerre n'a jamais été aussi proche de nos frontières depuis 80 ans, il est important d'accorder une place importante à la mémoire des événements dramatiques qui ont touché la cité il y a 80 ans.

Ces actions sont les suivantes :

- Organisation d'un concert le 17 août 2025 du groupe Les Satin Doll Sisters, à la suite des cérémonies de commémoration de la Libération de la Ville de Tulle

Il est proposé de solliciter, pour cette opération qui s'élève à la somme de 3 400 euros, une subvention **à hauteur de 25%** du coût total de l'opération auprès de **l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19)**, soit la somme de **850 euros**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19) pour la réalisation des actions organisées dans le cadre des commémorations de la Libération de la Ville de Tulle le 17 août 1944, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération de la France,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

APPROUVE à l'unanimité

25- Demande de subventions à l'Etat, au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et au Département de la Corrèze pour le financement du Festival « Tulle remet le son » organisé du 27 au 29 juin 2025

A la suite de la disparition de l'association des Nuits de Nacre, les élus de la Ville de Tulle ont décidé de maintenir et d'organiser une édition de son Festival du 27 au 29 juin 2025, intitulé « Tulle remet le son ». Depuis plusieurs semaines un travail est mené avec les élus et les principaux acteurs culturels locaux sur la définition et la programmation de cette manifestation.

Ce festival, qui a pour ambition de réunir toutes les forces vives du monde culturel de la Ville de Tulle, proposera des moments festifs et conviviaux avec une grande majorité de spectacles accessibles gratuitement au cœur de la ville. Au programme : des concerts d'accordéon, de trad, de néo-trad et de musique actuelle. Des ateliers et des spectacles de rues et en déambulation seront également proposés au public lors des trois jours du Festival.

Plusieurs espaces scéniques sont prévus : le Théâtre en partenariat avec la Scène Nationale L'Empreinte, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, une scène consacrée aux musiques actuelles place Berteaud et une scène trad/néo-trad quai Baluze. Des espaces de

spectacle seront proposés dans tout le cœur de la ville, de la rue Jean-Jaurès à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

Les bars de Tulle, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze, seront également impliqués, avec deux soirées où une programmation musicale variée sera proposée au public.

L'association Des Lendemain Qui Chantent apportera un soutien technique au Festival. L'association « Le Bal d'à côté » proposera des spectacles et des ateliers d'initiation à la danse. Les associations folkloriques locales viendront animer des espaces au cœur du Festival. Le Lions Club Tulle Tutella organise sa deuxième édition du concours d'accordéon chromatique à la Cité de l'accordéon et des patrimoines. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental et le service Jeunesse de la Ville de Tulle proposeront également une programmation.

Le coût du festival est estimé à 205 000 euros. Aussi afin d'assurer le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Corrèze.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Corrèze une subvention aussi élevée que possible afin de financer le Festival « Tulle remet le son » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Bernard COMBES : « Ce n'est ni plus, ni moins que les subventions qui étaient versées avant à l'association.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est vrai qu'on va finir tardivement mais c'est quand même un dossier important.

Il s'avère que jusqu'à présent le changement de calendrier n'a pas été très favorable à cette prestation parce qu'il a plu la plupart du temps. Nous en sommes à la quatrième édition et il y avait déjà eu, permettez-moi l'expression, des restructurations.

J'avais en mémoire qu'on avait des conseillers techniques qui avaient pu recevoir sur trois années une somme conséquente par la collectivité et j'aimerais bien savoir si ces sommes ont été rendues puisque l'association n'est plus active.

Des pseudos conseillers techniques de l'accordéon qui se sont vu donner entre 3 000 € ou 4 000 € pour les trois ans qui venaient. »

Monsieur Bernard COMBES : « Non, ça n'a rien à voir. C'était par rapport au Musée. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Si ça a à voir. Non ce n'était pas par rapport au Musée mais aux Nuits de Nacre. »

Monsieur Bernard COMBES : « Non, mais je connais le sujet par cœur, vous imaginez bien.

L'association « les Nuits de Nacre » avait comme objectif de traiter la question du Festival, de le faire exister, percevait des subventions à ce titre et elle salariait des opérateurs.

Elle avait un salarié permanent, un poste de chargé de communication et elle avait aussi un directeur artistique. Ces gens-là étaient rémunérés tous les ans.

Le dernier conseiller artistique était Monsieur Kevin LACOMBE. Il a pu changer auparavant. J'ai connu Monsieur Laurent VALERO qui était cet éminent journaliste travaillant

à France Culture et qui avait dirigé artistiquement la réalisation des deux avant derniers festivals.

Il y avait avant Monsieur Sébastien FARGES qui a été directeur artistique du Festival pendant deux ou trois ans.

Avant, je ne me souviens plus de qui il y avait.

Ce sont des directions artistiques et il n'y avait pas de conseillers. Il y avait donc un directeur artistique, un chargé de communication et là où on a eu maille à partir avec l'association c'est qu'elle a décidé de recruter un chargé de programmation donc d'alourdir la masse salariale d'un poste supplémentaire ce qui a amené un budget hors festivités trop important.

Ça a été ce qui a déclenché la difficulté de gestion que j'ai eu avec cette association parce que nous avons estimé que deux personnels à temps plein pour un Festival de trois jours, on arrivait à une masse salariale autour de 70 000 € chargés pour un Festival de 100 000 € - 150 000 € de production.

Donc on avait un pourcentage artistique qui était de plus en plus obéré. Il doit être, au minimum pour la Cour des Comptes qui nous avait envoyé une observation là-dessus, de 30%. Là on tombait à des niveaux qui étaient autour de 20%.

Donc, je n'ai pas pu m'entendre avec l'association qui a choisi de recruter la chargée de programmation malgré tout.

Aujourd'hui dans les indications que j'ai données à la Ville, on a l'équivalent d'un demi-temps plein qui est affecté à l'exercice du Festival qu'on a récupéré, je vous le rappelle, au mois de janvier. Donc, il y a une répartition des missions entre Nicolas GINER, le conseiller culturel et Aurélie MONTEIL qui, bien sûr, participe à l'élaboration du Festival.

Pour vous dire, on peut déjà aller réserver sa place pour Félicien BRU et Astrig SIRANOSSIAN, la violoncelliste pour le vendredi 27 juin. Les billets sont en vente à partir de maintenant pour 20 €.

On reste sur les mêmes gratuités qu'avant, le même déroulement sauf qu'on a modifié un certain nombre de pratiques artistiques à l'intérieur du Festival.

Mais là, et cela fait partie du contrôle municipal qu'on doit exercer, quand vous n'arrivez plus à discuter avec une association qui décide d'engager du personnel alors qu'elle n'a pas les ressources pour le faire et qu'elle obère la partie artistique, c'est là qu'il faut intervenir et j'ai décidé d'intervenir.

Ce qui s'est passé c'est que la deuxième personne a été recrutée deux heures avant la démission du Président. Voilà les méthodes qui ont été employées et je ne les ai pas tolérées et je ne les tolérerai jamais. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Deux précisions.

Est-ce que les dettes de cette association ont été épongées. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je rappelle que cette association a été placée en liquidation. Les dettes seront gérées par le Commissaire aux Comptes et le liquidateur. Les

procédures ne sont pas les mêmes que pour les entreprises. Ce sont des classements moins compliqués.

On avait, je pense, une dette résiduelle d'environ au minimum 30 000 €, je crois, au mois de décembre, avec des chapiteaux qui n'étaient pas encore payés. Je ne sais pas ce qu'il sera advenu réellement de la gestion de cette association mais en tout cas elle a été placée en liquidation. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Après, j'aurais une ultime remarque.

Il s'avère que désormais ce Festival est en concurrence avec celui de Malemort. »

Monsieur Bernard COMBES : « Non parce que ce n'est pas la même date, Monsieur CHAUMEIL. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ah bon, ce n'était pas à la même date l'an dernier ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous avez raison parce que l'année dernière, le Festival de Malemort a été remonté à cause des Jeux Olympiques et puis avec Brive Festival et donc il a pris la place. Le Maire de Malemort m'a téléphoné et m'a dit que ça serait exceptionnel.

Donc cette année il n'y a pas de concurrence. La seule concurrence c'est avec Chanteix mais c'est un peu plus tard. »

Cela étant, vous avez vu que ce ne sont pas les mêmes Festivals. J'ai vu la publicité du Festival de Malemort qui s'intitule « Malemort déraille ». Nous, nous remettons le son.

Chacun voit midi à sa porte mais la Compagnie Créole ne viendra pas à Tulle et ceux qui voudront la voir iront à Malemort.

L'important était que ce Festival ne meurt pas, qu'il porte un autre nom et qu'il soit géré par la Ville. Là au moins on ne pourra s'en prendre qu'à nous-mêmes si ça ne marche pas. »

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX –

Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS

26-Approbation de la convention constitutive de groupement de commande liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo pour les travaux d'aménagement de la Rue du Docteur Ramon

Dans un souci de mutualisation de moyens, Tulle Agglo et la Ville de Tulle souhaitent se coordonner afin de réaliser une économie d'échelle et réduire le temps d'exécution des travaux, par la passation en groupement d'un marché relatif aux travaux de voirie devant être réalisés rue du Docteur Ramon à Tulle et comprenant notamment :

- pour Tulle Agglo : les terrassements, les travaux sur chaussée et trottoirs, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, la remise à niveau de réseaux divers,
- pour la Ville de Tulle : des travaux paysagers et urbains, le revêtement bitumineux des trottoirs ainsi que l'éclairage public et la signalisation.

Ainsi, ce groupement de commandes est proposé pour la durée de l'opération depuis la signature d'une convention et prendra fin dès lors que le marché aura été signé avec titulaire et que sa notification finale sera réalisée.

En vue de la passation de ce marché de travaux en procédure adaptée, cette convention définit diverses conditions notamment l'attribution des missions du coordonnateur de groupement et précise que chaque membre assure le suivi de l'exécution, la liquidation des factures qui le concerne ainsi que la gestion des contentieux éventuels afférents.

Il est proposé que Tulle Agglo prenne en charge la coordination du groupement de commandes.

Le montant prévisionnel de cette opération est réparti comme suit :

- pour Tulle Agglo :
 - Travaux de voirie estimés à 152 172,50 € HT soit 182 607, 00 € TTC
 - Travaux sur le réseau d'eaux pluviales estimés à 10510,00 € HT soit 12 612,00 € TTC
 - Pour la Ville de Tulle :
 - Travaux d'aménagements divers : 48 118,50 € HT soit 57 742,20 € TTC
- Soit un total global de 210 801,00 € HT et de 252 961,20 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention constitutive de groupement de commande relative au marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Docteur Ramon à Tulle,**
- **d'approuver la désignation de Tulle Agglo comme coordonnateur de groupement de commandes**
- **de désigner comme membre de la Commission d'appel d'offres du groupement**
 - - **Titulaire : Monsieur Jérémy NOVAIS**
 - - **Suppléant : Monsieur Stéphane BERTHOMIER**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la et à signer tout document s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

27- Approbation de la convention constitutive de groupement de commande liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo pour la fourniture de produits pétroliers

Les accords-cadres portant sur la fourniture et livraison de produits pétroliers, conclus en 2022 en groupement de commande entre Tulle Agglo et des communes du territoire, arrivent à échéance en 2025.

Au vu du caractère incertain du prix des produits pétroliers, avec globalement une tendance haussière, et dans l'idée de rationaliser les coûts, il est proposé de lancer un nouvel accord-cadre à bons de commande, par une procédure formalisée d'appel d'offres, en constituant un groupement de commandes avec des communes du territoire intercommunal souhaitant adhérer à cette démarche de mutualisation.

L'accord-cadre à bons de commande serait divisé en trois lots :

- Lot n°1 : Fourniture de carburants et de gaz non routiers
- Lot n°2 : Fourniture de fioul domestique
- Lot n°3 : Fourniture de lubrifiants

Il est prévu de diviser ces trois lots en sous-lots affectés eux-mêmes au besoin respectif de chaque commune membre du groupement.

En vue de la passation de cet accord cadre, cette convention définit diverses conditions notamment dans l'attribution des missions du coordonnateur de groupement allant jusqu'à la notification et l'avis d'attribution de l'accord-cadre. Elle précise que chaque membre assure notamment le suivi de l'exécution, la liquidation des bons de commande qui le concerne ainsi que la gestion des litiges éventuels y afférents.

Il est proposé que Tulle Agglo soit désignée coordonnateur du groupement de commandes et que sa commission d'appel d'offres désigne le(s) titulaire(s) de l'accord cadre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de produits pétroliers,**
- **de désigner Tulle Agglo coordonnateur de ce groupement de commandes,**
- **de désigner la commission d'appel d'offres de Tulle agglo pour l'attribution des lots de l'accord-cadre à bon de commandes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

28- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour des travaux complémentaires sur l'opération de restructuration des places Maschat et Roosevelt

L'aménagement des places Maschat et Roosevelt est quasiment achevé et la plupart des espaces publics ont été remis à disposition du public. Néanmoins, tant que la nouvelle entrée de l'Hôpital, qui est prévue derrière la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines n'est pas réalisée, l'accès au parking de l'Hôpital s'effectue toujours par sa voie historique sur des espaces qui n'ont pas été conçus dans ce parti-pris.

Même si la démolition du bâtiment des internes, indispensable à la création du nouvel accès est prévue dans un délai de quelques semaines, il s'avère qu'il faut dès à présent effectuer quelques modifications des espaces pour mieux les sécuriser et faciliter cette circulation transitoire.

La volonté du maître d'œuvre de réduire la vitesse de circulation des véhicules par réduction de la largeur des voies montre ces limites, notamment au moment où l'avenue de la Bastille est temporairement placée en sens unique montant.

Le flux routier en provenance du Naves est donc quasi complètement déporté sur l'avenue Raymond Poincaré avec des croisements parfois délicats.

En conséquence, la Ville souhaite apporter quelques correctifs sur les travaux réalisés pour prendre en compte la réalité des circulations, améliorer la sécurité et préserver les espaces publics rénovés, notamment les espaces végétalisés. Ils consisteront notamment à réduire partiellement certains espaces végétalisés (déjà effectué au droit du carrefour Souham, à venir devant la Préfecture,...), à protéger d'autres espaces végétalisés et la circulation piétonne dans la courbe devant le restaurant Libanais.

La Ville souhaite également remettre en place sur le site le buste statuaire du docteur Maschat à proximité de son implantation antérieure et de sa maison historique.

Le Département devrait être en mesure d'accompagner ces nouveaux travaux à hauteur de 20% dans la limite de 100 000 euros HT.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Corrèze cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

STATIONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

29- Modification du règlement stationnement sur voirie

Il convient d'apporter notamment des modifications à l'article 5 en supprimant le nom des voies et places des zones de moyenne durée.

Pour éviter toute modification du règlement « abonnement stationnement sur voirie » à chaque modification des zones ouvertes à l'abonnement pour le stationnement, le nom de chaque voie et place des zones de moyenne durée a été supprimé sur les zones de moyenne durée.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement « Stationnement sur voirie », plus précisément l'article 5 :

Paragraphe enlevé :

L'abonnement « Particulier » et « Etudiant » est valable uniquement dans les zones de moyenne durée :

- ✓ *Avenue Alsace Lorraine*
- ✓ *Place Albert Faucher*
- ✓ *Place Smolensk*
- ✓ *Rue Sergent Lovy*
- ✓ *Parking du Pont Dunant*
- ✓ *Place Louis Pimont*
- ✓ *Parking Victor Hugo*
- ✓ *Quai Gabriel Péri*
- ✓ *Quai Alfred de Chammard*
- ✓ *Place Schorndorf*
- ✓ *Quai Aristide Briand*

- ✓ Avenue Ventadour
- ✓ Quai Victor Continsouza
- ✓ Quai Baluze
- ✓ Place Gambetta
- ✓ Rue Gambetta
- ✓ Quai Edmond Perrier
- ✓ Quai de la République
- ✓ Rue de la Solane
- ✓ Rue du Général Delmas
- ✓ Place Maschat
- ✓ Place Roosevelt
- ✓ Avenue Raymond Poincaré
- ✓ Place Jean Tave
- ✓ Impasse Latreille
- ✓ Avenue Martial Brigouleix
- ✓ Place Martial Brigouleix
- ✓ Place du Général Hounau
- ✓ Quai de Rigny (face à l'URSSAF)

Et remplacé par :

« **L'abonnement « Particulier » et « Etudiant »** est valable uniquement dans les zones de **moyenne durée**, définies par arrêté municipal reconduit annuellement. »

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Le Conseil Municipal se termine. Rendez-vous en juin maintenant. On en saura peut-être plus sur les listes et on pourra faire des pronostics sur les pourcentages.

Mais à un an, essayons de travailler un peu encore. Ce serait pas mal.

Merci beaucoup à toutes et à tous. Bonne soirée ».

Tulle, le 10 avril 2025

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Le Maire,
Bernard COMBES



ANNEXES

Bilan du Service Sécurité Domaine Public

Année 2024

Bilan Service Sécurité Domaine Public



SERVICE SECURITE DOMAINE PUBLIC / POLICE MUNICIPALE / SPIC

Zouiahia YEMELOUN - cheffe de service

06 70 84 79 73

05 55 21 73 08

zouiahia.yemeloun@ville-tulle.fr

Valérie MAUGEIN – Accueil / Secrétariat

05 55 26 64 61

valerie.mauguin@ville-tulle.fr

sdp@ville-tulle.fr

SPIC

service.parkings@ville-tulle.fr

(astreinte : 07 72 44 96 69)

Simon NOTHIAS - chef de parc

06 76 83 41 57 // 05 55 26 64 63

simon.nothias@ville-tulle.fr

Maintenance – Nettoyage

Kévin PEDANDOLA

06 80 56 49 57 (perso)

kevin.pedandola@ville-tulle.fr

Omer ANNETTE

06 69 05 24 24 (perso)

omer.annette@ville-tulle.fr

POLICE MUNICIPALE

police.municipale@ville-tulle.fr

Benoît PEUCH – responsable d'unité

06 44 36 30 43

benoit.peuch@ville-tulle.fr

Sébastien GEOFFROY

06 73 66 83 45

sebastien.geoffroy@ville-tulle.fr

Anthony MARTIN

06 31 26 47 32

anthony.martin@ville-tulle.fr

ASVP / DOMAINE PUBLIC

Kévin ESCAPOULADE – responsable d'unité

06 30 55 27 66

kevin.escapoulade@ville-tulle.fr

Jules AUBIER 07 72 36 66 72

jules.aubier@ville-tulle.fr

Olivier BISSIERE 06 30 55 27 65

(placier titulaire des marchés)

olivier.bissiere@ville-tulle.fr

Valentin BRANDELY 06 71 32 47 76

valentin.brandely@ville-tulle.fr

Jérémy BRUNERIE 06 30 55 27 69

jeremy.brunerie@ville-tulle.fr

Le service

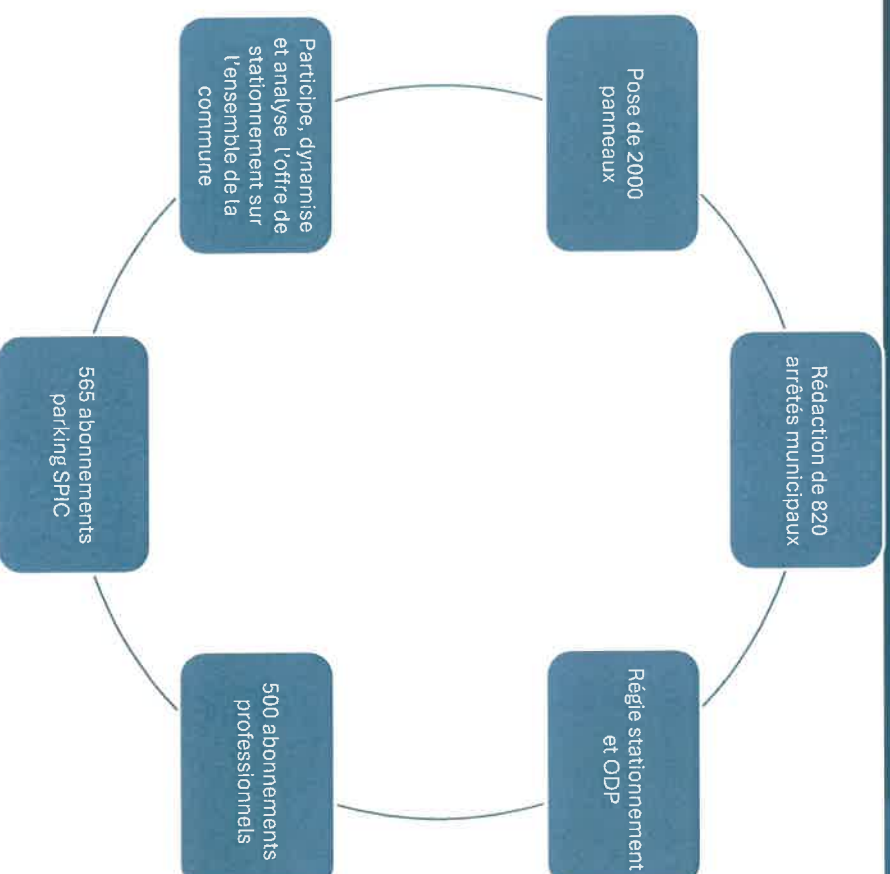
5 Agents de
Surveillance de
la Voie Publique

4 Policiers
Municipaux

1 chargé
d'accueil

3 agents du
SPIC

Le service

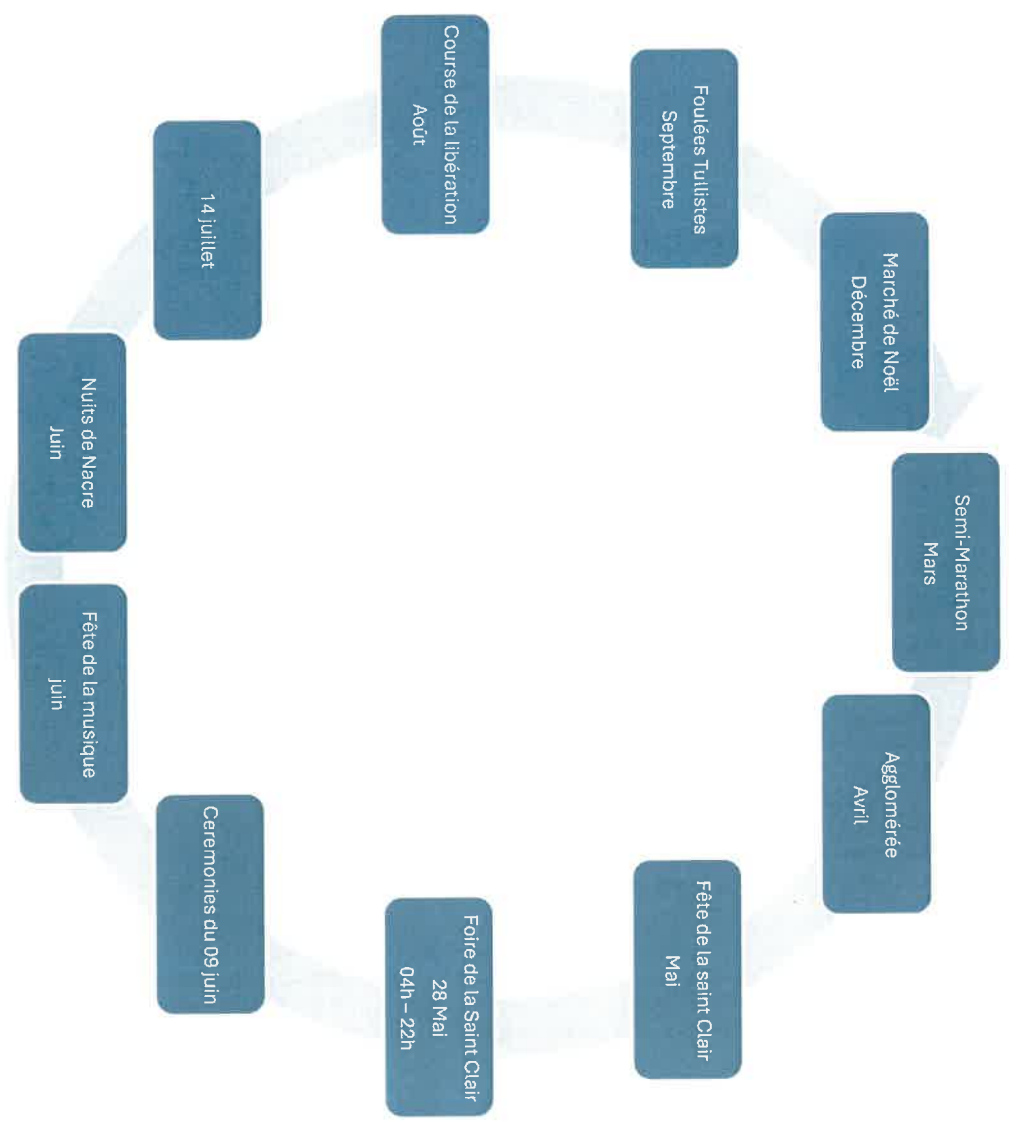


Les Missions

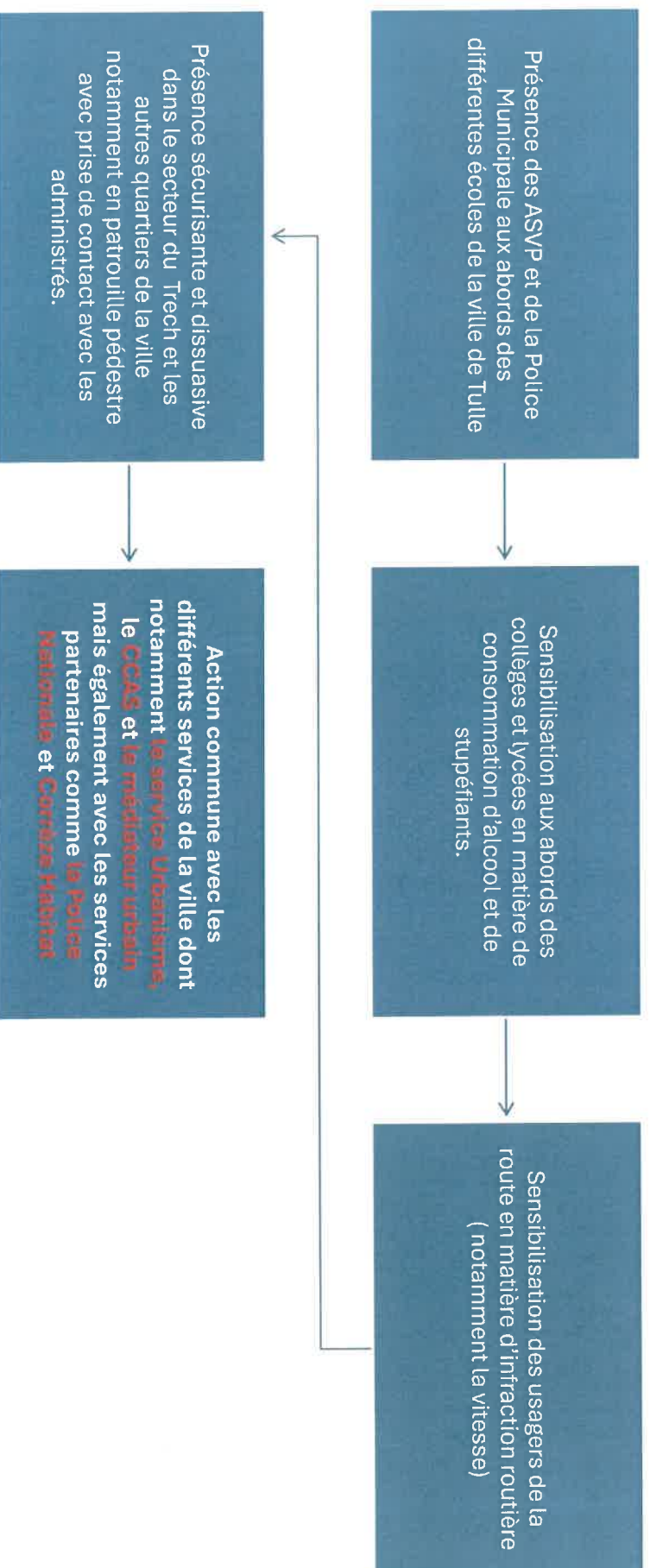
Les agents du service sécurité domaine public assurent des missions essentielles pour garantir **la tranquillité publique** et la sécurité des personnes et des biens. Ces missions s'effectuent en complémentarité des effectifs de la Police Nationale.

L'action principale des effectifs réside dans **la Police de Proximité** qui se traduit par **de l'écoute, de la prévention et de l'accompagnement** tant des administrés que des commerçants.

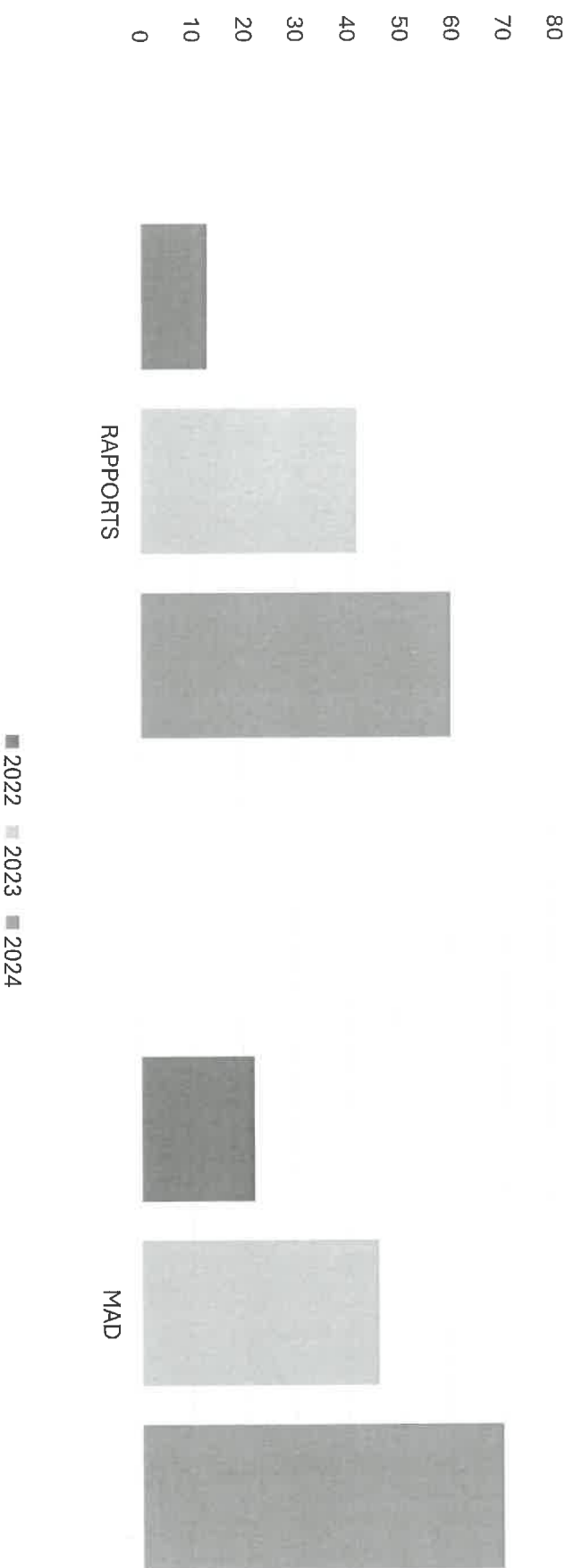
Gestion et sécurisation de l'ensemble des manifestations sportives, récréatives et culturelles



Les actions de Terrain



L'activité



**Stationnements
généants :**

**2022:
1676**

**2023:
1056**

**2024:
676**



FPS

2022:
5587

2023:
3715

2024:
5155

Une Police de Proximité



**LE SERVICE SÉCURITÉ
DOMAINE PUBLIC EST
UN SERVICE DE
PROXIMITÉ:**



**PERMIS PIÉTON DANS
LES ÉCOLES**



CAFÉ POLICE



**SENSIBILISATION DES
ADMINISTRÉS SUR
DIFFÉRENTS DOMAINES
PREVENTION ROUTIÈRE
DOLÉANCES**



**ACCOMPAGNEMENT DES
COMMERÇANTS**



**LIENS ENTRE LES
DIFFÉRENTES
INSTITUTIONS**



Œuvres

Augusto Daniel GALLO

Don Quijote de la Mancha

Santa Cruz de la Sierra, Bolivia

Art

August 2011





